

Concours : Agrégation externe de géographie

Section :

Option :

Session 2018

Rapport de jury présenté par : Florence Smits

Présidente du jury

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2018

RAPPORT DU JURY

Par

Florence SMITS : présidente du jury.

Lionel LASLAZ et Jean-Claude LESCURE : vice-présidents du jury

Valérie BATAL : secrétaire générale du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations de la présidente
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Epreuves écrites d'admissibilité

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Epreuves orales d'admission

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie hors programme
- 3.3. Commentaire de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Présidente

Florence SMITS

Inspectrice générale de l'Éducation nationale
(Géographie)

Vice-présidents

Lionel LASLAZ

Maître de conférences HDR
Université Savoie Mont Blanc
(Géographie)

Jean-Claude LESCURE

Professeur des universités
Université de Cergy-Pontoise
(Histoire)

Secrétaire générale

Valérie BATAL

Professeure de classes préparatoires aux grandes écoles
Lycée Lakanal, Sceaux

Membres du jury

Arnaud BRENNETOT

Maître de conférences des universités
Université de Rouen

Jean-Luc CHAPPEY

Maître de conférences des universités HDR
Université Paris I

Sylvie CLARIMONT

Professeure des universités
Université de Pau

Fabien CONORD

Professeur des universités
Université de Clermont-Ferrand

Samuel DEPRAZ

Maître de conférences des universités
Université de Lyon III

Solène GAUDIN

Maître de conférences des universités
Université de Rennes 2

Guillaume JACONO

Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régionale
Académie de Rouen

Cécile MICHOUDET

Professeure agrégée
Académie de Versailles

Emmanuelle PEYVEL

Maître de conférences des universités
Université de Brest

Mari OIRY-VARRACCA

Maître de conférences des universités
Université de Paris Est Marne-la-Vallée

Christophe QUEVA

Maître de conférences des universités
Université Paris 1

Marie REDON

Maître de conférences des universités HDR
Université Paris 13

Nathalie REVEYAZ

Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Grenoble

Laurent ROUSSEL

Professeur de classes préparatoires aux grandes écoles
Lycée Albert Schweitzer, Le Raincy.

Didier VYE

Maître de conférences des universités
Université La Rochelle

1.2 Commentaires et observations de la présidente

La session 2018 de l'agrégation de géographie a été placée, comme les années antérieures, sous le signe de l'excellence et de l'exigence. Alors que le nombre de postes a continué à diminuer, le nombre de candidats qui a composé a légèrement augmenté. De surcroît, proportionnellement, il y a eu moins d'abandons entre la première et la quatrième épreuve d'admissibilité. De ce fait la barre d'admissibilité a progressé passant de 8,25 à 9,5 et la moyenne des admis est passée de 10,97 à 11,61.

Le jury a eu le plaisir de lire d'excellentes copies et d'entendre de remarquables exposés, et n'a pas hésité à les couronner par la note de 20. De manière générale, le jury a apprécié la prise en compte des remarques formulées dans les rapports des précédentes sessions. Si, à l'écrit, le jury constate un écart important sur le plan du fond – certaines copies ne définissent guère les termes du sujet, présentent une problématique peu adaptée et portent une faible attention à la production graphique – au fil des années, il perçoit une évolution sensible de la qualité des exposés dont la forme est de mieux en mieux maîtrisée. Néanmoins, cela ne suffit pas et le jury rappelle que l'exigence de l'agrégation de géographie suppose une culture disciplinaire solide qui ne peut être acquise durant la seule année de préparation au concours.

Le nombre restreint de copies indigentes ainsi que le niveau des copies et des exposés témoignent tant de l'investissement des candidats que de la qualité du travail fourni dans le cadre des préparations. Les copies et les exposés rendent compte de la maîtrise d'un bon niveau de connaissances ainsi que de capacités de réflexion et d'analyse, qui sont autant de qualités essentielles pour les futurs professeurs. Ils auront à construire un enseignement qui permette d'apprendre à leurs élèves à analyser le monde actuel pour qu'ils le comprennent, qu'ils y trouvent leur place et deviennent des citoyens responsables et actifs.

Les deux premières agglomérations, Paris et Lyon, concentrent la majorité des candidats. Cependant, l'importance des effectifs ne doit pas masquer la qualité de la préparation et la réussite des autres centres universitaires. Ils permettent à des candidats de préparer l'agrégation sur l'ensemble du territoire. Pour tenir compte des contraintes que cela représente, notamment en termes de moyens, le jury a eu à cœur de poursuivre la concertation avec les directoires des jurys du CAPES d'histoire-géographie et de l'agrégation d'histoire, de manière à proposer des questions communes qui restent au moins deux ans au programme.

En ce qui concerne les épreuves d'admission, la session 2018 a marqué l'aboutissement des efforts engagés depuis plusieurs années pour introduire le numérique afin de tenir compte des pratiques des professeurs dans les classes et durant la préparation de leurs cours. Tant pour les épreuves de géographie que d'histoire, la plupart des documents sont désormais fournis sous format numérique et, pour la leçon de géographie, des sites internet – dont la liste est communiquée lors de la convocation aux épreuves d'admission – sont accessibles durant la préparation. Comme cela a été annoncé dans le rapport de la session 2017, les rétroprojecteurs ont été abandonnés et les vidéoprojecteurs ont été généralisés. Les candidats doivent appuyer leur exposé sur un diaporama, ce qui s'est avéré très réussi.

La généralisation du numérique suppose de gros efforts techniques. Le jury remercie les services informatiques de Paris I pour leur disponibilité avant et durant les épreuves d'admissibilité. Celles-ci se sont déroulées cette année entièrement dans la bibliothèque de l'Institut de géographie et à l'UFR de géographie de Paris I. Les candidats et le jury ont bénéficié de conditions de préparation, de passage et de travail exceptionnelles. Le jury renouvelle ses remerciements à Monsieur Richard (directeur de l'UFR), à Madame Creppy (conservatrice de la bibliothèque de géographie) et à son équipe qui accomplissent des prodiges, ainsi qu'aux appariteurs qui accueillent, accompagnent et soutiennent les candidats avec toujours autant de bienveillance et de compétence. Tous contribuent à la qualité des présentations que le jury a entendues. L'organisation fluide de l'ensemble du concours tient également beaucoup à l'efficacité de la DGRH, notamment de Madame Machulka (gestionnaire du concours), du SIEC et de la bibliothèque Lavisse auxquels le jury exprime sa gratitude.

Les vingt-huit lauréats de la session 2018 de l'agrégation de géographie peuvent être fiers de leur réussite et s'engager avec confiance dans la carrière qui s'offre à eux. Ils doivent poursuivre la rigueur qu'ils ont mise en œuvre dans la préparation du concours dans le cadre de la mission qui est maintenant la leur par des efforts constants pour conserver l'exigence de l'agrégation. La poursuite et le maintien de la formation sont essentiels pour parvenir à ce but. Le jury encourage les autres candidats à persévérer sans se décourager, tout en tenant compte des remarques faites dans ce rapport et ceux des années antérieures.

Florence SMITS

1.2.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour cette session 2018, 455 candidats ont été inscrits ; 176 ont composé en géo thématique, 176 en géographie des territoires, 173 en épreuve sur dossier et 170 en histoire. La part de candidats non éliminés est de 36,92% des inscrits. Le nombre de candidats admissibles est 58, soit 34,52 % des non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 38 points, soit 9,5/20.

Epreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	176	8,1 (8,66 en 2010; 8,97 en 2011, 7,87 en 2012; 7,97 en 2013, 7,77 en 2014, 7,64 en 2015, 7,8 en 2016, 7,45 en 2016)	12,47 (12,59 en 2010; 10,67 en 2011; 11,73 en 2012; 11,60 en 2013, 11,98 en 2014, 11,35 en 2015, 11,4 en 2016, 9,91 en 2017)
Géographie des territoires	176	8,11 (7,39 en 2010; 7,91 en 2011; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013, 7,12 en 2014, 7,12 en 2015, 7,38 en 2016, 7,45 en 2017)	12 (11,33 en 2010; 11,74 en 2011; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013, 10,98 en 2014, 11,39 en 2015, 10,38 en 2016, 10,21 en 2017)
Epreuve sur dossier	173	8,41 (7,63 en 2009; 7,78 en 2010; 7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013, 6,66 en 2014, 7,44 en 2015, 7,7 en 2016, 8,34 en 2017)	12,05 (12,27 en 2009; 10,84 en 2010; 10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013, 10,20 en 2014, 10,85 en 2015, 10,81 en 2016, 10,94 en 2017)
Histoire	146	7,96 (9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013, 7,47 en 2014, 7,77 en 2015, 7 en 2016, 8,04 en 2017)	11,71 (10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013, 11,41 en 2014, 11,16 en 2015, 12,1 en 2016, 10,8 en 2017)

1.2.2 Les épreuves d'admission

Pour les 58 admissibles, la barre d'admission a été fixée à 124 points, soit 9,54/20.

Epreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents	9,16 (11,04 en 2010; 9,66 en 2011; 7,67 en 2012; 9,29 en 2013, 8,75 en 2014, 9,89 en 2015, 9,51 en 2016, 8,72 en 2017)	11,04 (12,88 en 2010; 11,81 en 2011; 10,33 en 2012; 11,43 en 2013, 11,94 en 2014, 12,18 en 2015, 11,73 en 2016, 10,56 en 2017)
Leçon de géographie hors programme	8,95 (8,43 en 2010; 9,17 en 2011; 8,91 en 2012; 7,87 en 2013, 8,25 en 2014, 9,03 en 2015, 9,41 en 2016, 8,88 en 2017)	12,04 (10,88 en 2010; 11,62 en 2011; 12,43 en 2012; 10,51 en 2013, 11,28 en 2014, 11,95 en 2015, 12,53 en 2016, 11,97 en 2017)
Commentaire de documents d'histoire	8,62 (9,24 en 2010; 9,31 en 2011; 8,53 en 2012; 7,98 en 2013, 8,34 en 2014, 8,78 en 2015, 9,44 en 2016, 8,7 en 2017)	11,75 (12,16 en 2010; 12,24 en 2011; 10,95 en 2012; 10,97 en 2013, 11,39 en 2015, 12,28 en 2016, 10,38 en 2017)

Note des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
<5	4	13	13
5 à 9	30	20	21
10 à 14	20	17	18
≥15	4	8	6
Absent	0	0	0

1.2.3 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Admissibles	Admis
Femmes	35	17
Hommes	23	11

Par âge

Année de naissance	Admissibles	Admis
Entre 1971 et 1980	2	0
1981-1985	3	0
1986-1995	53	28

Par académie

Académie	2016		2017		2018	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	2	1	-	-	1	1
Amiens	2	-	5	3	2	-
Besançon	2	1	1	1	-	-
Bordeaux	2	1	-	-	1	-
Clermont-Ferrand	1	1	-	-	-	-
Dijon					2	1
Grenoble	4	2	2	1	2	1
Guyane	1	-	1	1	-	-
Lille	-	-	1	1	1	-
Lyon	25	14	18	8	20	14
Martinique	-	-	1	-	1	-
Montpellier	3	-	3	2	-	-
Nancy-Metz	1	-			-	-
Nice	-	-	2	-	1	-
Orléans-Tours	2	1	3	2	1	1
Paris-Créteil-Versailles	25	16	23	12	18	8
Poitiers	2	-	1	-	1	-
Rennes	6	2	1	-	3	1
Réunion	-	-	1	-	1	-
Rouen	-	-	1	-	-	-
Strasbourg	1	1	1	-	2	1
Toulouse	2	-	5	3	1	-

Répartition par profession

Profession	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Elève d'une ENS	12	11
Etudiant	19	9
Enseignant titulaire MEN	22	5
Agent non titulaire du MEN	1	1
Hors fonction publique/sans emploi	3	1
Ag.fonct.publi.Etat autres min	1	1

1.3 Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1 Programme de la session 2018

Géographie thématique

- La nature, objet géographique (question nouvelle)
- Les espaces du tourisme et des loisirs (question nouvelle)

Géographie des territoires

- L'Afrique : du Sahel et du Sahara à la Méditerranée (question nouvelle)
- La France des marges

Histoire moderne

- Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVI^e siècle au XVIII^e siècle (période de la Révolution française exclue) en Angleterre, France, Pays-Bas/Provinces Unies et péninsule italienne

Histoire contemporaine

- Le Moyen-Orient de 1876 à 1980

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRÊTÉ DU 28-12-2009, rubrique « Annexe »

JO du 6-1-2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625792&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

2 - Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

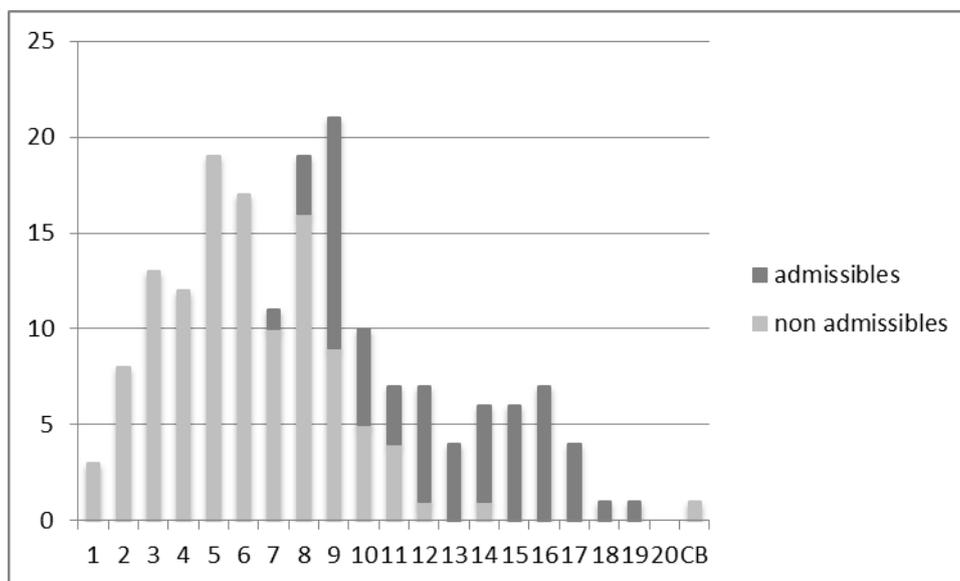
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : La nature en ville

La moyenne générale de cette épreuve est de 8,1/20. Sur 176 copies, 36 ont obtenu une note inférieure à 5/20 et 53 une note atteignant ou dépassant 10/20. Les candidats admissibles aux épreuves orales ont obtenu une note moyenne de 12,47/20.

Répartition des notes de l'épreuve de géographie thématique (2018)



Le sujet proposé cette année ne semble pas avoir déstabilisé les candidats : peu de copies blanches ou indigentes ont été rendues. Le jury tient donc à souligner la qualité des préparations à cette nouvelle question, dans une optique d'analyse et de synthèse, plus que d'encyclopédisme. En effet, ce sujet appelait des pans variés de la géographie qui entraient en résonance : urbaine, sociale, culturelle, de l'environnement, de la santé, de l'alimentation, etc. Au-delà des éléments contenus dans les pages qui suivent, les candidats se reporteront utilement au rapport du jury de la session 2006, proposant un corrigé différent du même sujet.

Les définitions des termes du sujet sont cruciales, et sont d'autant plus valorisées qu'elles sont solides et critiques. A l'inverse, les définitions pénalisées relevaient de la liste (consistant à ajouter à la faune et la flore des éléments comme la terre, l'air ou l'eau pour définir la nature par exemple), d'une confusion avec des termes connexes (espaces verts et environnement pouvant être appelés sans être de parfaits synonymes) ou d'une restriction (le sujet ne portait pas seulement sur les grandes métropoles mondiales).

La nature relève d'une construction sociale, située dans l'espace et datée dans le temps. Ce n'est pas une instance extérieure à la société, ce que résume la définition donnée de ce terme dans le dictionnaire de J. Lévy et M. Lussault (2013, p. 708) : « *ensemble des phénomènes, des connaissances, des discours et des pratiques résultant d'un processus sélectif d'incorporation des processus physiques et biologiques par la société* ». Au-delà de cette définition, les candidats pouvaient proposer leur propre définition, basée sur des travaux de géographes, rediscutée tout au long du devoir. Pour A. Berque (2000, p. 154-155), « *[la nature] est toujours médiatisée, socialisée, culturalisée du fait même que nous la percevons et qu'a fortiori nous la concevons. Autrement dit, elle est trajective, et non pas objective* ». Si les travaux d'autres disciplines étaient utiles (et de ce point de vue, P. Descola et B. Latour ont été justement mobilisés), les candidats devaient s'efforcer d'interroger les dimensions spatiales de ces définitions. En tant que construction sociale, la nature ne peut faire l'objet d'une définition consensuelle et universelle. Celle consistant à l'opposer à la culture relève d'un paradigme, la modernité, né en Europe, ordonnant le monde selon des catégorisations binaires de pensée, devant être nécessairement déconstruites. Le sujet invitait les candidats à se décentrer, en dépassant les seuls exemples occidentaux. Trop de copies se contentent d'un cadre d'étude européen, voire français. Une copie a ainsi mobilisé comme seul exemple le cas de Toulouse, d'autres Lyon. Quelques devoirs sont trop centrés sur Paris. Distinguer nature et environnement, comme l'ont fait plusieurs copies, était fort utile dès l'introduction. La dimension sensible pouvait ainsi y contribuer, si l'on en croit C. et G. Bertrand (2014, p. 11) : « *L'environnement nous parle de la nature mais il ne nous en rapproche pas. Il lui manque cette familiarité et cette sensibilité que nous offre tout naturellement le paysage qu'il soit urbain ou rural* ». Aucun jugement de valeur ne peut guider la réflexion : la nature n'est pas bonne et fragile en soi, par opposition à une ville qui serait foncièrement mauvaise et destructrice. Les éléments naturels dépréciés (comme les espèces dites nuisibles – cafards, termites et rats, et même moineaux, mouches et moustiques lors de la campagne des quatre nuisibles lancée par Mao de 1958 à 1962) ou

déstabilisants (avec les risques naturels) faisaient pleinement partie du sujet. En effet, le concept de « nature » renvoie également à ce qui est sauvage, c'est-à-dire mal compris et maîtrisé par les sociétés humaines, conduisant à des tactiques spatiales d'accommodement : sélection, éviction, destruction, mise à distance, zonage, etc. Plus qu'une définition de la nature en tant que telle, le jury attendait une réflexion des candidats sur celle-ci au regard du sujet, c'est-à-dire en ville. Relève-t-elle des catégories de pensée de la « *nature ordinaire* » (L. Godet, 2010), par opposition à la nature « remarquable » des grands espaces non urbains ? On pouvait aussi avancer que la nature est une catégorie de pensée inventée par les urbains, et que la notion varie selon le type de société dans lequel s'inscrit la ville. On pouvait aussi considérer que les productions et usages urbains de la nature sont des actes politiques, contribuant aussi à la fabrique de la ville et aux rapports de pouvoirs qui la régissent.

En étant au singulier, le terme de « ville » incitait les candidats à le questionner d'un point de vue théorique et épistémologique. Aucune restriction spatiale n'était posée, si bien que c'est la capacité à rendre compte de la diversité du fait urbain dans le monde qui était valorisée. Il n'existe aucune définition consensuelle de la ville, car il s'agit d'un phénomène complexe, qui sous ses allures d'universalité, revêt des caractères différents selon les régions du monde. De ce fait, il était irrecevable de définir la ville selon le seuil des 2 000 habitants agglomérés retenu par l'INSEE, non seulement parce qu'il est contestable et daté (1846), mais surtout non transposable. Il est essentiel que le candidat identifie des éléments récurrents de définition. F. Choay et P. Merlin, dans leur dictionnaire sur l'aménagement et l'urbanisme (2010, 3^e éd., p. 822), retiennent trois critères : l'agglomération de construction, une population, caractérisée par une certaine diversité, et une taille minimum critique. Il est également possible de faire référence au couple densité/diversité identifié par J. Lévy, tout en rappelant que ce couple reste discutable. En effet, les candidats pouvaient souligner que la nature en ville allait justement à l'encontre du postulat de la densité associée aux hyper-centres, qui est loin de se vérifier partout. La ville apparaît bien comme une concentration de richesses et un lieu de maximisation de l'offre et du profit, processus qui concerne aussi la nature : elle peut être construite comme une aménité urbaine participant à la hausse du prix du foncier. Il était également essentiel, dès l'introduction, de rappeler que le fait urbain est aujourd'hui un phénomène majeur mais relativement récent de nos sociétés. La croissance démographique contemporaine, en se traduisant par une croissance urbaine, a donc profondément modifié le rapport des sociétés à la nature. En outre, cette croissance s'est accompagnée d'inégalités sociales ayant des conséquences sur l'accès à la nature : la nature fait-elle figure d'espace public, dont l'accès est garanti à tous ? En quoi la privatisation dont elle peut faire l'objet en ville alimente des pratiques socialement distinctives, dans le domaine résidentiel et touristique notamment ?

Même si le « en » de l'intitulé du sujet ne pouvait donner lieu à des développements conséquents au même titre que les deux autres termes du sujet, le jury a apprécié les copies des candidats qui prenaient la peine de réfléchir au choix du terme et à ses implications. Contraction de « dans la », cette préposition induit une restriction spatiale : ce n'est pas toute la nature, mais seulement les espaces naturels situés en ville et son giron immédiat qu'il faut analyser. Certains candidats ont voulu renverser la proposition en réfléchissant à « la ville dans la nature », revenant à traiter de l'urbain de manière générale, voire même du non urbain. Le jury a ainsi vu de maladroites réutilisations de croquis de stations de sports d'hiver de troisième génération appris dans le cadre de la question « tourisme et loisirs ». Or, ces stations, si elles peuvent être considérées comme une manifestation de l'urbain, ne sont pas des villes à proprement parler. S'il se peut que la commune-support de station soit devenue une ville, le croquis à l'échelle de la seule station ne peut convenir.

Le jury ne peut qu'insister sur l'importance préalable du travail de définition. Souvent bâclé, il empêche la formulation de problématiques solides et réellement spatiales. Il est dommage de constater qu'encore à l'agrégation, la problématique se limite parfois à reformuler le sujet sous la forme d'une question ou à aligner une suite de questions. Une bonne problématique ne peut pas être transposée à un autre sujet, et permet de le traiter dans toute sa complexité.

Si le jury a eu le plaisir de lire d'excellentes copies, il estime cependant nécessaire de rappeler certains points essentiels à la structuration des dissertations :

- Des connaissances superficielles, un vocabulaire manquant de rigueur, une absence de données statistiques, témoignant d'une incapacité à prendre la mesure des phénomènes analysés, des localisations mal maîtrisées sont autant de défauts qui, cumulés, conduisent à l'appauvrissement du raisonnement et nuisent à la crédibilité de la copie.

- Les personnifications des termes du sujet ont été sanctionnées, qu'elles concernent la nature et ses prétendus caprices, ou encore les villes (qui « polluent », « décident », « rechignent », etc.) En effet, elles empêchent une analyse solide des jeux d'acteurs et de leurs territorialités.

- En introduction, les accroches consistantes, faisant entrer intelligemment dans le sujet, ont été valorisées, car elles témoignent de compétences pédagogiques, permettant de donner sens aux apprentissages scolaires en les reliant à des connaissances que peuvent déjà posséder des élèves. Elles peuvent s'appuyer sur le récit d'une catastrophe, une statistique, un documentaire, un film, un roman, une politique urbaine, la description d'un espace de nature en ville et de ses usage(s), etc.

- Le jury n'attend pas des listes à la Prévert de tous les géographes ayant travaillé sur ces questions. En revanche, il est attendu de citer des auteurs précis, à condition de les orthographier correctement. Les candidats peuvent faire l'économie des prénoms plutôt que de se tromper : quelques copies ont confondu Jacques Lévy avec le romancier Marc... Citer ne veut pas dire se contenter de noms : il faut préciser sur quels terrains ces géographes ont travaillé, quelles sont leurs réflexions et leurs apports.

- L'épaisseur historique est intéressante dans le traitement du sujet, dans la mesure où elle permet de préciser les dynamiques, héritages, continuités et ruptures au sein des relations unissant la nature à la ville dans le présent. Des candidats ont ainsi brièvement rappelé l'origine des jardins des plantes et des muséums d'histoire naturelle au XIX^e siècle. Mais c'est l'actualité de la nature en ville qui est attendue par le jury. Remonter à Ptolémée ou à Vidal de la Blache dans la première partie n'est pas indispensable. De grandes considérations générales sur le possibilisme, sans lien avec la nature en ville, sont hors sujet.

- La composante épistémologique de la question « la nature, objet géographique » ne signifie pas que les candidats doivent nécessairement passer par une première partie d'histoire de la géographie (souvent confondue avec l'épistémologie) et que leur devoir doit être uniquement théorique. La composition de géographie thématique doit se nourrir d'exemples précis. Or, combien de devoirs désincarnés, sans acteurs et sans exemples ? Combien de devoirs varient très peu les échelles et ne proposent jamais d'analyses à très grande échelle ? Les conséquences en matière de notation sont alors lourdes.

- Citer un nom de lieu n'est pas un exemple. Un paragraphe précis, agrémenté de chiffres, traduisant des dynamiques, des logiques spatiales, des jeux d'acteurs est un exemple développé considéré comme tel par le jury. Des incontournables ont été largement mobilisés par les candidats, qu'il s'agisse des cafards et des pigeons étudiés par N. Blanc (1995) ou des travaux de J. Estebanez sur les zoos (2010). Les macaques de Gibraltar ont aussi donné lieu à d'intéressants développements, comme des exemples pris parmi les conférences qui se sont tenues en octobre 2017 dans le cadre du FIG dont le thème était « *Territoires humains, mondes animaux* ». La thèse de L. Wiesztort (2011) a aussi été mobilisée par quelques candidats. L'exemple de Stockholm, une des premières villes du monde à disposer d'un parc national urbain (1995 ; travaux de C. Girault, 2017), première capitale verte en Europe en 2010 (label attribué par la Commission européenne), n'a malheureusement été mobilisé que dans peu de copies. L'urbanisme souterrain des villes canadiennes et la manière dont on se soustrait aux contraintes dites naturelles, telles que le froid ou le vent, pouvait également donner lieu à de beaux développements.

- De la même façon que les candidats ne récitent pas leurs cours en guise de réponse à un sujet de dissertation, ils ne doivent pas plaquer des illustrations sans les rattacher clairement à celui-ci. Trop de copies ne les appellent jamais au cours du développement. Les croquis et cartes de synthèse doivent obligatoirement faire figurer un titre explicitement rattaché au sujet, une orientation, une échelle et une légende démonstrative (et non pas seulement une liste de figurés). Il peut être également judicieux de citer la source sur laquelle le candidat se base pour le réaliser, comme L. Lézy-Bruno sur le Parc national de Tijuca à Rio de Janeiro ou F. Landy et M.-H. Zérah pour celui de Sanjay Gandhi à Mumbai. Les illustrations attendues peuvent être de plusieurs types : une carte de synthèse, un croquis développant un exemple plus particulier (pouvant s'articuler à une réflexion cartographique sur les indicateurs de nature pertinents à retenir en ville), une illustration plus théorique, pouvant prendre la forme d'un schéma, d'un chorème ou d'un organigramme, pour expliquer une définition ou une organisation, un graphique pour rendre compte de statistiques, ou encore une coupe. Leur originalité, leur répartition équilibrée au sein de la copie et la variété des échelles choisies ont été valorisées. Le jury tient également à rappeler que la qualité des croquis compte plus que leur nombre.

- Très rares sont les devoirs qui ont proposé un plan avec des titres apparents. La plupart se sont contentés de petits astérisques pour le passage d'une partie à l'autre. Dans d'autres devoirs, ce changement est imperceptible, et comme l'annonce du plan est peu claire en introduction, que les

transitions sont peu ou pas rédigées, le correcteur n'identifie pas toujours la structure du travail et du raisonnement.

Le jury n'a pas corrigé les dissertations à l'aune d'une problématique et d'un plan type. Il était par exemple possible de partir de la tension inhérente au sujet, montrant que la ville fait et défait la nature, tout autant que la nature fait et défait la ville, renvoyant au couple « urbanité de la nature/naturalité de la ville » identifié par A. Berque (1997, p. 5-11). Le jury s'est toutefois étonné de ne pas retrouver plus souvent des éléments classiques de géographie urbaine, concernant le site et la situation, pour comprendre comment les acteurs urbains ont historiquement valorisé la nature pour la localisation (site de gué, de défense, etc.) et les ressources qu'elle offre (voies d'eau servant le commerce, la production énergétique et alimentaire ; matériaux au service de la construction urbaine, etc.). La question des contraintes et risques dits naturels en milieu urbain, et plus largement les enjeux de durabilité urbaine, faisaient également partie des attendus du sujet. L'utilisation de la nature dans les opérations d'aménagement urbain pouvait également constituer des entrées thématiques à traiter : question de la renaturation, des coulées vertes à l'emplacement d'anciennes friches industrielles, de la réouverture des quais dans des villes qui les avaient jusque-là dévolus au stationnement automobile, etc. Trop rares ont été les copies à analyser les rapports de pouvoir inhérents à la production, à l'accès et aux usages faits de la nature en ville. A ce titre, les copies ayant mobilisé les travaux de la géographie radicale, comme ceux de D. Harvey sur la géographie des morsures de rat chez les bébés de Detroit (1975) ou de N. Smith et son concept de *green gentrification* ont été valorisées. Certains candidats ont à juste titre fait remarquer que subir la nature en ville était à la fois révélateur et producteur d'inégalités socio-spatiales, rendant plus vulnérables encore les populations concernées, qu'il s'agisse de leur exposition aux risques dits naturels (thèse de J. Hernandez sur la Nouvelle-Orléans face à l'ouragan Katrina en 2010, de P. Texier sur les *kampung* de Jakarta en 2009) ou de leurs errances urbaines (travaux de D. Zeneidi-Henry sur les SDF ou de C. Blanchard sur les punks à chiens). A titre d'exemple, il était possible d'adopter la démarche suivante :

1. Quelle nature est aujourd'hui présente en ville ? Sélection, gestion et production de la nature en ville. Cette première partie permet d'envisager la nature à la fois comme une opportunité (valorisation urbaine de ressources et sites naturels) et un aléa (contraintes et risques naturels en milieu urbain, gestion des espèces définies comme nuisibles) afin de démontrer qu'elle est un élément fondateur du cadre de vie des citoyens (mise en scène d'une nature domestiquée dans des espaces ponctuant le tissu urbain, comme les parcs, jardins et promenades au bord de l'eau) et qu'elle est constitutive des identités citadines (Bénarès est indissociable du Gange, Fontainebleau de sa forêt, etc.) pouvant être ponctuellement mises en scène et alimenter le marketing urbain (ex : fêtes nautiques, floraison des cerisiers au Japon – *hanami*).

2. La ville, menace ou facteur de protection de la nature ? Cette seconde partie regrouperait à la fois les menaces que fait peser la ville sur la nature (sans tomber dans le catastrophisme) et les exigences de la ville durable, aboutissant à questionner l'existence d'écosystèmes urbains, relevant de créations *ex nihilo* récentes (les cités-jardins d'Howard), de modèles anciens (la cité-jardin de Bangui) jusqu'à la multiplication de dispositifs spatiaux pour recréer de la nature en ville à des fins alimentaires et esthétiques (sur les balcons, terrasses, toits, etc.) aboutissant à la création de « tiers-paysage » (G. Clément, 2003). La ville peut constituer paradoxalement un laboratoire privilégié de protection de la nature : c'est là qu'elle se pense (charte d'Aalborg, 1994), qu'elle fait l'objet d'une diplomatie mondiale (siège du PNUE à Nairobi, sommets de la terre à Rio et Johannesburg, etc.). En ce sens, la protection de la nature est une création urbaine.

3. La nature en ville, une nature pour tous ? Cette dernière partie, relevant davantage d'une approche sociale et critique, engloberait à la fois une analyse des risques naturels, dont la gestion coûteuse génère discriminations et inégalités ; les liens entre valorisation paysagère, requalification urbaine et gentrification (en incluant l'écologie militante et les mobilisations citoyennes qui peuvent se faire au sujet d'un espace de nature ou à travers lui, par exemple avec le mouvement aujourd'hui mondialisé des *Incredible Edible*) et enfin le statut d'espace public que peuvent revêtir les espaces urbains de nature, en envisageant un large spectre social, des sans-domicile fixes investissant le bois de Vincennes aux lotissements fermés sud-africains construits autour de golfs et de marinas, dont la durabilité sociale est à interroger.

Baucoup de copies ont su répondre avec intelligence aux enjeux du sujet sans nécessairement suivre le plan ici proposé, ce qui témoigne non seulement d'une préparation solide au concours, mais aussi

d'une sensibilité de géographe pour se saisir des grands enjeux contemporains. Le jury ne peut que féliciter les candidats, et les encourager à persévérer dans cette voie.

Arnaud BRENNETOT, Guillaume JACONO, Lionel LASLAZ, Emmanuelle PEYVEL

2.2 Composition de géographie des territoires

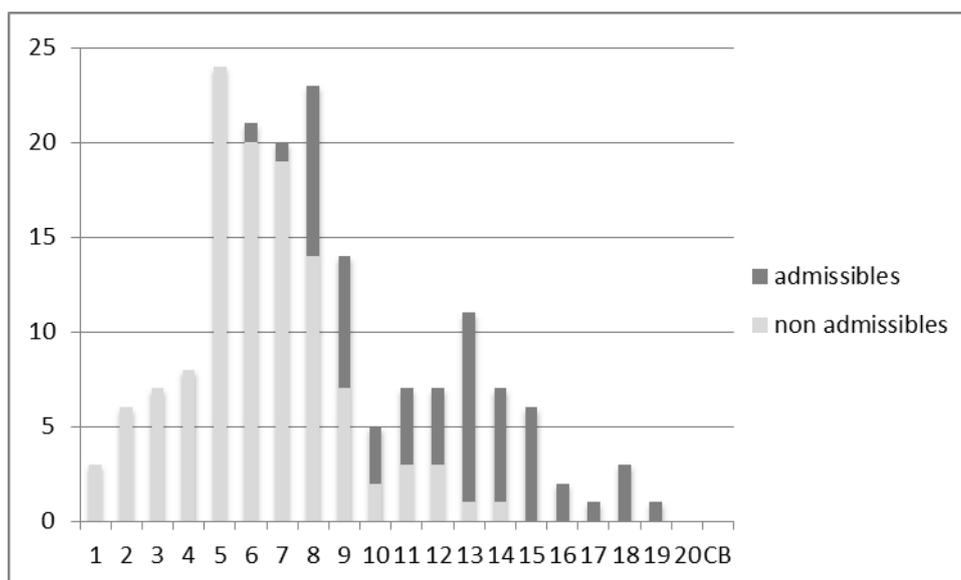
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Aménager les marges en France

Cent soixante-seize candidats ont remis une copie pour l'épreuve de géographie des territoires en 2018. La moyenne de l'épreuve est de 8,11 pour l'ensemble des candidats et de 12 pour les admissibles. Les notes s'échelonnent de 01 à 19/20 : 24 copies ont une note inférieure à 5 et 50 une note égale ou supérieure à 10.

Répartition des notes de l'épreuve de géographie des territoires (2018)



Le sujet « Aménager les marges en France » a été assez discriminant. D'excellentes copies se sont appuyées sur une analyse pertinente du sujet et sur des connaissances fines des dispositifs actuels d'action publique (enjeux d'égalité et de compétitivité territoriales, zones de revitalisation rurale, quartiers prioritaires de la politique de la ville, dispositifs de protection, projets transfrontaliers, RUP, etc.). Ces copies ont généralement bien analysé la diversité des acteurs de l'aménagement (de l'Union européenne et de l'État aux acteurs locaux) et des situations de conflictualités (concurrences territoriales, « zones à défendre », etc.), en mobilisant des exemples concrets et localisés, sans laisser de côté les espaces ultra-marins. Les copies les moins bonnes ont proposé, soit une approche trop restreinte du sujet, en se limitant à l'aménagement du territoire, sans interroger la forme infinitive du sujet et ce qu'elle impliquait (voir *infra*) ; soit une approche beaucoup trop large du sujet, associant l'action d'aménager à toute forme d'occupation de l'espace (se déplacer, habiter, etc.), tout en restant à des propos très généraux, peu approfondis et souvent trop historiques (sur le Plan Neige, la mission Racine, les métropoles d'équilibre, etc.). Trop peu de copies ont questionné la reconfiguration des systèmes actoriels (acteurs publics, acteurs individuels, associatifs, privés, etc.), les stratégies et les objectifs poursuivis. Le rôle de l'État (et de la DATAR, remplacée depuis 2014 par le CGET) a souvent été surévalué, laissant totalement de côté les effets de la décentralisation et le rôle des collectivités territoriales, ainsi que l'enjeu des partenariats et des nouvelles formes de coopérations

et d'actions entre acteurs publics et privés. Les oppositions et conflits liés au fait d'aménager les marges ont aussi parfois été totalement laissés de côté.

Il était important de bien cadrer le sujet en définissant précisément les termes du sujet. « Aménager » pouvait être pris dans une acception large, comme le fait de repenser et de réorganiser dans l'espace la répartition des populations, des activités, des équipements, ou encore des infrastructures, en tenant compte de choix politiques globaux. L'aménagement fait référence à une action publique, mobilisant une pluralité d'acteurs à différentes échelles (État voire Union européenne, régions, départements, intercommunalités, communes) et associant de plus en plus des acteurs privés (associations, entrepreneurs, habitants, etc.) par des dispositifs de concertation ou de participation. La formulation du sujet à l'infinitif (« Aménager ») invitait à questionner l'aménagement comme action et processus (Qui aménage ? Quels sont les espaces concernés ? Sur quelles temporalités ?), les objectifs et enjeux de cette action (Aménager pour quoi ? Pour qui ?) et aussi ses modalités (Comment aménager ? Avec quels outils ?). L'un des enjeux du sujet était notamment de valoriser les mutations récentes de l'aménagement en France et leurs paradoxes, entre un aménagement national et centralisé du territoire et un développement (local/durable) des territoires appuyé sur une diversité d'acteurs de plus en plus grande ; entre cohésion/égalité des territoires et compétitivité territoriale ; entre développement et protection ; etc. Le tout pouvait aussi être resitué dans un cadre territorial en profonde recomposition, en lien notamment avec les réformes les plus récentes – notamment les lois MAPTAM (*modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*) de 2014 et NOTRe (*nouvelle organisation territoriale de la République*) de 2015. La notion de « marges » a été, quant à elle, généralement correctement définie par les candidats ; elle était à prendre ici également au sens large (ce qui est à l'écart ou en bordure de la norme, d'un territoire ou encore d'une société), en intégrant des dimensions à la fois spatiales, économiques, sociales ou encore politiques. Le sujet permettait ainsi de mobiliser des exemples diversifiés de marges (urbaines, rurales, frontalières, ultramarines, etc.) et il était en tout cas attendu que les candidats ne se limitent pas à l'étude des seules marges urbaines, comme cela a pu être le cas dans certaines copies.

Plusieurs problématiques étaient envisageables ; aucune n'était spécifiquement attendue, et l'on pouvait par exemple interroger :

- La place des marges dans les politiques publiques d'aménagement : *en quoi les marges constituent-elles à la fois un enjeu majeur et un angle mort pour les acteurs et les politiques d'aménagement des territoires en France ?*
- Le rôle de l'aménagement dans l'intégration des marges : *dans quelle mesure le fait d'aménager les marges contribue-t-il ou non à renforcer leur intégration, qu'elle soit spatiale, sociale ou encore économique ?*
- Les ambiguïtés de l'action d'aménager les marges : *dans quelle mesure l'action d'aménager les marges implique-t-elle à la fois d'intégrer les marges face aux enjeux d'égalité territoriale, de valoriser les potentialités des marges, mais aussi parfois de les marginaliser davantage face aux enjeux de compétitivité ?*

Toute problématique mettant en tension le processus de l'aménagement des marges en le contextualisant a été valorisée. En revanche, les problématiques trop descriptives (du type : quels sont les enjeux d'aménagement des marges ?) ou trop déconnectées du sujet ont été sanctionnées, tout comme celles manquant de nuance, n'envisageant l'aménagement que comme une intégration visant nécessairement à faire disparaître les marges.

Les illustrations et les approches typologiques ont été valorisées lorsqu'elles étaient correctement construites. La majorité des copies a proposé des schémas, chorèmes ou croquis, mais beaucoup sont apparus totalement déconnectés du sujet. Les illustrations – et notamment les croquis – restent une attente forte du jury et leur absence est sanctionnée. Rappelons toutefois que la pertinence de l'illustration prime sur l'exercice formel et qu'il est déconseillé de proposer une collection d'illustrations sans lien direct avec le sujet. L(es) illustration(s) devai(en)t prendre en compte l'interaction entre les deux termes du sujet dans le titre et la légende. Des croquis à l'échelle nationale étaient possibles tout comme à plus grande échelle, régionale ou locale. De très bonnes illustrations ont ainsi été proposées, par exemple sur : « Aménager les marges de l'espace français : des enjeux d'intégration » ; « Les acteurs de l'aménagement dans les quartiers prioritaires » ; « Les enjeux d'aménagement d'une marge ultramarine, la Guyane » ; « Les conflits d'aménagement dans le Triangle de Gonesse » ; « Aménager les marges par la reconversion : La Belle de Mai à Marseille », etc. Certaines copies ont proposé une différenciation des marges ; il était alors important de préciser les critères choisis pour la typologie, en cohérence avec le sujet et la problématique conduite.

Rappelons que toute typologie doit être bien articulée au sujet et à la problématique, et doit servir le raisonnement et non apparaître comme déconnectée du reste de la réflexion.

D'une manière plus générale, le jury tient à rappeler qu'il est absolument nécessaire de nuancer les propos et qu'une démarche géographique ne peut s'entendre avec des prises de positions simplistes, voire caricaturales. En outre, la critique nécessaire à avoir ne peut se comprendre comme une stigmatisation des politiques menées et encore moins des populations concernées. Ce type de propos, rencontré dans quelques copies, a évidemment été sanctionné.

Aucun plan spécifique n'était attendu ; les meilleures copies ont d'ailleurs proposé des plans différents, en cohérence avec la problématique choisie. En revanche, les copies isolant l'analyse des marges dans une première partie et les enjeux d'aménagement dans une seconde ont été pénalisées, tout comme celles proposant un plan typologique, isolant des types de marges dans chaque partie (Aménager les marges urbaines, aménager les marges de l'outre-mer, etc.) sans questionner les acteurs, les politiques et les actions transversales d'aménagement conduites notamment à l'échelle nationale.

Une première partie pouvait partir de l'idée qu'aménager, c'est avant tout intégrer les marges pour les « démarginaliser », en lien avec des enjeux de cohésion territoriale, au fondement de l'action d'aménager. La logique d'égalité territoriale est ainsi réaffirmée dans les discours nationaux actuels, à travers la figure du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) ou du Ministère de la cohésion des territoires. Dans ces discours nationaux, les « ruralités » sont notamment présentées comme des enjeux de premier plan pour l'égalité territoriale, l'État devant garantir une égalité entre les citoyens, même dans les marges les plus enclavées, éloignées. Ces enjeux de cohésion se retrouvent également à l'échelle européenne, par exemple à travers les RUP (Régions ultra-périphériques) ou les projets transfrontaliers, l'association entre marge et frontière devant être questionnée. À l'échelle locale, on pouvait évoquer notamment l'enjeu des fusions communales et intercommunales visant à rendre les territoires locaux plus cohérents, beaucoup de communes et d'intercommunalités, dans les marges rurales notamment, étant jusqu'ici trop petites pour mettre en œuvre des projets d'aménagement suffisamment structurants. Dans ce cadre, l'État apparaît comme un acteur au cœur du dispositif d'intégration des marges de l'espace français, un bref historique de l'aménagement pouvant illustrer cette idée en revenant sur quelques-unes des politiques nationales emblématiques (Plan routier breton, Plan Neige, Mission Racine), sans trop les détailler évidemment. Quelques grandes lois (SRU, NOTRe, etc.) et quelques dispositifs en cours (zones de revitalisation rurale, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.) pouvaient alors être également évoqués et illustrés par des exemples précis et localisés pour en montrer les enjeux sociaux et spatiaux. Enfin, l'on pouvait terminer cette partie en nuanciant le rôle structurant de ces politiques de cohésion, qui peuvent paradoxalement déboucher sur une accentuation des marginalités ou sur des situations de conflictualité (oppositions aux parcs nationaux, contestations de projets d'équipement ou d'infrastructures, etc.), de nombreux exemples locaux pouvant être là encore mobilisés pour illustrer cette idée.

En lien avec ces fragilités liées aux enjeux d'intégration et de cohésion, il était possible, dans une deuxième partie, d'analyser l'action d'aménager au prisme des enjeux de compétition territoriale. Dans cette perspective, les marges apparaissent-elles nécessairement comme des angles morts de l'aménagement ? Face aux enjeux de compétitivité, les marges cumulent certes un certain nombre de fragilités, d'abord sur le plan spatial (enclavement, éloignement, difficultés de circulation, etc.), comme dans les marges montagnardes ou dans les espaces ultra-marins ; ensuite, sur le plan socio-économique (difficulté d'accès aux services et aux commerces, pauvreté et chômage, etc.), comme dans les centres-villes dévitalisés de nombreuses villes moyennes, largement médiatisés et objet d'attention croissante de la part des pouvoirs publics. Il n'en reste pas moins que les marges peuvent également être valorisées pour leurs potentialités et leurs innovations. Si des politiques d'aménagement concurrentielles (métropoles, Grand Paris, pôles de compétitivité, etc.) renforcent la marginalisation de certains espaces (en simplifiant grossièrement : les métropoles secondaires face aux grandes métropoles, les villes moyennes face aux métropoles, les espaces ruraux face aux espaces urbains, les espaces ruraux dynamiques face aux espaces ruraux les plus fragiles, etc.), des outils d'aménagement ont également été créés pour valoriser l'innovation dans les marges rurales, comme les Pôles d'excellence rurale avec l'idée que l'innovation peut également émerger dans les espaces fragiles, même les plus isolés et les moins favorisés. La logique de sélectivité territoriale s'affirme de plus en plus dans le cadre d'appels à projet (« AMI Centres-bourgs » avec 54 lauréats sur plus de 300 candidats, « prix de l'innovation périurbaine », concours des « projets ultra-marins innovants », etc.). Il était alors attendu de revenir sur le rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre de ces projets et, plus généralement, dans l'affirmation du développement local comme une autre modalité d'aménager. On pouvait rapidement rappeler que c'est dans les marges que se sont mis en place (et que se mettent encore en place) des contre-projets de développement local, parfois en opposition aux interventions étatiques

exogènes, contre le camp du Larzac, contre le barrage de Naussac, contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, contre *Europacity*, etc. Depuis les années 1990, au-delà de ces conflits d'aménagement, on pouvait noter qu'une logique d'aménagement « par le bas » est valorisée par les pouvoirs publics, dans le cadre des territoires dits « de projets » (PNR, pays, PETR, intercommunalités, etc.). Certaines copies ont justement porté un point de vue critique sur les « innovations » encouragées par les pouvoirs publics, en notant que très peu de projets sont financés au final.

La réflexion pouvait proposer, dans une troisième partie, de dresser un panorama différencié des marges, au regard de leurs enjeux d'aménagement. Il va de soi que toute typologie est nécessairement partielle et critiquable, au regard de la catégorisation nécessairement simplificatrice qu'elle propose. Il est alors important de nuancer largement les analyses et de bien préciser, en amont, les critères de différenciation : degré et type de marginalité, enjeux d'aménagement, niveau d'intervention des politiques publiques d'aménagement, effets rétroactifs de ces politiques, diversité des acteurs de l'aménagement. Il était alors possible de revenir plus spécifiquement sur les marges urbaines (les marges de la ville et les marges dans la ville) comme des espaces au cœur de l'action d'aménager, au regard de la pluralité des dispositifs d'aménagement, pour tous types de villes, en France métropolitaine comme dans l'outre-mer : politique de la ville et quartiers prioritaires, Plan d'action *Cœur de ville* sur la revitalisation des centres des villes moyennes, revitalisation des centres-bourgs dans les petites villes, *Lab'Périurbain* du CGET, etc. Il était toutefois important de rappeler ici la diversité des marges urbaines face à ces enjeux d'aménagement, tous les espaces périurbains ou toutes les villes moyennes n'étaient évidemment pas confrontés aux mêmes problématiques. Face au nombre de dispositifs et d'acteurs de l'aménagement des marges urbaines, les marges rurales pouvaient être interrogées comme des espaces à l'arrière-plan de l'aménagement des territoires. En effet, les espaces ruraux les plus marginalisés (marqués par l'exode rural, les logiques de déprise, l'enrichissement, etc.) apparaissent globalement comme des enjeux plus secondaires en termes d'aménagement, en France métropolitaine comme dans l'outre-mer. Dans le même ordre d'idée, les dispositifs de soutien (de type zones de revitalisation rurale) constituent un cadre plus incitatif (avantages fiscaux) que réellement tourné vers la mise en œuvre de projets d'aménagement structurants, même s'il existe évidemment des exemples de projets de développement local innovants dans les marges rurales (voir *supra*). Si des objectifs d'aménagement ont été récemment annoncés comme prioritaires par le gouvernement dans les zones les moins denses – le numérique (lutter contre les zones blanches), les services (renforcement des maisons de services au public), les soins (renforcement des maisons de santé) – les dernières réformes territoriales (réforme des ZRR, fusions intercommunales, fusions communales et « communes nouvelles ») ont parfois accentué les fragilités de certaines marges rurales. Enfin, il était possible d'interroger le cas plus spécifique des marges frontalières comme potentiels laboratoires de l'aménagement. Les projets de transports transfrontaliers (tunnels transfrontaliers comme celui du Somport ou de la LGV Lyon-Turin, pont sur l'Oyapock en Guyane, etc.) constituent ainsi des symboles forts de coopération, parfois au détriment des retombées réelles de ces infrastructures. D'autres secteurs d'aménagement pouvaient être évoqués également : les programmes de coopération sanitaire transfrontalière, comme l'hôpital transfrontalier de Cerdagne, ou encore les projets tournés vers la protection de la biodiversité et la durabilité, tels que le Programme Opérationnel Amazonie entre la France (Guyane), le Brésil et le Surinam. Là encore, il s'agissait de nuancer le poids de ces projets, souvent très politiques et aux retombées parfois assez limitées.

Ces différents points ne constituent nullement la seule manière d'aborder le sujet qui était proposé, et ils ont d'ailleurs été bien traités dans plusieurs copies, sans nécessairement être abordés dans le même ordre. Le jury tient à préciser que le rapport a comme principal objectif d'aider à la préparation des candidats ; il tient également à souligner son impression globale sur le sérieux des préparations, tant du point de vue des candidats que de celui des préparateurs.

Solène GAUDIN, Mari OIRY-VARACCA, Christophe QUEVA, Nathalie REVEYAZ

2.3 Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Avant d'entrer dans le détail des trois sujets proposés au choix dans cette épreuve sur dossier, le

jury formule, comme à l'habitude, quelques recommandations générales sur cette épreuve.

D'une manière générale, l'écrit de l'épreuve sur dossier nécessite une grande maîtrise technique afin de savoir composer entre, d'une part, une exploitation approfondie des documents et, d'autre part, une prise de recul et une démonstration de connaissances personnelles sur le sujet. Il s'agit donc d'articuler entre eux les arguments présents dans les sources en sachant, à la lumière de sa maîtrise du champ géographique, hiérarchiser et organiser les faits. L'ajout d'exemples ponctuels extérieurs au dossier n'est jamais interdit, tant qu'il ne se substitue pas à l'exploitation pleine et entière des documents.

Ainsi, un commentaire de qualité saura naviguer entre les deux écueils principaux que sont la *paraphrase* (absence de recul sur les sources, pas d'apport argumentatif de la part des candidats) et la *dissertation* (insuffisance, voire absence de références aux documents du dossier) tout en démontrant des qualités pédagogiques par la manière dont sont réorganisées les idées et dont sont hiérarchisés et illustrés les arguments.

Afin d'éviter de reprendre l'ensemble des remarques des rapports précédents, on peut ainsi rappeler les différents niveaux de traitement du dossier documentaire constatés dans les copies afin d'illustrer la progression à atteindre vers un commentaire abouti (« niveau 3 »).

Niveau 0 : paraphrase énumérative et/ ou digression	Les documents sont abordés l'un après l'autre pour répondre à chaque question (1.a, 1.b, 1.c, etc.), et l'on se contente de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter ni les analyser ; ou alors : oubli total ou partiel des documents, propos très général et vague.	Indices : les réponses suivent l'ordre des documents ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (« en premier lieu », « ensuite », « de plus », « enfin ») En cas de digression : impossibilité de relier les idées à un document du dossier
Niveau 1 : paraphrase thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par le dossier. On se contente toujours de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter ni les analyser.	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (cf. niveau 0).
Niveau 2 : argumentation thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par le dossier. Il y a apparition d'une prise de recul sur les sources avec une analyse des idées, voire quelques références externes.	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; par contre, présence de mots de liaison à connexion logique (« mais », « cependant », « par conséquent »), témoignant d'un effort argumentatif personnel.
Niveau 3 : argumentation personnalisée	Les documents sont croisés et recomposés en fonction d'idées et de thèmes pertinents, proposés par le ou la candidat(e) et témoignant de sa maîtrise du sujet. Il y a prise de recul sur les sources avec une analyse des idées et quelques références externes.	Indices : chaque question s'ouvre par une analyse des termes du sujet et une explication de la logique personnelle qui sera suivie dans la réponse ; présence de mots de liaison à connexion logique (cf. niveau 2).

Une introduction générale au commentaire n'est pas interdite. Si cet élément d'appréciation n'est pas compris dans le barème, il permet toutefois de bonifier le résultat final, à condition d'être réussi. Ainsi, une introduction générale se doit, après l'utilisation éventuelle d'un exemple pertinent en amorce, de *définir les termes-clés* du dossier, au besoin en les replaçant dans leur contexte épistémologique, afin d'introduire la *problématique générale* sous-jacente à l'ensemble des documents, en étant capable en particulier de faire émerger un concept explicatif ou une idée forte qui servira de fil directeur au traitement des questions. De tels thèmes ne sont pas non plus systématiquement les meilleurs et doivent, bien entendu, être adaptés au sujet.

Plus que tout, une introduction n'a pas vocation à lister l'un après l'autre l'ensemble des documents fournis : un tel exercice, qu'il soit écrit en toutes lettres ou résumé sous la forme d'un tableau, est essentiellement chronophage et apporte peu à l'argumentation. Une *présentation pertinente des documents* visera ainsi surtout, en *regroupant les sources* de manière originale, à montrer les traits les plus saillants du dossier, lorsqu'il y en a : par exemple, une prépondérance de documents anciens ; de sources non

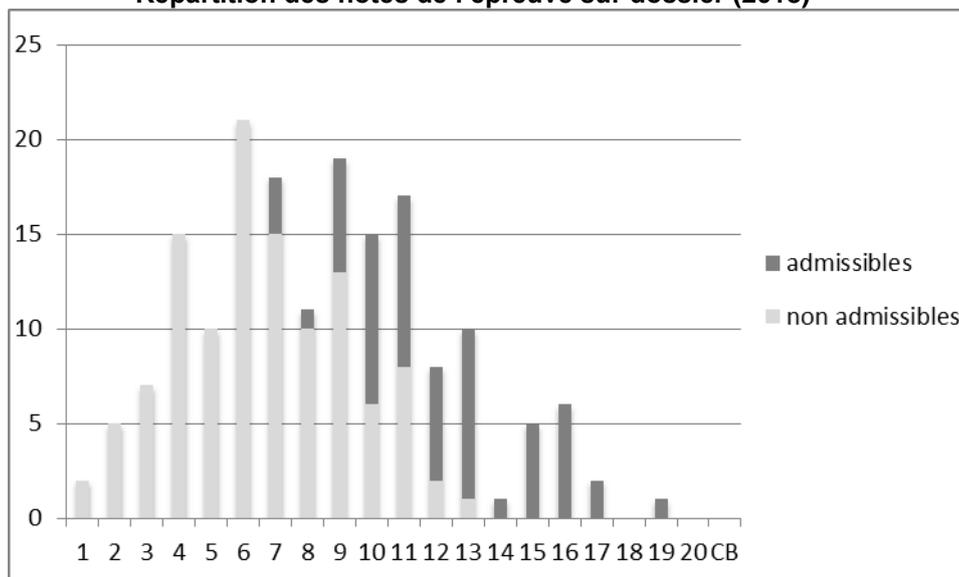
scientifiques ou de documents particulièrement biaisés ; un traitement spatialement déséquilibré du sujet, notamment lorsqu'il est centré sur certains continents ou certaines aires culturelles plutôt que d'autres ; la présence d'une controverse scientifique ou socio-économique de fond ; etc.

Enfin, l'excellence du résultat sera également conditionnée par quatre critères supplémentaires :

- une maîtrise irréprochable de l'expression et de l'orthographe, en particulier pour les toponymes, les noms d'auteurs et les concepts géographiques ;
- une capacité à citer des références épistémologiques appropriées (auteurs, courants) à l'appui de ses analyses, ainsi que des exemples connexes concis et pertinents ;
- une capacité à articuler les échelles entre elles : les questions géopolitiques sont ainsi à envisager tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle locale ; une politique d'aménagement fait jouer des acteurs à plusieurs niveaux, et penser à l'échelon européen dans une thématique locale sera bienvenu ; les questions environnementales supposent des enjeux locaux et globaux ; etc.
- enfin, une illustration graphique à la fois claire, informative et réellement imaginative par rapport au sujet. Un simple croquis sagittal résumant de vagues catégories d'acteurs, ou des schémas issus d'un enseignement général et plaqués sur le sujet, sans grand rapport avec les documents, ne peuvent ainsi convenir.

Inversement, les grosses erreurs de culture générale, un ou plusieurs contresens dans la compréhension des documents ou l'oubli pur et simple de certains documents dans le traitement des réponses constituent des éléments d'appréciation fortement négatifs.

Répartition des notes de l'épreuve sur dossier (2018)



2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

Sujet : Géographie des autochtonies dans le monde

Réflexions générales

Cinquante-deux candidats ont choisi cette option, la moyenne de l'épreuve est de 07,94, avec une note maximale de 16/20 et minimale de 01/20 ; 36 copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 10/20, dont 9 entre 01 et 04/20. Les notes supérieures ou égales à 15/20 concernent 3 copies.

La question des autochtonies, sans être une thématique classique dans un cursus de géographie, n'a pas semblé déstabiliser les candidats, d'où le nombre relativement élevé de copies traitant ce sujet faisant écho à la décennie de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme au prochain référendum en Nouvelle-Calédonie posant la question du rapport des autochtones de la République à leur territoire. La dimension évidemment politique mais aussi juridique du sujet ne devait pas faire omettre ses fortes implications spatiales et territoriales : la notion d'autochtonie est indissociable de celle du lieu des origines ; les mouvements portés par les peuples autochtones témoignent de territorialités et de territorialisations singulières et mouvantes, venant parfois remettre en cause leurs formes plus classiques et/ou occidentalocentrées.

Les attentes restent conformes à celles des années précédentes et sont rappelées dans les remarques communes aux trois options (*cf. supra*). Trop de copies présentent une inutile et longue **introduction** (jusqu'à 4 pages) qui n'entre pourtant évidemment pas dans le barème puisque chaque question était notée sur 5 points. Les candidats ont, plus rarement que les années précédentes, proposé un tableau de synthèse de l'ensemble des documents (dont 12 textes, 2 cartes, des documents iconographiques, un tableau statistique et des captures d'écran de sites internet), travail parfaitement inutile, tout comme le fait de recopier les adresses des sites internet dont sont extraits certains documents.

Une présentation ordonnée et argumentée de chaque réponse a été appréciée, un petit paragraphe introductif annonçant un fil directeur et les différents paragraphes proposés pour répondre à la question posée est un plus. Une petite conclusion transitoire peut permettre de faire l'articulation avec la réponse suivante.

La présentation du corpus est construite à partir de grands thèmes mais ces thèmes sont à retravailler en fonction des questions posées et il est attendu que les candidats aillent rechercher des informations dans les documents pour répondre aux différentes questions. A l'échelle des documents, un défaut majeur récurrent concerne l'absence d'analyse critique. Ils sont cités plus qu'analysés, et décrits plus que resitués dans une perspective réflexive. La paraphrase est trop fréquente et le jury a regretté le manque de croisement des documents.

Environ la moitié des copies propose des illustrations parfois très bien réalisées, légendées, construites, pensées (frises chronologiques intégrant les échelles d'acteurs, schémas de cas locaux de processus de captation des ressources des territoires autochtones par des acteurs exogènes, etc.), mais on trouve aussi beaucoup de « placage » de croquis qui réutilisent les questions traitées les années précédentes ou celles des programmes de l'année (la nature - nombreux schémas sur les espaces protégés sans véritable lien avec les communautés autochtones), sans que cela soit vraiment pertinent.

Souvent, les libellés des questions ne sont pas lus avec assez de rigueur. Nous insistons sur l'importance d'analyser attentivement l'intitulé des questions pour identifier les mots-clés et répondre à chaque élément demandé.

Question 1 - De l'ethnicité à l'autochtonie, des indigènes aux peuples premiers, commentez le glissement sémantique et l'évolution épistémologique dans l'approche géographique.

Cette question a souvent été correctement traitée. Certains candidats ont néanmoins eu tendance à répondre en se contentant d'un déroulé chronologique descriptif, ou de définitions successives, ce qui ne constituait pas une réponse suffisante et argumentée aux deux sous-questions posées. Il fallait bien distinguer les différents termes employés dans le corpus (autochtones, indigènes, aborigènes, sauvages, populations locales, peuples premiers, premières nations, peuples oubliés, Amérindiens et Indiens) et les resituer dans leur contexte en tenant compte de l'histoire de la pensée.

A la question du glissement sémantique, certaines copies ont répondu en proposant de bons schémas ou frises chronologiques reprenant les grandes étapes de l'évolution de la pensée en mettant en perspective ces différents termes de façon réfléchie. La question du rapport à l'altérité est centrale dans ces différentes manières de nommer et de catégoriser, selon un angle à fois qualitatif et quantitatif. D'abord, une hiérarchie sous-tend plus ou moins la bonne manière de faire groupe (société, nation, peuple) et la manière non construite, donc jugée primitive (ethnie, peuplade, clans, tribus). Ensuite, les autochtones sont le plus souvent numériquement moins importants, donc jugés moins légitimes que les colonisateurs allochtones, et minorisés statistiquement et factuellement. Alors que la notion d'« ethnologie » avait une valeur utilitaire dans le cadre du contrôle des territoires coloniaux (doc. 1, doc. 3), et s'est longtemps basée sur des critères de différenciation physique (doc. 8b), l'usage plus répandu à partir des années 1980, des termes « autochtones » ou « premières nations », même si le facteur sous-numéraire continue de faire peser une exceptionnalité souvent condescendante, contient la reconnaissance d'une antériorité de peuplement, d'une certaine capacité à former une société, ainsi que de différenciations identitaires : si l'expression « peuples premiers » est plébiscitée en Amérique du nord, on lui préfère le terme « aborigène » en Australie (doc. 1). Les populations autochtones elles-mêmes se sont également approprié l'adjectif et le revendiquent. Néanmoins, cette évolution sémantique n'a pas encore totalement imprégné les représentations véhiculées par les médias et la société de consommation (doc. 3, doc. 6, doc. 15).

Présenter l'évolution épistémologique dans l'approche géographique nécessitait ainsi de mobiliser plusieurs approches (géographie sociale, culturelle, politique, critique, *post-colonial studies*...) qui viennent troubler les catégorisations en usage depuis que la géographie est une science institutionnalisée. L'intégration des représentations, des pratiques des différents acteurs, des approches phénoménologiques du sensible, ont induit une complexification des analyses. Des références à des spécialistes hors-corpus (Béatrice Collignon par exemple a été fréquemment mobilisée) ont été appréciées.

Questions 2 - Quelles ont été les étapes et les fondements de la reconnaissance et de la patrimonialisation des autochtonies dans le monde ? Quels risques comportent-elles ?

Cette question repose sur la dissymétrie existant entre les peuples autochtones et les pouvoirs en place là où ils vivent, à différentes échelles. La notion de justice spatiale pouvait être évoquée pour montrer le cheminement progressif de la reconnaissance locale à un processus internationalisé (doc. 13). Il s'agissait là de développer la question de l'intégration, de l'interdépendance, de la marginalisation et ainsi des gradients d'intégration avec les notions induites de distance, d'enclavement, de communication, etc. (doc. 5). Les différentes échelles devaient donc être mobilisées pour répondre à la question.

Les différentes étapes de cette reconnaissance ont souvent été présentées par une frise chronologique, insuffisante si chaque étape n'était pas contextualisée et commentée, plus appréciée quand elle a été combinée à une approche par échelle, allant de la reconnaissance au sein des Etats (doc. 9, doc. 13, doc. 14) à une fédération des aspirations à la reconnaissance aboutissant à la Déclaration de l'ONU (doc. 4), en passant par des phases de revendications plus ou moins virulentes (doc. 7). Ces différentes phases ont généralement été bien identifiées.

Pour répondre à la seconde partie de la question, il ne fallait pas énumérer tous les écueils auxquels les sociétés autochtones sont confrontées (ostracisme, difficultés socio-économiques, alcoolisme, délinquance, etc.) mais bien les risques spécifiquement liés aux processus de patrimonialisation.

Les risques de la mise en patrimoine des autochtonies relèvent globalement de l'imposition d'une fixité, d'un immobilisme pour correspondre aux pratiques, aux façons d'être et de faire qui ont été précisément identifiées comme devant être patrimonialisées. Les candidats ont généralement bien évoqué, avec l'aide des documents, les risques d'auto-caricature, de folklorisation auxquels sont confrontés nombre de peuples autochtones (doc. 10), d'autant plus si des activités touristiques se développent autour ou à partir de l'existence même de ces peuples (doc. 15).

En outre, les territoires dits autochtones, généralement non urbains et de faible densité, constituent parfois des réserves foncières ou offrent des espaces pratiqués comme lieux de récréation et/ou de préservation dans la perspective du développement durable et environnemental. L'illusion de l'espace vierge, vide, justement parce que sanctuarisé, et donc appropriable matériellement (accès aux ressources) ou symboliquement (mythe de l'espace préservé par le « bon sauvage » vivant en harmonie avec la Nature) continue de peser sur les terres des peuples autochtones (doc. 3, doc. 12).

Dans un registre plus épistémologique, les évolutions en cours impliquent qu'on ne peut plus considérer la planète uniquement sous le prisme d'un clivage « tradition / modernité » ; or c'est bien cette grille de lecture binaire que la patrimonialisation peut contribuer à figer, préservant la tradition face à la modernité forcément néfaste. Au-delà de la question du maintien des pratiques dites traditionnelles, ce sont les équilibres sociaux induits qui sont parfois remis en cause. Mais à quel degré les mutations sociales sont-elles davantage subies que choisies par les peuples autochtones ? C'est moins la nature du processus à l'œuvre qu'il fallait interroger – tous les groupes sociaux évoluent – que la spécificité des manifestations de ces évolutions au sein des populations autochtones. Evidemment, chaque situation est différente et toute généralisation était ici abusive.

Question 3 - En quoi la problématique foncière et des ressources est-elle encore au cœur des revendications des peuples autochtones et intéresse-t-elle particulièrement le géographe ?

Trop de copies se sont focalisées sur la première partie de la question et ont omis de répondre à la seconde, ou l'ont fait de façon très superficielle ; peu ont traité tous les cas de figures proposés dans le corpus.

Le doc. 3 insistait sur le lien fort unissant les populations autochtones à leur terre et à ses ressources, des ressources convoitées au cœur des situations conflictuelles (doc. 5a). Il fallait évoquer la diversité des revendications foncières des peuples autochtones en faisant une claire distinction selon les contextes de développement. L'absorption de ces populations, parfois très minoritaires, dans le contexte de fortes densités et de pression foncière de certains pays en développement (question de l'Ivoirité, doc. 7d) représente par exemple un défi bien différent des enjeux fonciers liés aux Premières Nations du Canada (doc. 11). Les documents portaient à distinguer des modes d'expression de tensions, à expliciter des gradients de réaction face à des déséquilibres, à des difficultés, des problèmes, des injustices ou des conflits compris ici comme rapports de domination. On pouvait ainsi organiser la réponse selon ce gradient allant de la simple confrontation entre usages, où la tension potentielle est déjà intégrée dans le fonctionnement institutionnel, jusqu'au conflit armé.

La grille de lecture classique de la géographie politique, mettant l'Etat-nation au cœur de l'analyse, était ici à discuter au prisme des questions foncières qui relèvent généralement du législateur. Le code et les pratiques foncières sont inhérents à l'évolution politico-historique des Etats ; la manière dont des régimes fonciers spécifiques s'affirment au sein d'un Etat, dont des différenciations régionales se créent et sont

gérées au quotidien (système judiciaire en territoire amérindien par exemple), entre pleinement dans le champ d'analyse de la géographie.

Il n'était pas exclu de traiter la question en mobilisant le critère des acteurs en présence (de bons schémas ont été présentés sur cet aspect) et l'existence d'une reconnaissance institutionnelle des tensions, de la visibilité, de la mobilisation des forces de l'ordre, de la médiatisation et de la mise en scène de l'autochtonie. Les tensions entre les formes d'habiter, les usages et les appropriations distinctes et parfois contradictoires, les représentations et les projections au sein du même espace, pouvaient faire l'objet d'une autre entrée (doc. 12, doc. 13). Il apparaît que plus le monde autochtone est diversifié, plus les usages y sont divers, plus des tensions sont susceptibles de se développer. De plus, l'évolution des pratiques est souvent source de tension parce que cela différencie des peuples autochtones plus ou moins intégrés à la « planète urbaine ».

Question 4 - A travers les exemples du corpus, proposez une typologie de la diversité des situations et traitements nationaux de la question autochtone en justifiant vos critères.

Au-delà d'un problème de gestion du temps dont pâtit régulièrement la dernière question de l'épreuve, plusieurs copies révèlent un déficit méthodologique : réaliser une typologie répond à un déroulé précis consistant d'abord à choisir des critères d'ordonnement et à les justifier, en tenant compte des réponses aux questions précédentes et des pistes suggérées par le corpus. Ces différents critères doivent ensuite être croisés pour faire apparaître des types de situation et de traitements nationaux de la question autochtone. Il ne fallait en aucun cas se contenter de prendre successivement les exemples de situations évoquées dans le corpus pour en faire des « types ».

Différents critères ont été acceptés du moment qu'ils étaient sérieusement justifiés et croisés. Les questions d'équité territoriale, et donc, une fois encore, de gradient de reconnaissance ou d'intégration pouvaient être évoquées comme premier critère. On pouvait dégager un gradient allant d'une totale mise à l'écart (doc. 8) à une participation renforcée des autochtones à la vie politique (doc. 13) en passant par une intégration progressive (doc. 9).

En parallèle, le régime de visibilité des actions autochtones pouvait aussi être interrogé : manifestations plus ou moins violentes (doc. 7), occupation de l'espace public (doc. 10c-d), aide sollicitée auprès des ONG ou de l'ONU. La part de la population autochtone dans la population nationale va de pair avec une possible invisibilisation (doc. 8, doc. 10a, note du doc. 11).

L'accès et la maîtrise des ressources de leurs territoires peuvent aussi permettre aux populations autochtones d'établir des réseaux à petite échelle et de s'insérer dans la mondialisation (doc. 12, doc. 13), leur captation par des acteurs allogènes accroissant au contraire leur marginalisation (doc. 5b), issue de diverses formes de domination cumulées et d'inégalités intersectionnelles. En effet, en termes d'image et de représentation, il existe un paradoxe patent entre le classique imaginaire autochtone, auquel est dévolu un rôle d'apaisement symbolique, et la réalité de ces territoires. La pauvreté ou la précarité de certaines populations autochtones crée un hiatus avec ces représentations, hiatus qui éclate avec force lors des manifestations faisant irruption dans l'espace public urbain.

Ces critères combinés pouvaient permettre de distinguer quelques « types » d'autochtonies, même si « *l'identité indigène n'est ni homogène, ni statique, ni archaïque* » (doc. 13).

- les peuples autochtones intégrés ou en voie de l'être aux échelles nationale et internationale.
- les peuples autochtones subissant une folklorisation de leur culture, semblant figés dans un temps immémorial et n'existant qu'à travers un regard exogène.
- les peuples autochtones dominés et relégués, n'ayant pas la main sur leurs ressources.

Ces catégories pouvaient être illustrées par les différents exemples du corpus et d'autres issus de la culture personnelle du candidat, et faire l'objet d'un tableau de synthèse.

Valérie BATAL, Marie REDON

2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

Sujet : Agriculture et environnement

Réflexions générales

Cette année, 73 candidates et candidats ont choisi l'option B parmi les trois sujets proposés, ce qui traduit une nette augmentation par rapport aux années précédentes et en fait, pour la première fois depuis l'introduction de cet exercice en 2002, l'option la plus choisie de l'épreuve. Ce constat peut s'expliquer par le

fait qu'un sujet portant sur l'agriculture semble assez général, permettant d'éviter des contresens ou un manque de connaissances grâce à un thème en apparence familier. Le risque était cependant de rester trop près des documents, sans recul suffisant pour les expliquer ou les critiquer.

Les notes s'échelonnent de 1/20 à 19/20, et la moyenne de l'épreuve se situe à 8,45/20. Les copies ayant obtenu des notes très basses présentent des problèmes méthodologiques majeurs, comme le fait de ne pas répondre aux questions ou de paraphraser les documents sans les expliquer. Les notes les plus hautes sont les copies qui ont su confronter judicieusement les documents et les discours, élargir à quelques exemples supplémentaires, et faire preuve de clarté dans les explications, y compris dans leur production graphique. Au total, peu de copies sont véritablement indigentes.

Éléments positifs

Les documents ont été globalement compris, et les principaux enjeux ressortent dans la plupart des copies. Les candidates et les candidats ont cerné les éléments les plus importants et ont fait l'effort de les regrouper en fonction des questions posées et non selon l'ordre des documents. Sur le plan méthodologique, l'exercice est donc généralement respecté.

La plupart des écrits ont témoigné d'un regard critique bienvenu. Sur la question des OGM, le débat posé par les documents 5.b (site *ogm.org*, pro-OGM) et 5.c (*Greenpeace*, anti-OGM) a été mis en évidence dans la plupart des copies. Certaines copies sont cependant allées plus loin, en analysant le discours des différents acteurs, en particulier celui des médias, ou le statut des références scientifiques données. Ce recul pris non seulement sur les questions environnementales, mais aussi sur la portée des discours, montrait une bonne maîtrise du sujet. Ce point a été valorisé.

Éléments négatifs

Beaucoup de candidates et de candidats ont choisi ce sujet par défaut, sans avoir de connaissances très précises sur les questions environnementales ou relatives à l'agriculture. Cela s'est traduit par des copies qui se contentaient d'utiliser les informations fournies par les documents, parfois de façon tout à fait pertinente, mais sans forcément apporter d'éléments supplémentaires. En particulier, beaucoup de copies ne mentionnaient aucun autre exemple que ceux proposés dans les documents.

De même, les processus étaient cités, parfois décrits, mais rarement analysés. Qu'entend-on par « analyser » un document ? Il ne s'agit pas de se contenter d'isoler l'élément de texte qui fait sens et qui illustre un argument : il faut impérativement expliquer pourquoi cela fait sens. Ainsi, énoncer que l'une des solutions à l'érosion des sols est le « *contour farming* », évoqué sur l'un des documents, n'est pas suffisant. Il faut compléter le propos en expliquant que cette technique culturale, perpendiculaire au sens de la pente, permet en effet de mieux retenir l'eau de ruissellement dans chaque interrang en favorisant l'infiltration des pluies dans les sillons et dans l'appareil racinaire des plantes. En somme, un simple exemple ne vaut pas argument : c'est son exploitation qui permet l'administration de la preuve.

Ce même manque de recul et de connaissances précises explique également que trop de copies ont constitué une liste, façon « catalogue », de tous les éléments piochés dans les documents. Les réponses aux questions ressemblaient donc à une énumération des faits, parfois fastidieuse, sans aucune explication ni problématisation. Il était important de maîtriser plus précisément le sujet pour présenter les réponses de façon claire, organisée et hiérarchisée.

Production graphique

Les productions graphiques étaient inégales. Cependant, il faut noter que peu de copies ne proposent aucune réalisation graphique ; cette situation étant fortement sanctionnée, elle est à éviter absolument. Inversement, quelques productions ont apporté une plus-value indéniable à la copie, montrant une capacité d'explication graphique intéressante.

Les possibilités offertes par le dossier étaient multiples : un schéma synthétique pouvait porter sur l'un des agrosystèmes évoqués par le corpus, présentant à la fois la production systémique des dégradations environnementales, les voies de sortie existantes, et les boucles de rétroactions à prendre en considération. Plusieurs documents permettaient de réaliser un tel schéma : par exemple les grandes cultures du Bassin parisien (1.b), l'huile de palme en Indonésie (3.a, 3.c) ou encore les algues vertes en Bretagne (2.c, 2.d), ces propositions n'étant pas limitatives.

Le document 2.a (comprenant une image satellite) a également fait l'objet de plusieurs transcriptions graphiques, notamment des blocs-diagrammes, plutôt réussis dès lors que ces réalisations ajoutaient des éléments explicatifs aux différents zonages visibles sur l'image. Enfin, des organigrammes ont aussi été proposés, faisant la synthèse des différentes questions ; l'objectif était souvent de présenter l'agriculture comme un système d'acteurs, mais les boucles de rétroaction ou la nature des liens entre acteurs n'ont pas toujours été mises en évidence.

Les réalisations graphiques étaient ainsi plutôt positives, mais souvent perfectibles : dans tous les cas, le plus grand soin doit être apporté à leur réalisation (lisibilité, finesse des traits, tracés réguliers, etc.).

Présentation du sujet

Le dossier de l'option B, « Agriculture et environnement », était organisé de façon thématique. Le document 1 abordait la question de l'érosion des sols, le document 2 la gestion de l'eau, le document 3 la déforestation, le document 4 la biodiversité et le document 5 les OGM dans l'agriculture. Chacun d'eux évoquait ainsi un problème particulier, en allant jusqu'aux solutions proposées. Ces thèmes n'avaient cependant pas prétention à l'exhaustivité : d'autres exemples pouvaient illustrer chacune des thématiques présentées, et ainsi valoriser une copie.

Il était en particulier bienvenu de remarquer que le corpus proposait fort peu de choses sur l'élevage, sans même parler des activités que l'on trouve en marge de la définition de l'agriculture *stricto sensu*, comme la sylviculture ou la pisciculture. De manière ponctuelle, et en dialogue étroit avec les documents, l'évocation des pratiques d'élevage pouvait donc utilement compléter le propos, notamment lorsqu'il était question de l'intensification agricole, également forte dans le cas de l'élevage hors-sol ou des parcs d'engraissement de type *feedlots* américains ; mais aussi lorsqu'on évoque la promotion actuelle des systèmes de polyculture-élevage et l'utilisation des engrais naturels (fumure).

Ce dossier a donné lieu à de nombreuses évocations d'ordre épistémologique sur la relation homme/milieu – laquelle se situe en effet au cœur de la question agricole. Les candidates et les candidats étaient manifestement portés par la question de programme relative à « la nature, objet géographique ». Si ce bagage intellectuel peut être ponctuellement utile, il ne doit pas être plaqué sur le sujet, ni s'y substituer, sachant qu'il dessert même les copies dès lors que les noms de géographes sont mal orthographiés ou que les concepts ne sont pas maîtrisés, voire confondus. Ainsi, évoquer l'Anthropocène et les travaux de Paul Crutzen pour parler des impacts des pratiques agricoles à l'échelle internationale peut être utile, tout comme il était pertinent d'envisager le géosystème de Georges Bertrand pour montrer les interrelations fortes et les rétroactions possibles entre facteurs de production et milieux agricoles. En revanche, on doute plus de l'intérêt de remonter au possibilisme vidalien pour expliquer les enjeux environnementaux de l'agriculture contemporaine, tandis qu'un propos sur l'histoire du mouvement écologiste international semble quant à lui vraiment hors-sujet.

Si la plupart des candidates et des candidats ont bien compris le sens de l'exercice, le jury regrette toutefois la difficulté qu'ont eue certaines copies à organiser convenablement leurs réponses. En effet, les questions invitaient clairement à ne pas traiter le dossier selon l'organisation thématique des documents, mais de façon progressive, en allant de l'identification des problèmes environnementaux liés à l'agriculture, avec l'explication de leurs causes, à la présentation des solutions et des adaptations. Cette démarche permettait de croiser les documents et de réorganiser les informations de façon dynamique et pédagogique dans des réponses problématisées, tout en évitant le « plan à tiroirs ».

De même, il était essentiel de prendre du recul sur la démarche d'ensemble des questions, afin de ne pas anticiper certains points, en réservant chacun d'eux à la question qui s'y prête le mieux. Ainsi, énoncer dès la question 1 l'existence d'externalités environnementales négatives dans les pratiques de la grande agriculture, ou parler dès la question 2 des solutions techniques et organisationnelles trouvées face à ces déprédations environnementales, empiète sur le contenu de la question suivante et dessert fortement la copie.

Éléments de reprise des questions

Question 1 : Par quels moyens de maîtrise des ressources naturelles et d'intensification des cultures peut-on expliquer l'expansion mondiale des activités agricoles ?

Cette première question visait, indirectement, à dresser un portrait d'ensemble de l'activité agricole contemporaine à l'échelle internationale, en particulier en lien avec les attentes d'une population mondiale en croissance soutenue. Quelques données de cadrage sur l'évolution de la population agricole et des besoins alimentaires mondiaux étaient ainsi les bienvenues.

Il était utile, pour aborder convenablement la question, de s'interroger sur deux termes délicats. L'idée d'« intensification », tout d'abord, ne devait surtout pas conduire à l'écueil d'un traitement chronologique opposant une agriculture traditionnelle supposément extensive à des pratiques culturelles contemporaines devenues intensives. L'intensité culturelle, entendue comme une agriculture à forte productivité – que cela soit en termes de rendements ou en termes de main-d'œuvre – est un objectif récurrent de la plupart des systèmes culturels, et a constamment motivé la recherche d'adaptations agricoles. C'est le cas des systèmes traditionnels et modernes, extensifs et intensifs, d'agriculture vivrière ou

exportatrice. Dans les systèmes traditionnels, comme dans le pays Bamiléké (1.a) ou les oasis du Sahara (2.a), la polyculture s'intensifie, permettant de supporter une charge démographique importante. De même, l'intensité était déjà forte dans certains berceaux historiques de civilisation (Chine, Mésopotamie). Dans les systèmes modernes, c'est la monoculture qui est privilégiée, passant généralement par la débocagisation et la mécanisation, comme le montrent les exemples du Bassin parisien (1.b, 2.b), de la Bretagne (2.c), de la France plus globalement (2.b, 4.a), des États-Unis (1.c), de l'huile de palme en Malaisie et en Indonésie (3.a, 3.b, 3.c). Il n'est donc pas possible d'opposer de façon manichéenne agriculture moderne et agriculture traditionnelle : tous les systèmes agricoles se transforment avec des objectifs communs et des moyens adaptés. L'intensification contemporaine, ici questionnée, repose plutôt sur un *saut d'échelle*, tant en termes de surfaces que de techniques, avec une volonté d'extension mondiale de pratiques culturelles à fort rendement en direction d'agrosystèmes historiquement plus extensifs et/ou plus contraignants.

Les moyens pour y parvenir, ensuite, reposent sur la maîtrise des « ressources naturelles », à définir en relation avec les pratiques agricoles, une « ressource » étant pensée en fonction d'un usage. On envisage donc principalement les sols, l'eau, et tous les intrants nécessaires à la bonne croissance de la biomasse dans les cultures. Pour autant, cela ne devait pas conduire à une simple énumération des facteurs de production agricole. Sans doute était-il plus efficace de regrouper, de manière plus synthétique, des éléments de maîtrise quantitative des ressources, avec la question des stocks en eau (irrigation, forages) et en terres (défrichements, fronts pionniers), avec l'extension corrélative des cultures dans des milieux extrêmes, ou plus pauvres, comme le désert (2.a) ou la forêt tropicale (3.a, 3.b, 3.c) ; puis des éléments de maîtrise qualitative des milieux de culture permettant de meilleurs rendements sur les mêmes surfaces, avec les aménagements des sols (souvent en *openfields*), la mécanisation (1.b), les apports d'engrais (2.a) et de produits phytosanitaires (2.b, 4.a). La maîtrise du vivant par les modifications génétiques contemporaines (5.a, 5.b) en est alors un stade ultime, même s'il est possible d'inscrire cette démarche dans le prolongement des pratiques séculaires de sélection des espèces (3.c) et d'hybridation des plants par les agriculteurs. Une évocation du cas d'école des révolutions vertes était aussi tout à fait pertinente. Enfin, la « maîtrise » des ressources est aussi permise par un contexte socio-politique favorable, et les copies les plus complètes n'ont pas oublié le rôle des réformes foncières, de la formation des agriculteurs (organisations patronales et consulaires, expertise agronomique) et de l'industrialisation des moyens de production (semenciers, machinisme agricole), tous ces acteurs étant présents en filigrane derrière les documents et dans certaines des sources du corpus.

De fait, l'une des idées de fond consistait alors à montrer que l'intensification contemporaine des cultures, à l'échelle mondiale, était généralement accompagnée par une simplification des choix culturels, tendant souvent à la monoculture et à des spécialisations régionales, et par une technicisation croissante des pratiques, en général au détriment des charges en main-d'œuvre, sous condition de capital financier suffisant. Ainsi, les pays développés, ou à rente pétrolière, peuvent plus facilement promouvoir les systèmes culturels les plus coûteux s'ils en font le choix politique, avec l'exemple extrême de l'agriculture saharienne sur pivots. Le cas des cultures génétiquement modifiées montre cependant que l'intensification peut aussi obéir à des logiques de délocalisation de pratiques culturelles expérimentales vers des pays plus pauvres, selon des systèmes de production à l'évidence mondialisés. Un rapide bilan des contextes régionaux de déploiement de ce processus d'intensification semblait donc utile.

Question 2 : Quels sont les principaux impacts des activités de production agricole sur les milieux ?

Si le choix du terme « impacts » porte il est vrai une connotation négative implicite, comme n'ont pas manqué de le souligner certaines copies, on pouvait envisager en introduction le terme de façon plus large, en évoquant aussi quelques-uns des impacts positifs de cette activité, comme par exemple l'entretien de la biodiversité qu'assurent certaines pratiques culturelles, à l'image du rôle d'écotone et de connectivité écologique que jouent les haies bocagères, ou du maintien de milieux ouverts par la pâture extensive des prairies calcicoles ou des tourbières.

Cependant, d'après les documents proposés, ce sont bien les impacts négatifs qui sont au cœur du sujet. Il ne s'agissait pas pour autant de tomber dans l'écueil du jugement de valeur, ni de dénoncer ces impacts sur un registre émotionnel. On rappelle que, par nature, le fonctionnement des écosystèmes est artificialisé par les pratiques agricoles, et ceci depuis la révolution néolithique. La question était ainsi à replacer avant tout dans la continuité de la précédente, en envisageant la généralisation et l'amplification des impacts à une échelle globale sous l'effet de l'intensification des pratiques.

Cette question était surtout l'occasion pour les candidates et les candidats de démontrer leur maîtrise du vocabulaire relatif à la géographie physique et à l'environnement : une lecture précise et systémique des processus érosifs générés par les grandes cultures, mais aussi une bonne explication du fonctionnement des sols et des interrelations entre éléments des écosystèmes étaient ici attendues. Ce critère, fortement discriminant, a ainsi permis de valoriser les copies capables d'expliquer la formation des

croûtes de battance ou des semelles de labour, le lessivage des sols, l'eutrophisation des eaux, l'importance de l'évapotranspiration potentielle pour les plantes, ou le rôle des espèces « clef de voûte » dans le fonctionnement d'un écosystème, sans confondre non plus engrais et produits phytosanitaires, ni prendre les algues vertes – qui, certes, prolifèrent – pour des espèces invasives. Et que dire des copies qui parlent de « courbes du relief », de « captation » en eau, d'« aires » géologiques, d'« abduction » en eau ou de « sources aquifères » ? Le choix de l'option « environnement » ne saurait se faire par défaut, et implique une maîtrise minimale du champ conceptuel abordé.

Plus que la liste des déprédations environnementales abordées par les documents, on était ici en droit d'attendre une réponse structurée autour d'ensembles thématiques efficaces : problèmes quantitatifs avec les stocks en eau (2.a), l'érosion des sols (1.a, 1.b, 1.c, 1.d, 3.c), la déforestation (3.a, 3.b, 3.c, 4.c) et son corollaire, la baisse de la biodiversité – dont les causes ne sont d'ailleurs pas uniquement imputables à la déforestation (3.c, 4.a, 5.c) ; puis des problèmes qualitatifs, avec en premier lieu la pollution des eaux (1.b, 2.c) et des sols (2.b), puis les interventions génétiques avec le débat sur leurs effets (5.c). On pouvait aussi aborder successivement l'hydrosphère, la pédosphère et la biosphère, en organisant tout cela en sous-ensembles, du végétal à l'animal, puis de la microfaune à la macrofaune, pour ce qui concerne le dernier ensemble. Dans tous les cas, il convenait surtout de souligner les interactions entre ces sphères, à l'exemple du fonctionnement microbiologique des sols, traité en détail dans plusieurs documents : cette dimension systémique, à la base du discours écologique contemporain, est essentielle à expliquer pour introduire les notions de rétroactions ou d'entropie. Il était aussi pertinent d'envisager, en guise d'ouverture, les effets plus indirects des pratiques culturelles sur les milieux et leurs habitants, avec les coûts sanitaires de la turbidité des eaux (1.b), de l'huile de palme (3.c), des OGM (5.c), et les risques sur les infrastructures ou les habitations (1.b, 2.a).

Question 3 : En quoi peut-on constater une recherche croissante d'adaptation des techniques de production aux enjeux environnementaux contemporains ?

Cette question vise à évaluer la capacité d'adaptation des systèmes productifs existants face aux enjeux environnementaux précédemment décrits. La formulation proposée, qui postulait une « recherche croissante d'adaptation » de la part des acteurs du monde agricole, présuppose l'existence d'une prise de conscience générale, y compris au sein même du système productiviste, ce dont attestent plusieurs documents du corpus. Loin de tout manichéisme, il s'agissait donc bien de montrer des degrés d'adaptation et plusieurs niveaux de réponse aux situations de crise environnementale. Cette question reposait par conséquent sur une analyse des méthodes innovantes, ainsi que des acteurs et des territoires qui les promeuvent. Là encore, les dysfonctionnements comme les solutions internes concernent à la fois l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne, que l'on ne peut donc pas opposer.

Pour autant, le traitement de la réponse ne devait pas déborder non plus sur l'examen des « politiques alternatives » de la question suivante : il ne s'agissait pas, à ce stade, d'étudier la remise en question des systèmes existants, mais bien d'envisager l'évolution des « techniques » de ces derniers. En d'autres termes, la question s'intéresse ici plus à la gestion des effets environnementaux de la production agricole (action sur les conséquences) qu'à un changement de système (action sur les causes du problème).

En ce sens, les réponses sont de plusieurs ordres : elles sont avant tout techniques, avec des aménagements – parfois très ambitieux – pour réguler l'ampleur des crises environnementales. Aménagements antiérosifs et restauration du bocage (1.a), bassins de rétention (1.b), engrais (2.c) ou organismes génétiquement modifiés (5.a) venant contrer l'appauvrissement des sols : toutes ces solutions, émanant de l'ingénierie agronomique, témoignent d'une approche souvent aléa-centrée des problèmes. Ces réponses ne font souvent que repousser dans le temps ou dans l'espace les effets des pratiques culturelles, et ceci parfois à des coûts élevés, à l'image du curage régulier qu'imposent les dispositifs de rétention des eaux ou l'entretien des ouvrages antiérosifs au sens large. Elles sont également inégalitaires dans l'espace, et sont réservées aux sociétés les mieux dotées en capital. Plus élargies sont les réponses institutionnelles qui interviennent sur les coûts de production, en subventionnant des adaptations de pratiques (notamment les baisses d'intrants, l'adoption d'espèces à moindre rendement, la mise en jachère des sols) avec une compensation du manque à gagner potentiel pour les exploitants, comme dans le cas des MAEC de l'Union européenne (4.d). Les pratiques sont ainsi adaptées par une intégration des externalités environnementales aux coûts de production. Aux subventions s'ajoutent les normes, qui peuvent imposer aussi des limites aux nuisances environnementales les plus évidentes, comme sur les émissions de nitrates par les élevages intensifs (1.d, 2.c) ou l'utilisation de certains produits phytosanitaires, pour certains interdits (DDT, chlordécone) ou susceptibles de l'être (glyphosate). Les clauses de sauvegarde sur l'usage des plantes génétiquement modifiées relèvent de la même démarche (5.d).

Les États et organisations internationales sont au cœur de cette régulation des pratiques, avec leurs corps d'experts (FAO, INRA ou IFREMER par exemple dans le corpus), mais aussi l'Union européenne, pour les pays qu'elle concerne, avec les normes environnementales de la PAC imposées aux exploitations pour toucher des droits à paiement (4.d). Là aussi, l'inégalité géographique dans l'imposition de ces normes et le développement de subventions aux changements de pratique peut être soulignée, compte tenu de l'inefficacité apparente des moratoires ou des structures de protection de la nature face à la déforestation sauvage en Indonésie (3.c), ou l'exportation visiblement sans contrainte réglementaire forte des cultures génétiquement modifiées dans les pays les plus pauvres (5.a).

De manière plus indirecte, des solutions organisationnelles sont envisagées avec, en premier lieu, la transformation des filières de production et du foncier par des coopératives et des réseaux d'échange d'information sur les adaptations culturelles (agroforesterie tropicale : 1.a, 4.c ; diversification ou rotation des cultures : 1.c, 1.d, 4.b). Avant même d'envisager de nouvelles méthodes de production, ces structures d'échange jouent un rôle majeur de sensibilisation et de formation des exploitants aux enjeux environnementaux contemporains et permettent la diffusion de solutions ponctuelles parfois simples, à l'image du *contour farming* ou du maintien de bandes enherbées en interrangs pour fixer les sols, comme l'illustre le corpus. Ce sont aussi des réseaux plus élaborés et militants, comme le réseau BASE pour la promotion de l'agriculture de conservation.

Question 4 : Quelles sont les représentations sociales actuelles des impacts environnementaux du productivisme en agriculture et quelles sont les politiques alternatives développées ?

Cette dernière question invitait assez explicitement les candidates et les candidats à adopter une lecture sociopolitique de la question agricole avec, en particulier, une analyse de discours portant sur les « représentations » sociales de l'agriculture et les « solutions alternatives » proposées au productivisme agricole, c'est-à-dire la mise en place de nouveaux systèmes productifs, pouvant inclure des changements de représentations et de modes de consommation. Le terme « alternatif » étant fortement connoté, avec une valeur politique critique, les bonnes copies ont donc pris soin de procéder à une analyse méta-textuelle des documents, en identifiant tout particulièrement les acteurs et les propos militants, mais aussi les registres de discours relevant de l'émotion et de l'opinion générale sur l'agriculture. Cela permet en effet de hiérarchiser les enjeux en fonction de leur degré de prégnance dans le débat public.

L'émotion suscitée par des crises environnementales majeures (inondations : 1.b ; pollution : 2.c ; risques sur la santé et la biodiversité : 3.c, 5.c) témoigne avant tout du rapport affectif de la société à l'agriculture, mais aussi du caractère très anthropocentré de la prise de conscience environnementale. La déforestation et la disparition de la macrofaune d'Asie (3.c) ou du papillon Monarque (5.c), espèces emblématiques, touche plus que l'érosion de la biodiversité des sols et la prolifération des platelminthes (4.a) ; l'algue verte et ses conséquences paysagères ou touristiques (2.c) sont plus médiatisées que le lessivage des sols bamiléés (1.a). Les premiers sont relayés à la fois par la presse internationale et les associations de défense de l'environnement ; les seconds restent plus confidentiels et relèvent de publications d'experts. Cependant, malgré cette hiérarchisation subjective des enjeux, l'image de l'agriculture intensive et d'un modèle commercial fortement internationalisé des produits agricoles s'en trouve visiblement affectée, au point qu'une défense point par point des innovations productivistes soit jugée nécessaire par le réseau *ogm.org*, promoteur de ce type de cultures face aux critiques de l'ONG internationale *Greenpeace* ; la rationalité des références scientifiques étant ici avancée par les deux parties dans ce qui apparaît comme une *quête de légitimité* de la part des deux parties auprès de l'opinion publique et de la sphère médiatique, à l'évidence déterminantes dans les évolutions politiques actuelles.

De manière croissante, une remise en question globale du système est bien envisagée : « *c'est tout le système de production agricole qu'il faudrait changer* », énonce un expert breton (2.c), rappelant précisément la dimension géosystémique des interactions entre l'agriculture et ses espaces de production. Pour autant, les solutions ne sont pas dépourvues d'ambiguïtés.

En effet, les alternatives aux pratiques monoculturales commerciales proposent généralement un retour à des systèmes polyculturels étagés (oasis à foggaras), agroforestiers (plantations tropicales) ou, plus généralement, à des cultures fortement intégrées avec des associations végétales subtiles (bocage bamiléé, agriculture de conservation). Tous ces systèmes permettent la réduction maximale des intrants et une complémentarité forte entre productions, comme on pouvait les trouver avant l'extension des systèmes commerciaux intensifs contemporains. On pouvait en évoquer d'autres (permaculture, biodynamie, etc.). D'autre part, les cultures génétiquement modifiées sont aussi présentées comme un moyen d'économiser en produits phytosanitaires, tout en maximisant les rendements pour des pays à faible autonomie alimentaire (5.b). Dans tous les cas, il était important de démontrer qu'un large éventail de propositions existe entre l'agriculture conventionnelle et les productions biologiques. Pourtant, il semble très délicat d'évoquer, comme l'ont proposé un peu trop hâtivement certaines copies, un « retour à la tradition », sous prétexte de

restauration de systèmes polycultureaux complexes. La tradition est souvent faussement idéalisée, la charge de travail y étant colossale. Il s'agit plutôt d'utiliser des techniques traditionnelles pour mieux innover, dans un contexte mondial où toute baisse de rendement est difficilement acceptée. Les élus bretons hésitent par exemple à remettre en question un système agricole qui reste à la base de leur économie régionale. Ainsi, aucune alternative ne saurait être présentée de manière angélique ou isolée ; elle doit être replacée dans un contexte d'ensemble et une approche systémique des enjeux.

L'émotion et l'opinion publique restent pourtant aussi des leviers de changement de système, et les politiques publiques de certification et de montée en gamme des productions agricoles peuvent en témoigner. La filière de l'agriculture biologique, ainsi, rencontre un écho croissant auprès des consommateurs tout en étant promue par les mesures agrienvironnementales et climatiques de l'Union européenne ou les différents SIQO (signes d'indication de l'origine et de la qualité). Une même démarche de certification est envisagée pour tenter de corriger l'image et les pratiques destructrices de la culture de l'huile de palme en Indonésie : si le poids de ces démarches reste encore minoritaire, leur valeur symbolique semble attester de l'importance croissante de la demande et des représentations sociales dans l'évolution des systèmes agricoles contemporains. Là encore, le jeu des acteurs est une clef de lecture importante du sujet.

Samuel DEPRAZ, Cécile MICHOUDET

2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

Sujet : Commerce et aménagement du territoire

Cette année, l'option C a été choisie par 48 candidats, soit un nombre nettement plus élevé que l'an dernier. Le sujet « Commerce et aménagement du territoire » était de facture assez classique et ne présentait pas de difficultés majeures. Les candidats ayant choisi ce sujet se sont efforcés de le traiter dans sa totalité. Les membres du jury n'ont relevé aucune copie blanche ou pratiquement blanche pour cette épreuve. Une seule copie s'est avérée incomplète avec une question non traitée. Les copies courtes furent rares ; la plus courte comportant 6 pages et les plus longues 16 pages avec une moyenne s'établissant autour de 11-12 pages. Si quantité ne rime pas nécessairement avec qualité, il convient de reconnaître le niveau globalement satisfaisant des copies. Ceci explique la moyenne générale assez élevée de l'épreuve atteinte cette année : 8,71/20. L'écart des notes s'est avéré assez resserré avec des notes s'échelonnant de 2 à 16/20, cinq copies seulement obtenant une note supérieure ou égale à 14/20, dont deux copies à 16/20.

Malgré un niveau correct de l'épreuve, le faible nombre de copies très bonnes ou excellentes tient aux connaissances souvent ténues des candidats sur le commerce. Ceux-ci n'ont pas su compenser leurs lacunes en mobilisant des éléments abordés dans le cadre des questions au programme telles que les marges (en évoquant par exemple le déficit commercial des zones rurales ou de certains quartiers urbains défavorisés), le tourisme (à travers l'essor de complexes commerciaux ET récréatifs) ou la nature (en abordant l'impact environnemental des grands projets d'équipement commercial fortement consommateurs d'espaces naturels et agricoles). Les polémiques récentes autour de certains très grands projets (*Europacity* par exemple, dans le triangle de Gonesse au nord de l'agglomération parisienne) sont étrangement ignorées de la plupart des candidats.

Outre un déficit patent de connaissances sur le commerce, de nombreuses copies présentent les faiblesses « habituelles ». Trop peu de candidats ont fait l'effort de définir les termes du sujet – commerce, aménagement du territoire, lieux du commerce –. Plusieurs ont même commis des contresens par exemple sur la définition de « commerce de détail » confondu avec « commerce de proximité », alors que l'examen attentif des documents fournis aurait dû permettre d'éviter une telle erreur. Aucun n'a signalé la grande variété de l'activité commerciale : commerce physique / commerce électronique, commerce non sédentaire / commerce sédentaire, etc. ou la difficulté à cerner les contours d'une activité parfois à la frontière de l'artisanat. D'autres ont fait montre d'une maîtrise insuffisante du vocabulaire géographique de base en utilisant par exemple de façon abusive le terme de « métropolisation » appliqué... à Pau, ce qui est pour le moins excessif !

Rares sont également les candidats qui ont tenté de réfléchir à l'articulation entre commerce et aménagement du territoire. Comment cette activité d'achat et vente de produits « *sans transformation ou après transformations mineures* » (INSEE), de nature fondamentalement privée, influence-t-elle l'aménagement du territoire, à différentes échelles ? En retour, comment les acteurs de l'aménagement du territoire (État, collectivités territoriales, entreprises) peuvent-ils contraindre et orienter l'activité commerciale

afin d'éviter les « déserts commerciaux » ou, à l'inverse, une concentration excessive de l'offre en certains lieux ? Comment concilier la logique égalitaire fondatrice de l'aménagement du territoire à la française et la logique de rentabilisation de l'investissement et de maximisation du profit propre à toute entreprise privée ? Ces questions n'ont été malheureusement que fort peu débattues dans les copies. Si les candidats sont parvenus à traiter plus ou moins bien les questions 1 (épistémologique) et 2 (descriptive) ; en revanche, les questions 3 et 4 qui demandaient d'articuler les deux dimensions du sujet, commerce et aménagement, ont été les plus mal traitées. La dernière a d'ailleurs souvent donné lieu à un traitement très sommaire. La dimension rurale du sujet a été particulièrement occultée au profit d'approches très urbano-centrées.

La production graphique des candidats était, cette année, assez pauvre pour cette épreuve. Les croquis proposés étaient souvent assez sommaires, parfois étrangers au corpus documentaire fourni (croquis relatif à l'implantation de *Leroy Merlin* à Milan ou croquis sur Lyon par exemple) et non commentés. Cependant, les meilleurs candidats sont parvenus à offrir de bons croquis croisant habilement les documents.

Question 1 - Depuis la fin du XIX^e siècle, comment les géographes francophones ont-ils abordé le fait commercial ?

La réponse à cette première question s'est trop souvent cantonnée à une paraphrase du document 1a, d'ailleurs parfois mal compris. Elle s'est d'emblée attachée à décrire les « grands moments » de la géographie du commerce sans prendre la précaution de définir préalablement « le fait commercial » en tant que relevant d'une activité économique de mise en relation d'un acheteur et d'un vendeur se déployant dans des espaces variés par leur taille (petit / grand commerce), leur nature matérielle ou « immatérielle » – à relativiser d'ailleurs – (lieu physique / lieu virtuel), leur temporalité (commerce permanent / commerce temporaire des foires et marchés), leur caractère mobile ou pas (commerce sédentaire / commerce nomade, ambulancier), etc. Il convenait également de s'attacher à préciser ce que recouvre concrètement la notion de « commerce » dont la définition n'est guère aisée. Le commerce de gros – bien que n'étant pas abordé par les documents qui, tous, traitaient du commerce de détail – n'était pas *a priori* à exclure, en revanche fallait-il inclure le vaste secteur des services marchands (banque, assurance, agences de voyage, bars et restaurants, etc.) et des métiers relevant davantage de l'artisanat que du commerce à proprement parler, puisque fondés sur la transformation (boulangerie par exemple) ? Fallait-il considérer le commerce uniquement comme un acte transactionnel légal ou prendre également en considération le commerce illicite, même si le corpus documentaire ne l'abordait pas ? Ces questions méritaient au moins d'être posées et discutées. Or, elles ne l'ont guère été. Faute de définition précise du fait commercial, il était difficile d'aborder ensuite l'approche du commerce par les géographes, depuis la fin du XIX^e siècle, si ce n'est en répétant maladroitement le document 1a.

L'étude du fait commercial en tant qu'ensemble d'activités, de pratiques et de spatialités liées à l'échange de biens est demeurée assez marginale, dans les études de géographie classique, comme le souligne le document 1a. Cependant, quelques géographes vidaliens se sont intéressés au commerce et ont, en quelque sorte, joué un rôle précurseur à l'image d'A. Allix (document 1d). Or, le texte d'A. Allix sur la foire de Goncelin a, contre toute attente, posé des problèmes à de nombreux candidats qui l'ont soit ignoré, soit utilisé uniquement dans le cadre de la question 2 pour évoquer une forme de commerce non sédentaire, la foire. Peu ont replacé ce texte, pourtant daté de 1914, dans son contexte scientifique et ont vu en A. Allix un représentant de la géographie vidalienne. En effet, A. Allix fait partie des rares géographes de l'École française de géographie ayant accordé de l'importance au fait commercial en se penchant sur les caractéristiques de la foire, de son inscription dans l'espace urbain, de son rayonnement et de son attractivité. Il convenait donc d'insister sur le caractère précurseur et original au sein de la géographie vidalienne des travaux d'A. Allix.

L'intérêt des géographes de langue française pour le commerce s'est affirmé surtout à partir des années 1950, sur fond de renouvellement de la discipline sous l'influence des recherches menées dans le monde anglo-saxon, des travaux d'économistes spatiaux et de la transformation des techniques d'acquisition de données (modélisation, calcul mathématique). Pour cette « Nouvelle géographie » soucieuse de trouver une explication rationnelle aux phénomènes géographiques, le commerce est un indicateur de l'influence urbaine. Elle établit un lien entre polarité commerciale et hiérarchie urbaine. Cependant, parce qu'elle ignore la dimension sensible et symbolique des faits spatiaux, cette Nouvelle géographie connaît un repli à partir des années 1970, laissant la place à des approches plus qualitatives relevant davantage de la géographie sociale (analyse des inégalités d'accès à la consommation) et culturelle (comportements d'achats des consommateurs) (document 1b). En s'intéressant au *shopping* à Bordeaux, M. Germes interroge, dans sa thèse, la pratique et le sens des lieux ; à partir d'entretiens qualitatifs longs, cette géographe s'est efforcée de comprendre le sens de « *cette pratique urbaine totale* » qui contribue à qualifier les lieux et de reconstituer les itinéraires individuels, pluriels, de *shopping* (document 1c). Plus récemment,

S. Deprez a étudié les changements de pratique commerciale induits par les TIC à travers notamment l'apparition de *drives* urbains, ceux de la grande distribution (document 2e), et de « *drives* ruraux », ceux d'associations de producteurs agricoles (document 2f). Au fil du temps, les approches géographiques du fait commercial se sont donc multipliées et considérablement enrichies. Pour illustrer cela, certains candidats ont proposé une frise chronologique montrant la diversification des approches, des objets et des outils de l'étude du fait commercial, en géographie, depuis la fin du XIX^e siècle.

Question 2 - Quels sont les principaux lieux du commerce aujourd'hui ? Quelles sont les grandes mutations qui ont affecté ces lieux, depuis un peu plus d'un siècle ?

Répondre à la question supposait d'abord de définir la notion de « lieu ». Cette question invitait en effet à réfléchir à l'inscription du commerce dans certains lieux non pas seulement au sens premier d'unité spatiale élémentaire, mais aussi de portion déterminée de l'espace, délimitée, investie, nommée et chargée d'affect. Elle devait conduire à identifier différents lieux selon leurs fonctions (vente, stockage par exemple), leur taille, leur localisation..., et à examiner l'évolution de ces lieux depuis la fin du XIX^e siècle. De l'échoppe à la boutique jusqu'à la grande surface et aux entrepôts des groupes de commerce en ligne en passant par le grand magasin, les lieux permanents du commerce ont considérablement évolué, tandis que le commerce non sédentaire des foires et marchés (document 1d) perdure tout en investissant parfois de nouveaux lieux. Une telle diversification des lieux du commerce constitue, d'une certaine manière, le miroir des transformations du fait urbain en un peu plus d'un siècle avec notamment un changement d'échelle (de la ville dense et bien circonscrite à la ville diffuse) et un changement de pratique (de la proximité piétonne à l'éloignement permis par la démocratisation de l'automobile).

Les lieux du commerce sédentaire connaissent aujourd'hui une recomposition profonde induite par les TIC, dans une logique de désintermédiation. Le commerce en ligne progresse rapidement d'année en année aussi bien en termes de valeur des transactions que de nombre de cyberacheteurs même si cette forme de commerce ne représente encore que 8 % des ventes de détail, en 2016 (document 2c). Il conduit à l'apparition de vastes entrepôts logistiques – parfois complétés de plate-formes de tri des colis - placés hors des villes, mais en des lieux aisément accessibles pour le transport en camions tels ceux d'*Amazon* (document 2g). Cette montée en puissance de ces grands groupes mondialisés de commerce en ligne s'accompagne d'un mouvement apparemment paradoxal de développement de la vente directe et des circuits courts que d'aucuns interprètent comme forme de résistance à la mondialisation. Le retour du local et de la proximité s'inscrit dans un contexte de montée des préoccupations environnementales et d'une volonté de meilleure maîtrise de la qualité de son alimentation (à la suite de scandales alimentaires comme la crise de la vache folle ou ESB). Il conduit au développement des circuits courts : vente à la ferme, marchés de producteurs, AMAP, etc. favorisés par la diffusion des TIC comme le montre le développement du réseau « Fermes d'ici », en Normandie, conjuguant tradition et modernité techniciste (document 2f).

La diffusion du commerce en ligne, de même que l'engouement pour des produits locaux et de qualité dont l'origine est aisément traçable, contraignent les « distributeurs historiques » à s'adapter d'autant que la position des grandes surfaces de vente, même si elle demeure dominante, s'érode sensiblement : entre 2011 et 2016, leur part de marché dans le domaine de l'alimentation générale est passée de 32,8 à 31,3 % (document 2a). Dans un monde de plus en plus concurrentiel où les populations mobiles peuvent aisément se déplacer d'un lieu commercial à un autre et où la part du commerce en ligne croît, les grands groupes de la distribution cherchent donc à attirer pour conserver leur place de *leader* : 1/ en jouant sur les prix bas notamment dans le cadre du *hard-discount* qui, bien que représentant encore, en France, presque 30 % des grandes surfaces alimentaires, tend à reculer (document 2b) ; 2/ en proposant eux aussi des sites de vente en ligne assortis de points de retrait parfaitement adaptés à l'automobile, les *drives* (document 2e) ; ou 3/ en diversifiant leur offre par l'intégration du loisir, à l'ère du *fun shopping* comme le montre l'exemple du village *Oxylane*, projet porté par le groupe *Decathlon*, au nord-est d'Orléans (document 3d) ou celui d'*Europacity*.

Le commerce périphérique, fils de la démocratisation de l'automobile, se recompose donc au gré des évolutions du marché. Le modèle de l'hypermarché a beaucoup évolué depuis ses origines. Né en région parisienne dès le début des années 1960 puis diffusé en province et toujours installé en périphérie des villes (document 1b), le long des axes de communication majeurs, à des points nodaux des réseaux de transport urbains et interurbains (document 3e), de façon à être facilement accessible notamment en automobile, l'hypermarché regroupait, au sein d'une même surface de vente, des produits alimentaires courants et des biens anomaux. Il s'est ensuite enrichi de « galeries » portant des boutiques. L'exemple de Bordeaux pouvait être utilisé en évoquant l'installation du premier hypermarché, *Carrefour*, à Mérignac, à l'Ouest de l'agglomération, en 1969. Cette implantation sera bientôt suivie de celle d'autres enseignes : *Géant*, à Villenave d'Ornon, au sud, en 1973 ; *Auchan* au nord et en péricentre, en 1981 (document 3e). Ceinturant peu à peu l'agglomération, ces hypermarchés se dotent de galeries marchandes pour devenir

des centres commerciaux périphériques (document 3e). Par leur taille, la gamme variée de produits proposés au consommateur et l'aménagement des espaces intérieurs en « rues », « placettes », « espaces verts », etc., ces centres commerciaux évoquent une forme de ville hors la ville dotée de simulacres d'attributs urbains. Leur apparition bouleverse la hiérarchie commerciale et a des effets négatifs sur le commerce de centre-ville et de centre-bourg. Si la situation est critique dans nombre de villes petites et moyennes, dans les très grandes villes, les boutiques – souvent franchisées – et les grands magasins résistent, s'adressant à une clientèle différente de celle des centres commerciaux périphériques. Le grand magasin est inventé au XIX^e siècle par des entrepreneurs tels que E. Boucicaut qui, à Paris, lance, sous le Second Empire, un nouveau lieu de vente capable d'exposer une grande quantité de produits à des prix compétitifs, dans un cadre somptueux. Écrivain naturaliste, E. Zola en fait une description fine, dans son volume des Rougon-Macquart intitulé *Au bonheur des dames* (document 2b).

En un peu plus d'un siècle, les lieux du commerce ont donc beaucoup évolué sous l'effet de différents processus parfois ambivalents (délocalisation / relocalisation, concentration / multipolarisation, dématérialisation de l'acte de vente, etc.). Ces recompositions créent de nouvelles centralités (métropoles, grandes villes, points nodaux périphériques), mais fragilisent les espaces intermédiaires (villes moyennes et petites, bourgs ruraux, banlieues en mal d'équipement).

Question 3 - Quels sont les problèmes et enjeux d'aménagement du territoire posés par les mutations de l'offre commerciale en France ?

Il s'agissait ici de replacer les enjeux géographiques propres aux dynamiques commerciales dans une perspective plus globale, à savoir les principaux défis de l'aménagement du territoire en France.

Le dossier documentaire insistait clairement sur le contraste entre le dynamisme persistant des grandes zones commerciales situées en périphérie des villes et le déclin d'une offre commerciale de centre-ville visible à travers certains indicateurs tels que le taux de vacance commerciale (document 3c). Ces processus sont particulièrement prégnants dans les villes petites et moyennes relativement isolées des grandes métropoles. Le déclin de l'offre commerciale en centre-ville agit ainsi à la fois comme un révélateur et un facteur aggravant du déclin démographique et économique de ces territoires dans un contexte de métropolisation et de mondialisation. Beaucoup de candidats ont à juste titre montré comment les friches commerciales contribuaient à la mauvaise image des territoires concernés. Les centres-villes constituent en effet en France la principale vitrine de ces territoires. En revanche, ceux des métropoles principales, par ailleurs valorisés par les pouvoirs publics (piétonisation, développement des modes doux ou des transports en commun, réhabilitation des logements...) ne connaissent pas (ou moins) cette crise commerciale. Le relatif dynamisme de l'offre dans le cœur des métropoles pouvait aussi être associé aux revenus élevés des habitants de ces quartiers centraux ou péri-centraux qu'ils soient anciennement implantés ou nouvellement arrivés, dans le cadre d'un processus de gentrification.

La question des inégalités dans l'accès à l'offre commerciale était aussi à traiter notamment à l'échelle régionale à partir du document 3a (Sud de l'Aquitaine) ou du document 3b (Bas-Rhin). La distribution de l'offre commerciale, qu'elle soit liée à la satisfaction de besoins de base (commerce alimentaire) ou à une offre plus généraliste, répond ainsi classiquement à un modèle centre/périphérie (parfois perturbé par la fonction touristique), avec un sous-équipement des communes rurales éloignées qui contraste avec une polarisation de l'offre dans les principales agglomérations et/ou les capitales régionales. Ces dernières, grâce à de vastes aires de chalandise et fortes d'une clientèle diversifiée, sont caractérisées par une multipolarisation commerciale associant grandes surfaces généralistes ou spécialisées en périphérie et petites et moyennes surfaces cohabitant avec de grandes enseignes dans la ville centre, à l'image de Bordeaux (document 3 e). L'offre commerciale est ainsi un marqueur incontestable de la métropolisation et de son corollaire, la marginalisation de certains territoires ruraux excentrés (document 4b).

Ces inégalités d'accès renvoient aussi à l'enjeu des mobilités contraintes et des temps de transport qui sont parfois problématiques pour certaines catégories sociales (personnes âgées, populations aux revenus modestes). De ce fait, il était possible de faire le lien avec le développement du e-commerce (documents 2c ; 2g). Ce dernier peut en effet constituer une alternative partielle pour certaines communes éloignées à condition d'avoir accès à un réseau internet de qualité, ce qui renvoie à la question de la fracture numérique, autre défi posé aux politiques d'aménagement.

Enfin, le développement de vastes zones commerciales en périphérie des villes, à l'image du projet de « village » *Oxylane* (document 3d) contribue à accélérer l'étalement urbain au détriment de zones agricoles et/ou naturelles. Les opposants à ces projets commerciaux dénoncent également une source de nuisances visuelle et sonore (document 4d) contribuant à la dégradation et à la banalisation des paysages, que certains candidats ont résumé en citant la fameuse une de 2010 du magazine *Télérama* « *Halte à la France moche* ». D'autres copies s'appuyant également sur le document 4d ont montré que l'emprise

foncière des grandes surfaces est d'autant plus un défi en termes d'aménagement durable des territoires qu'il aggrave la dépendance à l'automobile.

Question 4 - Comment, dans une logique d'aménagement du territoire, peut-on mieux maîtriser la répartition de l'offre commerciale ? Quelles sont les limites des dispositifs existants ?

Cette dernière question a globalement été la moins bien traitée par les candidats non seulement par manque de temps, mais aussi très certainement par une insuffisante maîtrise des mécanismes de l'action publique territoriale, du rôle et des stratégies de chacun des acteurs.

Il ne s'agissait pas de faire un inventaire descriptif de l'ensemble des outils à la disposition des pouvoirs publics pour réguler la localisation de l'offre commerciale. Il fallait au contraire bien montrer que ces derniers sont d'inégale portée juridique, en distinguant par exemple les documents stratégiques de planification qui visent à une réflexion globale en matière d'aménagement du territoire comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT - document 4b), des outils plus opérationnels (Plans Locaux d'Urbanisme) ou spécialisés en aménagement commercial comme le Document d'Aménagement Commercial (DAC). Il fallait aussi montrer le rôle des dispositifs financiers incitatifs tels que le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC -document 4a) qui peuvent également contribuer à une répartition plus équilibrée de l'offre en finançant les projets s'implantant dans des marges rurales (Zones de Revitalisation Rurale) ou urbaines (Quartiers Politique de la Ville).

Il fallait surtout analyser comment ces différents dispositifs étaient utilisés par les acteurs publics, selon quelles stratégies et comment ils pouvaient révéler d'éventuels conflits. La création, l'extension ou le transfert de surfaces commerciales sont, au-delà d'un certain seuil (1000 m²), soumis à une autorisation administrative des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), instaurées par la Loi de modernisation de l'économie de 2008. Les autorisations tout comme les refus décidés en CDAC peuvent faire l'objet d'un recours devant une instance nationale, la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC). Certains projets acceptés localement peuvent être refusés à l'échelle nationale à l'image du projet du village *Oxylane* (document 4d). Cet exemple est ainsi révélateur de logiques et d'intérêts parfois contradictoires entre des élus locaux, qui restent sensibles à l'argument des créations d'emplois générées par l'implantation d'une grande enseigne, et des acteurs d'échelle nationale, saisis parfois par des associations environnementales ou locales, qui mettent davantage en avant des impératifs de développement durable et d'intérêt général. Cette discordance entre échelons de l'action publique est aussi renforcée par les règles même de fonctionnement de ces commissions. Les CDAC ont ainsi une composition particulièrement favorable à des élus locaux rarement hostiles aux projets commerciaux : ainsi seulement 3 projets ont été refusés par la CDAC du Bas-Rhin en 5 ans (document 4c) alors que dans le même temps plus de 100 000 m² de surfaces commerciales ont été autorisés. Si la composition et le fonctionnement des CDAC a été modifié par les Lois ALUR et Pinel de 2014 (document 4 e) en s'ouvrant davantage à la « société civile » et en prenant théoriquement davantage en compte des critères environnementaux dans l'appréciation des projets, les CDAC restent encore dominées par les maires et conseillers municipaux et privilégient l'échelon communal à l'heure où l'urbanisme est de plus en plus pensé à l'échelon intercommunal.

En définitive, si ces différents outils ont une portée limitée, c'est aussi tout simplement parce que le commerce reste une activité privée soumise aux lois du marché. Il n'en reste pas moins essentiel dans la vie quotidienne comme dans l'aménagement des territoires, dont il souligne une nouvelle fois l'éternel dilemme compétitivité/solidarité auquel sont soumis les pouvoirs publics.

Sylvie CLARIMONT, Didier VYE

2.4 Composition d'histoire

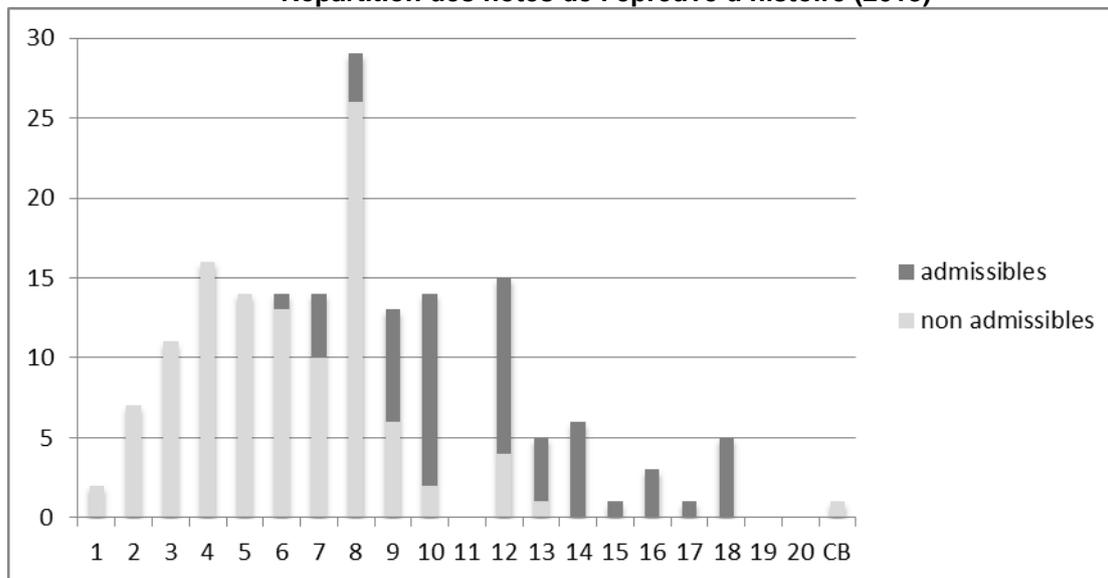
Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : Sciences, cours et institutions savantes du XVI^e au XVIII^e siècle (période de la Révolution française exclue) en Angleterre, France, Pays Bas / Provinces Unies et péninsule italienne

La commission a corrigé 170 copies. La moyenne de l'épreuve écrite est de 7,96 et de 11,71 pour les admissibles. Trente-six copies ont une note inférieure à 5 et 50 ont une note égale ou supérieure à 10.

Répartition des notes de l'épreuve d'histoire (2018)



Les notes les plus faibles correspondent à des copies limitées pour l'essentiel à une introduction, ce qui ne fait pas un devoir. Entre 4 et 8, on trouve des copies qui souffrent de défauts récurrents : la technique de l'introduction n'est pas maîtrisée, avec une analyse de sujet très superficielle, rapide, sans interrogation sur le sens des termes, ni prise en compte de la chronologie qui, sur une période de trois siècles, méritait d'être explicitée. Les grands enjeux du sujet ne sont pas vus, la réflexion est peu aboutie, et les plans peu convaincants, avec des répétitions, des oublis, et des connaissances superficielles. Parfois s'ajoute un mode d'exposition maladroit, avec une idée générale énoncée, suivi d'un exemple, ce qui tourne vite au catalogue et non à l'analyse.

Les bonnes copies maîtrisent les introductions et conclusions, elles sont structurées, tentent d'embrasser le sujet dans sa totalité, en mobilisant des données historiques variées, développées et analysées, afin de leur donner sens. Les conclusions restent néanmoins souvent limitées à un simple résumé du devoir, sans aller plus loin.

Dans l'ensemble, l'expression est correcte, avec toujours des faiblesses sur les accords du participe passé, ou des conjugaisons mal accordées, en raison d'une relecture trop rapide ou inexistante. L'exercice n'est vraiment pas un travail d'érudition, mais un travail d'analyse, appuyé sur l'histoire et donc étayé par la chronologie. Même si aucune obligation n'est faite d'opter pour un plan chronologique, une réflexion temporelle s'impose en tout état de cause. De même, des changements de pays, d'échelles sont attendus pour ébaucher des comparaisons riches d'enseignements, nuançant ainsi des propos qui restent généraux, au risque de créer des modèles intangibles qui n'existent pas. Pour cela, des connaissances sont nécessaires, à la condition de les mobiliser en profondeur, de les développer. Les correcteurs ne peuvent se satisfaire d'allusions rapides faisant office de développement ; ils attendent plus qu'une simple évocation non détaillée et surtout non explicitée de tel ou tel moment historique.

L'énoncé du sujet invitait à s'interroger sur les nombreuses articulations qui existaient à l'époque moderne entre les sciences, leurs praticiens et les princes, qu'ils aient été acteurs en tant que personnes physiques ou bien simplement à la source de lieux de savoirs institutionnels. On reviendra ultérieurement, dans le cadre du corrigé proprement dit, sur les différentes approches possibles qu'impliquait un tel sujet. Soulignons d'emblée que le jury s'étonne des difficultés conceptuelles que celui-ci a posées. En effet, bien des candidats ont été dans l'incapacité de définir convenablement le mot cour qu'ils ont assimilé bien légèrement à l'État... Quant aux institutions savantes, elles ne pouvaient pas davantage être comprises comme synonymes de « République des lettres ». Ces approximations expliquent que certaines copies se soient ensuite perdues en considérations générales qui ne pouvaient être envisagées par les correcteurs que comme des hors-sujet très pénalisants.

De manière générale, le jury invite les candidats à raccourcir la longueur de leur introduction. Celle-ci doit être plus concise et ne pas dépasser deux pages entières. Il ne s'agit pas de révéler l'ensemble du développement dès les premiers paragraphes, mais bien de dégager quelques lignes de force du développement à venir. Même si les bornes chronologiques de la période paraissent évidentes aux

candidats qui ont travaillé une année durant sur le programme, il n'en est pas moins important d'en marquer la signification, dans le cadre plus étroit de l'énoncé proposé.

Bien des développements sont un peu courts, ce qui démontre non pas tant l'absence de connaissances que l'incapacité des candidats à développer leur pensée en s'appuyant sur celles-ci. En effet, comme il a déjà été écrit plus haut, le jury n'attend pas un catalogue mais un exposé intelligemment articulé qui prenne le temps d'expliquer, comme le ferait un enseignant devant une classe. Quelques références bibliographiques sont évidemment attendues et, là encore, elles doivent être mobilisées avec à propos et intégrées à la réflexion d'ensemble. Les correcteurs ont été frappés par le fait que les XVI^e et XVII^e siècles étaient généralement mieux analysés que le XVIII^e, alors même que ces années 1700 constituaient un moment essentiel pour la compréhension du sujet. Pour éviter tout malentendu, rappelons que le corrigé qui suit a une vocation pédagogique et c'est pourquoi il propose des titres intermédiaires, une pratique qui n'est évidemment pas de mise dans une copie de concours en histoire. La logique interne doit être suffisamment explicite pour permettre au correcteur de suivre sans problème la progression de la pensée.

Enfin, le jury tient à insister sur un point qui retient tout particulièrement son attention : l'indigence des conclusions. Bien souvent, celles-ci étaient trop courtes sinon bâclées. Quelques lignes ne peuvent suffire. La conclusion, rappelons-le, constitue le moment idéal pour répondre à l'interrogation posée dans l'introduction. Les derniers paragraphes doivent aussi permettre de prolonger la réflexion un tant soit peu, non pas nécessairement par le biais d'une ouverture chronologique aval souvent maladroite, mais plutôt par le biais d'un changement de regard sur la période qui vient d'être étudiée.

Le jury n'en tient pas moins à féliciter ceux des candidats qui sont parvenus à proposer une lecture intéressante et personnelle du sujet. Ils ont su mobiliser des connaissances variées, des exemples originaux qu'étayait une réflexion personnelle réellement pertinente. Qu'ils en soient remerciés parce qu'ils ont réservé d'agréables moments de lecture aux correcteurs.

« Dans tous les siècles on a vu des princes aimer les sciences, les cultiver même, attirer les savants dans leurs palais, et récompenser par leurs bienfaits, par leur amitié, des hommes qui leur offraient une ressource sûre et constante contre l'ennui, espèce de malheur qui semble particulièrement attaché au pouvoir suprême.

Mais ce n'est que dans le dernier siècle qu'on a senti qu'il était de l'intérêt du gouvernement d'accorder aux sciences mêmes une protection constante, parce que la gloire attachée à leurs travaux rejaillit sur l'empire où elles sont honorées, et lui donne une grandeur d'opinion plus flatteuse, et souvent aussi utile que la puissance réelle. »

Condorcet, *Œuvres complètes*, Brunswick et Paris, tome 1, 1804, p. 3.

Le sujet incitait à s'intéresser aux sciences et aux savoirs dans la mesure où ceux-ci reflétaient à leur manière un ensemble de pratiques sociales, dans le cadre curial, mais aussi entre les murs d'institutions *ad hoc*. Disons-le d'emblée, il ne s'agissait pas ici de rendre compte des « institutions savantes » comme l'aurait fait en son temps Marcel Marion dans son *Dictionnaire des institutions de la France*, paru en 1923. Il convenait, bien sûr, de faire état de ces structures mises en place en Europe occidentale, d'expliquer un tant soit peu leur fonctionnement, régi par des règlements. Mais le second terme de l'énoncé incitait le candidat à élargir le regard, y compris pour ce qui concernait le troisième. En effet, le phénomène curial valait plus pour ses pratiques mondaines que pour ses codifications toutes relatives qui, en toute hypothèse, ne relevaient nullement du champ institutionnel *stricto sensu*. En d'autres termes, cette approche suggérée par l'énoncé se plaçait dans le droit fil des *sciences studies*, nées dans le monde anglo-saxon des années 1960-1970 et ce champ d'investigation s'inscrit, plus largement encore, dans le domaine des *cultural studies*. Il convenait ainsi d'étudier les relations entre l'histoire des sciences et des savants d'un côté, et l'histoire politique et sociale de l'autre. S'inscrivant dans les renouvellements historiographiques les plus récents, cette question devait permettre aux candidats de montrer combien l'histoire des sciences s'inscrivait dans des problématiques aussi diverses que celles touchant la nature des pouvoirs (prenant en compte les particularités géographiques), relevant des pratiques de sociabilités ou des réseaux. En France, il fallut attendre plus longtemps pour que l'histoire des sciences se détache d'une analyse plus traditionnelle, marquée par l'importance de l'intérêt que lui manifestaient tant les philosophes - à l'exemple de Michel Foucault - que les scientifiques eux-mêmes, tenants d'une présentation apologétique assez sclérosante qui insistait essentiellement sur le progressisme irrésistible des découvertes. Dans notre pays, c'est donc assez tardivement que s'engagea cette « révolution copernicienne » qu'appelait de ses vœux le Professeur Jacques Roger, dès 1984, et qui conduisit peu à peu à la cristallisation d'une véritable « histoire historienne des sciences ». Il s'agissait donc ici d'étudier les sciences et leurs praticiens en tant qu'expression particulière d'une société en général, mais aussi en tant que représentants d'un milieu favorisé plus étroit, celui des élites qui gravitait autour des princes et qui, de ce fait, participait, de près ou de loin, à la vie de

cour et à ses pratiques très diverses où se mêlaient relations individuelles et expressions collectives comme pouvaient l'être les expériences réalisées devant un public choisi, ébahi par le caractère spectaculaire des démonstrations. Certes, la participation des savants aux institutions pouvait être la conséquence d'une proximité réelle avec le souverain, une reconnaissance officielle que celui-ci concédait à certains de ses protégés ou clients, mais dans la mesure où le regard du prince sur ces assemblées pouvait aussi être assez lointain, les cercles choisis en question avaient fréquemment le loisir de promouvoir tel ou tel individu qui n'entretenait pas de lien particulier avec le monarque.

La proximité des savants avec les princes apportait à ces derniers des bénéfices directs, tant pour leur culture personnelle que comme dirigeants de leur pays. En effet, la période considérée correspond à une montée en puissance de l'autorité de l'État : elle fut effective dès l'époque de la Renaissance ; dans les siècles suivants, la tentation de l'absolutisme fut forte, en France et en Angleterre tout particulièrement. En d'autres termes, les sciences furent rapidement perçues comme un levier que le souverain s'évertuait à utiliser à des fins politiques, trouvant là les outils nécessaires au gouvernement des hommes et des territoires : dans le contexte des conquêtes militaires, les sciences devinrent ainsi en France - et plus largement en Europe - les supports d'une véritable « machine coloniale ». Cette nécessité explique l'institutionnalisation des pratiques savantes elles-mêmes. Si les sciences pouvaient aider à la maîtrise d'un territoire, on songe à la géographie par exemple, elles risquaient, en retour, d'être instrumentalisées sinon bridées dans leurs ambitions. Sans exagérer le caractère intrusif du pouvoir, ce rapprochement entre les savants et les princes conditionnait en partie la nature des recherches elles-mêmes et la pérennité des académies pouvait être vue tant comme une forme de sécurité pour leurs bénéficiaires que comme un cercle dangereux qui risquait de gêner les recherches.

Quoi qu'il en soit, on en prend conscience, le sujet était particulièrement riche en ce que le jeu complexe entre les trois termes qui le composaient articulait des problématiques qui nécessitaient de mobiliser des connaissances variées et complémentaires afin de restituer, si possible, une logique d'ensemble qui permette de mettre en lumière, *in fine*, une forme d'évolution dynamique. On a valorisé, à cette fin, les copies qui ont eu le souci de multiplier les exemples précis, sans que cette démarche tourne à l'accumulation irraisonnée. Par ailleurs, on a eu à cœur de donner crédit à toutes les démonstrations qui s'attachaient à dépasser le tableau statique, à inscrire cette étude dans une démarche évolutive. Néanmoins, le plan chronologique *stricto sensu* n'était en aucun cas une obligation au regard de la variété des cas de figure qui coexistaient alors dans l'Europe moderne. On pouvait donc esquisser une présentation thématique qui cerne les principaux enjeux et qui, ponctuellement, parvienne à montrer les inflexions qui se firent jour ici et là. La dynamique d'ensemble pouvait consister, par exemple, à démontrer que les liens personnels entre les savants et les princes, mis en scène dans le cadre curial entre autres lieux, furent ensuite de plus en plus souvent « doublés » par des institutions à compter du XVII^e siècle et que, dans ces conditions d'exercice plus strictes, les pratiques scientifiques se codifièrent davantage. Si la rigueur des démarches y gagnait, pour autant, des critiques surgirent très vite, et ce pour différentes raisons : milieux trop fermés socialement, conservatisme des théories, insuffisance des financements ... Si la proximité avec les pouvoirs conférait aux savants leur légitimité, elle pouvait également les fragiliser. Cette tension conduisit parfois à une marginalisation rapide des institutions royales proprement dites comme dans l'Angleterre du XVIII^e siècle, ou bien elle alimenta à tout le moins des critiques qui nourrirent la contestation comme en France, spécialement dans la décennie qui précéda la Révolution française pendant laquelle se multiplièrent les critiques contre l'Académie royale des sciences.

On pouvait exiger que le candidat cerne clairement les frontières du monde scientifique tel qu'il était alors perçu. Il convenait de poser les règles du jeu sans tarder, dès l'introduction. En d'autres termes, nos valeurs normatives n'avaient aucun intérêt ici et c'était commettre un anachronisme grave, par exemple, que d'exclure du sujet, au moins pour le début de la période, des pratiques comme l'alchimie. Quant à la médecine, elle s'agrégeait évidemment au monde des sciences, même si parfois elle avait pu être considérée comme un art. Le mot institution lui-même n'allait pas sans poser quelques problèmes méthodologiques puisqu'il pouvait être compris, au sens contemporain, comme un ensemble de structures établies émanant des corps constitués ou bien de l'État. Mais à l'époque moderne, il convenait aussi, outre ce qui précède, de considérer avec intérêt toutes les créations « privées » des princes eux-mêmes, quand bien même ces derniers agissaient pour leur propre compte, sans autre ambition qu'une saine curiosité pour la philosophie naturelle. En effet, dans ce monde occidental ancien, l'absence de séparation nette entre les affaires publiques et les intérêts privés impliquait d'envisager la dimension politique du problème dans une acception large.

I- Une proximité grandissante entre sciences, princes et politique

1. Les attentes nouvelles des sciences et de leurs praticiens

À la fin du Moyen Âge, l'enseignement des sciences tel qu'il était dispensé dans les universités était peu satisfaisant. Cette sclérose avait des origines multiples : les enseignants fondaient leur pensée sur l'œuvre d'Aristote et ils privilégiaient le raisonnement *a priori* sur l'expérience, si bien que la recherche était comme au point mort ; par ailleurs, le recrutement des maîtres, marqué par une forme de cooptation complaisante, ne favorisait pas les débats internes. Il n'existait pas davantage de communauté savante capable de compenser les vices de cette érudition repliée sur elle-même. Or, le monde chrétien tardomédiéval avait déjà profondément évolué : la montée en puissance de l'individu avait modifié le rapport à Dieu (*L'imitation de Jésus Christ*) et à la nature. En ce sens, le savant aspirait à modifier son rapport au monde et l'expérience apparaissait comme le meilleur moyen pour y parvenir. Cette démarche nouvelle supposait de voyager (*perigrinatio academica*), ce qui impliquait de mobiliser des réseaux et d'avoir les moyens financiers de vivre loin de chez soi. Dans ces conditions, on comprend que les uns et les autres aient aspiré à échapper à l'université. Toutefois, ces velléités ne marginalisèrent pas les universités pour autant : selon certaines estimations, 87 % des savants nés entre 1450 et 1650 auraient fréquenté l'université et 45 % d'entre eux auraient occupé une chaire universitaire au cours de leur existence¹. Ces chiffres corroborent plusieurs principes importants. En premier lieu, les universités restaient le lieu où le savoir fondamental était dispensé, même si par la suite, les étudiants les plus brillants cherchaient à dépasser celui-ci. Deuxièmement, il n'y a pas lieu non plus de considérer les universités uniquement sous l'angle d'un conformisme étroit : certaines d'entre elles acceptaient dans leurs murs une certaine dose de débats, aux Provinces-Unies en particulier. Enfin, les postes d'enseignants constituaient des mannes financières pour ces savants qui, quoi qu'on pût en penser, avaient également grand besoin de toucher des émoluments réguliers. Pourtant, compte tenu de leurs thèses avant-gardistes, certains d'entre eux ne parvinrent pas à se fondre dans ce monde marqué par les traditions : c'est ainsi que l'astronome Tycho Brahé (1546 – 1601) ne resta en poste que quelques mois à l'université de Copenhague parce qu'il sentait bien que ses thèses semi-coperniciennes s'accordaient mal avec la pensée dominante.

Ces aspirations nouvelles et les résistances universitaires expliquent que les savants aient cherché d'autres lieux pour pousser leurs recherches. Ces hommes, généralement bien formés et issus de milieux favorisés, n'avaient aucune difficulté à fréquenter la noblesse et les courtisans, voire les princes eux-mêmes. En effet, toutes ces personnes bien nées, marquées par la Renaissance et la curiosité que celle-ci avait pu engendrer, éprouvaient, elles aussi, un goût certain pour les sciences : s'y intéresser, c'était se livrer à une forme de divertissement qui s'intégrait parfaitement dans cette pratique plus généralisée de l'*otium*. La rencontre entre savants et gens du monde était donc d'abord celle de personnes issues d'un même monde. Steven Shapin a démontré², par exemple, que les expériences scientifiques nécessitaient des témoins de qualité qui pussent corroborer les résultats et ces derniers n'avaient finalement de valeur réelle qu'à partir du moment où les observateurs étaient eux-mêmes issus du beau monde. Lorsque ce témoin était un prince, la qualité des travaux placés sous ses auspices allait de soi : en 1668, le président de la *Royal Society* de Londres, Lord Brouckner, déclarait ainsi à propos des travaux de l'*Accademia del Cimento* protégée par Léopold de Médicis : « [ces résultats] ayant été examinés avec le concours et le soutien d'un prince d'une telle grandeur, d'une telle splendeur, et d'une telle sagesse, nul ne saurait douter qu'ils aient été parfaitement étayés et éclaircis »³. Lorsqu'une controverse scientifique éclatait, la protection d'un puissant, même lointain, pouvait jouer un rôle important. Ainsi, lors de la controverse qui eut lieu au début du XVIII^e siècle entre Newton et Leibnitz pour savoir lequel des deux avait le premier imaginé le calcul infinitésimal, le premier bénéficia d'une caution supplémentaire pour plaider sa cause parce qu'il présidait la *Royal Society*.

Compte tenu de cet entretenu, les savants pouvaient espérer obtenir différentes formes d'aides financières susceptibles de faciliter leur travail. Ces appuis s'inscrivaient dans le cadre plus large du mécénat, largement pratiqué dans le domaine artistique comme on le sait. En effet, comme nous l'avons dit rapidement déjà, l'expérimentation coûtait fort cher : il fallait voyager pour rencontrer d'autres savants ou bien pour se livrer à des expériences en d'autres lieux ; il s'agissait aussi de construire des « machines » coûteuses pour un simple individu ; ensuite, dans un monde marqué par l'importance nouvelle de l'imprimerie, il fallait diffuser le savoir par le biais d'ouvrages, parfois très onéreux compte tenu de l'épaisseur des volumes ou bien des gravures que nécessitait la présentation des connaissances. Ainsi, le grand voyage du médecin et botaniste Francisco Hernández (1515 - 1578) effectué en Amérique centrale entre

¹ Laurent-Henri Vignaud, *Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XV^e au XVIII^e siècle*, Dunod, 2016, p. 84.

² Steven Shapin, *Une histoire sociale de la vérité : science et mondanité dans l'Angleterre du XVII^e siècle*, La Découverte, trad. 2014 (e.o. 1994).

³ Citation reprise dans Mario Biagioli, « Le prince et les savants : la civilité scientifique au XVII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 50^e année, n°6, 1995. pp. 1437 - 1438.

1571 et 1577 permit de rapporter la description de trois mille plantes et animaux ; mais cette somme ne parut jamais du vivant de son auteur et il fallut attendre 1651 pour que le *Trésor mexicain* parût enfin, à Rome d'ailleurs. Enfin, et de manière plus générale, « le patronage d'un puissant à un savant confère également honneurs, dignité, autorité, voire crédibilité à son activité et au produit de ses investigations »⁴. Le cas de Newton est exemplaire, lui qui cumula les marques de reconnaissance de la part du pouvoir royal : il fut fait directeur de la Monnaie en 1699 ; il présida la *Royal Society* à compter de 1703 et il fut finalement anobli deux ans plus tard. En France, comme en Angleterre d'ailleurs, les inventeurs pouvaient espérer obtenir un privilège d'invention sous la forme de lettres patentes enregistrées ensuite par les cours souveraines : ce document permettait de protéger les innovations techniques pour une durée de temps donnée⁵.

2. Les princes et leur Cour : les sciences au cœur du pouvoir

Jusqu'au XVI^e siècle, le prince s'entourait traditionnellement de ces hommes érudits qui depuis toujours gravitaient autour de lui de manière régulière - à l'exemple de son médecin ou de son astrologue - ou temporaire - comme ces *ingeniatores* à la Léonard de Vinci. Or, au XVI^e siècle, on vit apparaître de véritables Cours savantes, tant en Italie que dans les pays germaniques en particulier : toutes les disciplines se retrouvaient désormais mêlées. Si l'on suit les travaux de Bruce T. Morgan⁶, il existait trois archétypes de princes savants, trois modèles qui n'étaient pas incompatibles entre eux d'ailleurs : le collectionneur qui accumulait des objets rares et inhabituels et qui, par le biais de la curiosité, prétendait comprendre les secrets du monde ordonné par Dieu ; le praticien qui cherchait à expérimenter par lui-même, avec immodestie ; le savant protecteur enfin qui accordait son patronage aux personnes de son choix. C'est ce dernier modèle qui apparaît comme ayant été le plus porteur de renouveau parce que le prince mécène en question savait rester à distance tout en usant avec intelligence de la proximité qu'il entretenait avec ces savants qui gravitaient autour de lui.

Dans tous les cas, ces princes se flattaient d'être entourés de personnes brillantes qui, finalement, leur renvoyaient d'eux-mêmes une image flatteuse. L'exemple des Médicis est particulièrement éloquent à cet égard, même s'il est exceptionnel au regard de l'investissement de cette famille pour les sciences. Cette famille qui s'imposa à Florence cherchait à se donner une légitimité plus respectable en gommant l'origine de sa fortune, faite d'opérations commerciales et bancaires juteuses. Dans l'esprit des grands-ducs successifs, il existait même un lien métaphorique entre la pratique des sciences et celle du pouvoir : lorsque tel ou tel prince se piquait de médecine ou d'alchimie⁷, c'était aussi pour dire que l'État se préoccupait de la santé de ses sujets et qu'il gardait des secrets, propres à l'équilibre de son domaine. Galilée ne s'y trompait pas, lui non plus, puisqu'il dédia son *Message céleste*, paru en 1610, au grand-duc Cosme II (1590 - 1621). Flatteur à l'extrême, il désigna les quatre satellites de Jupiter qu'il avait découvert par le nom d'« astres médicéens ». En guise de récompense, il fut fait mathématicien et philosophe du grand-duc. Pour autant, dans cette Italie où l'Église était très puissante, il était difficile pour les Médicis d'affronter directement les foudres de l'Église et c'est pourquoi Florence se garda de revendiquer cette paternité, spécialement après la condamnation de Galilée en 1633⁸.

Cet intérêt particulier des plus puissants fut également stimulé par le développement d'une vie de Cour nouvelle, marquée par ces XV^e et XVI^e siècles où la noblesse cherchait à redéfinir ses contours. Si le chevalier du Moyen Âge se devait d'être d'abord et avant tout un homme d'armes, valeureux sur les champs de bataille, par la suite s'imposa l'idée que le prince et le courtisan devaient s'évertuer à être cultivés. Dans un monde occidental marqué par la montée en puissance d'États désireux de policer une noblesse trop turbulente, cette exigence apparaissait d'autant plus puissamment. Cet idéal nouveau se retrouve dans les manuels de savoir-vivre de cette époque, au premier rang desquels figure *Le livre du courtisan* de Baldassare Castiglione, paru à Florence en 1528 et traduit ensuite dans toute l'Europe. Là encore, le modèle proposé coïncidait parfaitement avec les exigences qui étaient celles de la pratique des sciences. Il s'agissait de dialoguer en respectant l'art de la conversation et les sujets abordés étaient ceux que l'actualité éditoriale dictait ; les désaccords étaient possibles, mais il fallait les formuler en respectant les règles d'une politesse extrême. Celle-ci supposait donc une maîtrise des passions. Or ces codes furent ensuite repris par la « République des Lettres » elle-même : toute thèse pouvait être défendue pour peu qu'elle fût formulée

⁴ Michel Blay et Robert Halleux (dir.), *La science classique XVI^e – XVIII^e siècle. Dictionnaire critique*, Flammarion, 1998, p. 45.

⁵ Aurélien Ruellet, *La Maison de Salomon. Histoire du patronage scientifique et technique en France et en Angleterre au XVII^e siècle*, P.U. de Rennes, 2016.

⁶ Bruce T. Morgan (dir.), *Patronage and Institutions: Science, Technology and Medicine at the European Court, 1500 – 1750*, Rochester, Boydell Press, 1991.

⁷ Alfredo Perifano, *L'alchimie à la Cour de Côte I^{re} de Médicis : savoirs, culture et politique*, H. Champion, 1997.

⁸ Les réticences étaient moindres en France où la comparaison flatteuse de Louis XIV avec le Roi - Soleil n'avait pleinement de sens que dans un univers copernicien.

avec des mots choisis, une modestie apparente et un respect de l'autre⁹. En somme, au-delà de leur même origine sociale, sauf exceptions, les princes, leurs familiers et les savants pouvaient dialoguer de plain-pied, dans le cadre des palais ou bien des académies dont nous reparlerons.

3. Une dimension politique de plus en plus essentielle à compter du XVII^e siècle

Peu à peu, les princes se mirent à envisager les sciences comme un auxiliaire précieux susceptible de les aider à construire une bonne gouvernance de leur pays. Les origines philosophiques de ce projet sont à chercher chez Francis Bacon qui, dans sa nouvelle intitulée *New Atlantis (La Nouvelle Atlantide)*, écrite vers 1624 et publiée après la mort de son auteur en 1627, proposait un gouvernement éclairé par les sciences : dans la fiction, c'était la Maison de Salomon qui dirigeait l'île de Bensalem et qui veillait, par ses travaux, à améliorer la prospérité publique. En d'autres termes, le pouvoir espérait que les sciences utiles pussent jouer pleinement leur rôle, en un temps où se développaient les pratiques absolutistes voire les compétences de l'État de manière plus large. La curiosité ne pouvait plus suffire ; il fallait que les sciences pussent servir sans tarder dans des domaines aussi variés que la marine, la géographie, les arts et métiers... Il convenait d'améliorer l'agriculture, de trouver de nouvelles ressources minières... En ce sens, l'on peut affirmer que la colonisation européenne qui s'amplifia pendant cette période sert aussi les desseins scientifiques : il s'agissait de faciliter les liens avec la métropole en améliorant la navigation et la cartographie ; la découverte des espèces minérales, botaniques et animales abondait cet inventaire du monde qui préoccupait tant les savants de cette époque...

Même si l'expression n'existait pas plus au XVII^e qu'au XVIII^e siècle, on n'en vit pas moins naître une vraie politique scientifique. Celle-ci s'appuyait sur trois piliers essentiels :

- les princes prirent conscience de l'importance des sciences dans le cadre de ce monde moderne qu'ils appelaient de leurs vœux. Certes, la gloire personnelle par l'entremise scientifique demeurait importante, tout comme dans les années 1500, mais ce rayonnement était censé améliorer aussi le quotidien des sujets ;
- ensuite, les princes se devaient de mettre en œuvre une politique volontariste pour parvenir à leurs fins et finalement, en ce domaine, nous y reviendrons, le modèle le plus abouti fut celui de la France dès la fin du XVII^e siècle, même si la *Royal Society* de Londres prétendait s'inspirer du projet baconien ;
- enfin, cela impliquait aussi, ce qui n'était pas nécessairement le plus facile à admettre pour des pouvoirs puissants, que les savants gardent une certaine marge de manœuvre au regard des exigences princières. En effet, il fallait que les pratiques ne fussent pas bridées par un pouvoir trop envahissant, sauf à ce que la recherche fût totalement étouffée...

Cette tension entre liberté du chercheur et empiètements liberticides du pouvoir trouve écho dans les débats scientifiques de cette époque. Dans le contexte de la Restauration anglaise, la controverse portant sur la pompe à air de Boyle, étudiée par Steven Shapin et Simon Schaffer¹⁰, permet de comprendre quelles étaient les deux attitudes possibles vis-à-vis des autorités en place. L'expérimentation sur le vide conduite par Boyle (1627 - 1691) se voulait respectueuse des institutions, mais elle revendiquait une indépendance de pensée dont la légitimité reposait sur plusieurs règles intangibles comme la répétition à l'identique d'une même expérience, le prestige social des témoins... De son côté, Thomas Hobbes (1588 – 1679) prétendait que ces procédés étaient indignes et qu'ils ne respectaient pas la philosophie naturelle dont l'autorité indiscutable pouvait être perçue comme une parabole du pouvoir absolu.

En somme, la période moderne nous apparaît comme ayant été un moment très privilégié qui se caractérise par la proximité grandissante entre les milieux savants et les sphères du pouvoir. Chacun y trouvait son compte ou pour mieux dire croyait y trouver son compte. D'un espace géographique à l'autre, les modalités de cette intimité ne furent pas du tout les mêmes, c'est ce que nous voudrions exposer dans la seconde partie. Pour autant, au-delà de ces différences, c'est un tableau assez homogène de la période qui se dessine.

II- Des relations étroites entre savants et pouvoirs

1. Des savants au plus près des princes eux-mêmes

Pour comprendre cette familiarité grandissante entre les princes et les savants, il convient de comprendre comment ces derniers pouvaient avoir imprimé leur marque sur ces hommes de pouvoir. Certains d'entre eux côtoyaient ces derniers de manière régulière et ce par différents biais : ils pouvaient fréquenter la Cour, échanger des correspondances ou discuter avec les princes eux-mêmes dans un cadre

⁹ Laurent-Henri Vignaud, *Op.cit.*, p. 158 - 159.

¹⁰ Steven Shapin et Simon Schaffer, *Leviathan and the Air-Pump; Hobbes, Boyle and the Experimental Life*, Princeton U.P., 1985 (traduction française 1993).

plus privé. Ce fut le cas par exemple pour Catherine de Suède qui aima à s'entourer d'une compagnie érudite lors de son séjour à Rome, après son abdication. La cour pouvait ainsi devenir un vrai laboratoire scientifique, à l'exemple de Versailles, « vitrine » des innovations scientifiques et techniques du temps (navigation, techniques d'aménagement aquatique). Elle était sans contexte un lieu d'expérimentation et de légitimation du savoir. En échange, ces personnes honorées se devaient de proposer des contre-dons à l'exemple des dédicaces qu'elles plaçaient en tête de leurs nouvelles publications. Toutefois, « *il est plus difficile d'appréhender exactement les liens qui les uniss[aient] au prince ou qui les rattach[aient] les uns aux autres, d'expliquer le mode de fonctionnement de ces associations, d'apprécier avec justesse l'influence réciproque de la Cour sur les idées et des idées sur la politique du prince, d'exposer précisément les contraintes et les avantages sociaux ou intellectuels de l'appartenance à un tel milieu* »¹¹.

La situation des titulaires de charges était plus stable : ces personnes étaient appointées pour servir le prince et sa famille : tel ou tel médecin ou astrologue (jusqu'au XVII^e siècle surtout) pouvait servir dans la Maison du roi en France ou bien dans une structure équivalente à l'étranger. Ces fonctions furent d'autant plus importantes que le pouvoir se personnalisait et se concentrait entre les mains d'un seul. Si Richelieu dans son *Testament politique* pouvait encore considérer que la faiblesse du corps - celle de Louis XIII - n'empêchait pas le roi de régner car il pouvait être entouré d'un principal ministre efficace, au temps de son fils, la santé « *d'un souverain ayant décidé de régner sans valido, de prendre toutes les grandes décisions et de vivre en public de façon quasi permanente, [était] encore plus lourde de conséquences* »¹². L'influence d'un Jean Héroard ou d'un Fagon, Premier médecin du roi, par exemple, peut être comparée à celle d'un ministre¹³.

De même, les précepteurs des jeunes princes jouaient un rôle essentiel parce qu'ils préparaient ces derniers aux hautes fonctions qui les attendaient. Ils influençaient donc leur formation et les sensibilisaient aux sciences. Au XVIII^e siècle par exemple, l'abbé Nollet, connu pour sa physique expérimentale, eut en charge l'éducation des trois enfants de France à partir du 1^{er} mai 1758, celle du duc de Berry en particulier, futur Louis XVI. Un cabinet de physique à usage pédagogique de près de deux cents instruments était à disposition des élèves aux Menus Plaisirs à Versailles¹⁴ : les enfants devaient se familiariser avec les sciences en s'exerçant régulièrement, sans l'apparat curial et spectaculaire qui avait fait la fortune de Nollet.

2. Les institutions royales et princières à compter du XVII^e siècle

L'importance grandissante des sciences justifiait que les princes encouragent la fondation d'institutions propres à développer des savoirs pratiques. Les fondations italiennes les plus anciennes dépendaient encore très largement de leur mécène :

- l'*Accademia dei Lincei*, créée en 1603 sous les auspices du prince Frederico Cesi ne survécut pas à la mort de son fondateur survenue en 1630 ;
- l'*Accademia del Cimento*¹⁵, fondée en 1657 par le prince Léopold de Médicis, frère de Ferdinand II, grand-duc de Toscane. Cette première création officieuse, très liée à son fondateur, n'eut jamais de règlement spécifique et elle dépendait totalement de son bienfaiteur si bien qu'elle ne se réunit plus après 1667, date à laquelle Léopold fût fait cardinal. Léopold réunissait qui il voulait et quand il voulait. Il faisait venir auprès de lui des savants praticiens des sciences expérimentales qui étaient déjà pensionnés par les Médicis. Il s'agissait surtout de louer les sciences médicéennes : le beau volume des *Saggi di naturali esperienze* publié en 1667 ne mentionnait pas leur nom et il ne fut pas davantage diffusé ; il était offert aux familiers des Médicis.

Dans le même temps et plus tard, d'autres instances du même type virent encore le jour : l'Académie Bourdelot protégée par le Grand Condé ; l'*Accademia fisico-matematica* ou Académie de Ciampini, à Rome, protégée par Catherine de Suède à compter de 1677 ; l'académie romaine placée sous la protection du cardinal Gualtieri, née en 1714.

Les premières créations modernes, placées sous la protection d'un État protecteur et moins invasif aussi, se firent dans les années qui suivirent :

- la *Royal Society for the Improvement of Natural Knowledge*, créée le 28 novembre 1660 grâce à l'initiative des savants et à l'assentiment de Charles II (1630 – 1685), fut la première vraie académie moderne parce qu'elle cumulait plusieurs caractéristiques nouvelles importantes : elle reçut un règlement royal (chartes du 15 juillet 1662, puis du 22 avril 1663) qui assurait sa pérennité, au-delà de la protection conjoncturelle d'un

¹¹ Michel Blay et Robert Halleux (dir.), *Op.cit.*, p. 44.

¹² Stanis Perez, *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Champ Vallon, 2007, p. 375.

¹³ Stanis Perez, *Op.cit.*, p. 377.

¹⁴ Pascale Mormiche, « L'évolution du choix des instruments et de la pratique scientifique dans le cabinet de physique des enfants de France (1758-1770) », *Archives internationales d'histoire des sciences/International Archive of the History of Science*, vol. 62, fasc. 169, décembre 2012 (numéro thématique : *Les sciences à la cour de Versailles et la naissance des politiques scientifiques en Europe*), p. 477-490.

¹⁵ Désignation rétrospective d'ailleurs.

seul prince ; elle permit à ses membres de publier le résultat de leurs travaux en leur nom propre si bien qu'une distance suffisante existait entre le protecteur et l'activité scientifique proprement dite. Toutefois, cette création resta très atypique au regard du monde académique qui se constitua peu à peu sur le continent. En effet, le pouvoir royal ne soutint guère l'entreprise sur le plan financier¹⁶ et il ne chercha pas non plus à tirer profit de cette institution sur le plan pratique. Enfin, le recrutement social très élevé contribua aussi à couper progressivement l'institution de la recherche la plus novatrice à compter de la fin du XVII^e siècle ;

• l'Académie Royale des Sciences¹⁷, quant à elle, vit le jour en 1666, à l'initiative de Louis XIV et de Colbert. Bien plus que le roi lui-même qui n'observa les travaux de cette institution que de manière lointaine, le ministre y exerça un contrôle plus régulier jusqu'à sa mort en 1683. Il sut y attirer des savants de renommée internationale comme Huygens et Cassini. La vocation première de cette Académie consistait à s'intéresser à l'astronomie et à la physique en général et au problème plus spécifique du calcul des longitudes. Cette question ne trouva pas de solution immédiate, mais les travaux sur ce sujet stimulèrent la recherche et les découvertes. Le Trésor royal couvrit d'emblée les dépenses de fonctionnement de l'institution, l'attribution de pensions. Son second protecteur, Louvois, utilisa les compétences de ses membres pour résoudre des problèmes pratiques (au moment de la construction de Versailles, sur la théorie des jeux...). L'institution fut réorganisée par Pontchartrain en 1699¹⁸ (règlement approuvé par le roi le 26 janvier 1699 ; séance inaugurale le 29 avril suivant) de telle sorte que l'institution s'ouvrit à de nouvelles disciplines considérées comme d'utilité publique¹⁹ ; par ailleurs, cette refondation permit de procurer des revenus réguliers aux pensionnaires de l'Académie, ce qui conduisit, finalement, à la création d'un véritable corps d'État dédié aux sciences. Enfin, le travail collectif, de règle jusqu'en 1699, céda la place aux contributions personnelles des membres académiciens. C'est ce modèle français qui s'imposa ensuite à l'Europe entière²⁰.

Cette constitution d'un corps de savants stables et régulièrement appointés concernait aussi les ingénieurs qui consacraient leurs efforts à la conduite de la guerre. En France, l'évolution fut particulièrement précoce au regard de ce que l'on constate à l'étranger. Dans un premier temps, ces techniciens de haut niveau furent eux aussi regroupés dans des corps constitués à cet effet, ceux du Génie en 1691 et ceux de l'Artillerie en 1755. Ensuite, ce dispositif institutionnel fut complété par la création d'écoles destinées à former des praticiens spécialisés dans ces sciences appliquées : écoles pour artilleurs en 1720 ; école du Génie de Mézières, créée l'année suivante. Gaspard Monge (1746 - 1818) qui enseigna des années durant à Mézières incarnait cette volonté d'allier les « arts » aux exigences scientifiques du temps, par le biais de l'enseignement mathématique en particulier. Sur le plan civil, on trouve la même dynamique : organisation du corps des Ponts et Chaussées en 1713 et création d'une école en 1747 ; fondation d'une école des Mines en 1783. Les deux institutions qui incarnaient le plus cette professionnalisation du métier étaient l'école des Ponts et l'école du Génie et l'une comme l'autre rivalisaient souvent sur les mêmes terrains, mais la seconde se voulait plus moderne que sa concurrente des Ponts dont les enseignements étaient plus imprégnés d'une tradition d'ingénieurs artistes très doués en dessin, mais beaucoup moins en mathématiques²¹.

3. Les grands axes de cette politique scientifique

L'idée principale consistait donc à proposer des sciences utiles au prince, et rapidement mobilisables. Cette exigence devait aussi servir la gloire du commanditaire. Ainsi au début du XVIII^e siècle, les savants de l'Académie des sciences de Paris produisirent de nombreux travaux d'hydraulique qui visaient à améliorer l'esthétique des jets d'eau présents dans les parcs royaux. Projet bien plus ambitieux, Cassini de Thury, dit Cassini III, mit en chantier en 1744 une carte topographique de la France, fondée sur le principe de la triangulation et du nivellement. La carte fut achevée et présentée à l'Assemblée Nationale en 1789 seulement. Dans une certaine mesure aussi, il était question d'administrer en s'appuyant sur des dénombrements qui annonçaient la science statistique et prédictive du XIX^e siècle : les tables de mortalité à Londres, établies par une guilde de la capitale anglaise dès la fin du XVI^e siècle, illustrent cette

¹⁶ Ce sont les cotisations des membres, la générosité de contributeurs privés qui assuraient un financement assez chaotique à l'entreprise anglaise.

¹⁷ R. Hahn, *L'Académie royale des sciences de Paris, 1600 – 1800*, trad. Française, Paris, 1994.

¹⁸ Christiane Demeulenaere-Douyère et Éric Brian (dir.), *Règlement, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Paris, Tec&Doc, 2002.

¹⁹ Ce qui conduisit, par voie de conséquence, à marginaliser un tant soit peu l'astronomie.

²⁰ Processus complété, à Paris, par la création de l'Observatoire royal en 1667, l'Académie royale de chirurgie en 1731 et par celle de la Société royale de Médecine en 1778. On pourrait aussi évoquer l'Académie de Marine de Brest.

²¹ Roger Chartier, « Un recrutement scolaire au XVIII^e siècle : l'école royale de génie de Mézières », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XX, 1973, p. 369-375 ; Antoine Picon, *L'invention de l'ingénieur moderne. L'école des Ponts et Chaussées, 1747 – 1851*, Paris, 1992 ; P. Briet, *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763 – 1830)*, P.U. de Rennes, 2002.

préoccupation précoce outre-Manche ; on la retrouve avec Condorcet dans le XVIII^e siècle français alors que le grand académicien s'évertuait à appliquer la science mathématique au dénombrement de la population²².

D'autre part, l'Académie parisienne avait aussi pour tâche de se prononcer sur des sujets variés, en tant que « tribunal de la science » et des techniques²³. Il s'agissait pour ses membres de trancher en permanence entre le conservatisme et l'innovation de leur temps. L'Académie protégea aussi les découvertes à partir de 1733 en instaurant le pli cacheté : déposé par un scientifique qui souhaitait encore valider certaines hypothèses, le pli en question, ouvert sur simple demande par le chercheur ou par ses héritiers, constituait la preuve de l'antériorité de telle ou telle découverte qui risquerait d'être contestée par un autre chercheur²⁴. Logiquement, ces institutions cherchaient aussi à récompenser tous ceux qui faisaient progresser la recherche²⁵. Côté français, la donation d'un conseiller au Parlement, Rouillé de Meslay, permit de créer un prix annuel à partir de 1720. D'autres récompenses furent créées par l'Académie des sciences à compter de 1780. Côté anglais, la médaille Copley — fondée grâce à une donation de Sir Godfrey Copley, mort en 1709 — fut aussi un prix très recherché à compter de 1731. Elle était réservée aux scientifiques anglais jusqu'en 1753, avant que la condition de nationalité ne fût ensuite levée. L'un de ses plus célèbres détenteurs est le docteur Priestley, inventeur de l'eau de Seltz, promise à un grand avenir industriel.

Enfin, les institutions académiques avaient vocation à publier des volumes annuels — sur le modèle des *Philosophical Transactions* proposées par la *Royal Society* de Londres depuis 1665 — qui permettaient de diffuser les connaissances en espérant que celles-ci pussent toucher un public plus large et favoriser l'imprégnation scientifique de la population dans son ensemble, ou bien à défaut de tous ces hommes de l'art, comme les charpentiers de marine, qui agissaient jusque-là en s'appuyant sur la transmission de savoir-faire empiriques. Ces sciences utiles devaient leur permettre de se perfectionner en agissant de manière plus rationnelle.

Les sciences telles qu'elles existaient dans l'entourage des princes avaient donc eu tendance à s'institutionnaliser, spécialement dans cette France absolutiste et centralisée qui s'évertuait à maîtriser la nature et à gouverner les activités humaines. Toutefois, ce modèle n'allait pas de soi puisque d'autres pays comme l'Angleterre s'en écartèrent rapidement : le conservatisme social des membres de la *Royal Society*, la faiblesse des subventions et de l'implication royale plus généralement détournèrent assez vite l'attention d'un grand nombre de savants qui se mirent à agir de plus en plus librement, à l'écart des établissements royaux à compter de la fin du XVII^e siècle. La précocité de cette évolution n'annonçait-elle pas, plus largement, l'échec partiel d'un système européen qui générerait finalement plus de contraintes et de travers qu'il n'apportait de bénéfices tant aux princes qu'aux savants eux-mêmes ? L'évolution de l'arrière-plan politique et social, propre au XVIII^e siècle, accéléra le processus, révélant bien des failles inattendues...

III- Les limites d'une science institutionnalisée

1. Un bénéfice discutable pour les princes ?

Il faudrait d'abord rappeler qu'il existait une forme de « nomadisme » savant. En d'autres termes, ces personnalités phares du monde scientifique recherchaient d'abord le lieu le plus propice à leurs travaux et de ce fait, leur fidélité à l'égard d'un protecteur n'était pas assurée sur le long terme, leur fixation géographique n'allait pas de soi. Galilée en constitue une illustration particulièrement frappante : en 1592, il quitta l'université de Pise, attiré par celle de Padoue qui dépendait de la Sérénissime. Puis, on le sait, il se rapprocha des Médicis à compter de la publication du *Messenger des étoiles* en 1610. Un demi-siècle plus tard, Jean-Dominique Cassini, dit Cassini I (1625 - 1712), n'hésita pas à quitter l'Italie (février 1669) après que Colbert lui eût proposé des conditions de travail particulièrement alléchantes : le voyage était payé ; l'adepte des sciences devait être logé gratuitement et recevoir une pension de 9 000 livres. Or, ce faisant, il prenait ses distances avec le pape qui était, jusque-là, son protecteur officiel. Certes, le Saint Père autorisait l'intéressé à s'absenter temporairement, mais cet éloignement fut définitif ! Malgré les nombreux rappels à l'ordre venus de Rome, Cassini fit la sourde oreille et finit même par obtenir la naturalisation française en 1673. Au siècle suivant, Pierre Louis Moreau de Maupertuis (1698 - 1759), membre éminent de l'Académie des sciences depuis 1723 céda aux sirènes allemandes en rejoignant l'Académie de Berlin en 1745, à l'invitation de Frédéric de Prusse. Il n'était donc pas si simple de « dompter » ces esprits savants et les glissements géographiques qui s'opéraient, peu flatteurs pour les princes « trahis » par leurs anciens protégés, traduisaient aussi les rapports de force qui existaient entre États dans bien d'autres domaines.

²² E. Brian, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Albin Michel, 1994.

²³ Michel Blay et Robert Halleux (dir.), *La science classique*, Flammarion, 1998, p. 12.

²⁴ Toutefois, le droit de propriété n'est reconnu que par la loi du 31 décembre 1790, instaurée à l'initiative de Mirabeau.

²⁵ Maurice Daumas (dir.), *Histoire de la science*, coll. « Encyclopédie de la Pléiade », Gallimard, 1957, p. 118.

En toute hypothèse, les praticiens des sciences refusaient d'aller là où on les appelait s'ils ne jugeaient pas l'environnement suffisamment porteur, quand bien même le protecteur ait pu apparaître particulièrement puissant : ainsi, en 1649, Descartes déclina l'offre de Catherine de Suède alors que la reine lui avait proposé de venir s'établir dans son royaume. Il existait en effet une sorte d'œkoumène des sciences dont les frontières ne débordaient guère le cœur de l'Europe occidentale et il n'était guère aisé pour un prince d'attirer de fortes personnalités qui risquaient de se retrouver rapidement isolées du reste de la communauté savante²⁶.

Enfin, ces savants ne s'attachaient pas nécessairement à conforter les pouvoirs en place. Ils pouvaient également servir, plus ou moins consciemment, une forme de contestation politique. C'est ainsi que le « cercle Bourdelot », animé par le médecin du Grand Condé à partir des années 1640, fut un asile pour tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, pouvaient se sentir à l'écart des institutions. La liberté de ton qui y régnait et le bon accueil réservé à la pensée cartésienne, considérée comme suspecte tant par le roi que par l'Église, renforçaient la posture contestataire de la famille de Condé. Certains savants, déboutés de l'Académie des sciences, rejoignaient cet asile moins castrateur pour la pensée²⁷. Sous le règne de Louis XVI, en 1784, il en alla de même : si Louis XVI soutenait les projets aéronautiques des frères Montgolfier, le duc de Chartres, futur « Philippe Égalité », s'intéressait quant à lui aux expériences menées par les physiciens Charles et Robert, alimentant ainsi une concurrence dont les enjeux dépassent les questions uniquement scientifiques. L'émulation savante pouvait aussi passer pour une métaphore des rivalités politiques sourdes qui animaient la Cour et ses abords immédiats.

2. Des savants plus contraints que libres ?

Très vite, les savants réalisèrent aussi à quel point la protection dont ils bénéficiaient pouvait être ambiguë. En effet, les princes eux-mêmes pouvaient aussi se montrer sous un jour assez versatile. Dans l'Église, les grandes controverses théologiques purent conduire à des changements d'attitude importants. Ainsi, le cardinal Barberini afficha d'abord une certaine bienveillance à l'égard des thèses de Galilée, mais après son élévation au pontificat, sous le nom d'Urbain VIII, il n'eut d'autre choix que de radicaliser sa position, ce qui conduisit au procès et à la condamnation de l'intéressé en 1633. La mort d'un protecteur pouvait aussi se traduire par la fin des privilèges pour ceux qui avaient été distingués, comme on a déjà eu l'occasion de le souligner avec les académies italiennes du XVII^e siècle. Dès lors que les cercles savants furent liés aux États bien plus qu'aux princes eux-mêmes, cette contingence disparut, mais cette pérennité engendra d'autres problèmes, particulièrement sensibles au XVIII^e siècle.

D'abord, les institutions royales purent apparaître comme stérilisantes et peu novatrices. Il s'agissait pour elles de mener des recherches destinées à satisfaire les aspirations du pouvoir, nous l'avons déjà dit ; la liberté était donc bridée. Ensuite ces instances, tributaires de logiques sociales contraignantes, placées devant des querelles scientifiques délicates, avaient toutes les peines du monde à trancher les controverses en cours. Jusqu'à la mort de l'abbé Nollet, par exemple, très bien en Cour à Versailles, on le sait déjà, l'Académie royale des Sciences de Paris apporta son soutien sans faille à l'intéressé dans la querelle qui l'opposait à Benjamin Franklin sur la nature exacte de l'énergie électrique. Pourtant, c'était bel et bien le savant américain qui avait raison ! Le problème alla *crescendo* à mesure que les disciplines savantes se spécialisèrent : la philosophie naturelle faisait peu à peu la place aux mathématiciens, aux physiciens, aux botanistes, aux chimistes... Dans ces conditions, l'universalisme des académies risquait là encore d'être débordé par des spécialistes qui se mirent à considérer ces lieux comme l'expression d'un archaïsme sclérosant.

Enfin, même dans ce royaume de France où les pratiques absolutistes s'imposaient, il fut impossible de prescrire le modèle centralisateur aux pratiques savantes de la province. En 1774 - 1776, le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, imagina d'affilier les cercles savants des villes du royaume à l'institution parisienne²⁸. Il espérait, de cette façon, que le pays développerait son goût pour les études. Mais il ne reçut au mieux que des réponses polies de ses confrères : ces derniers tenaient jalousement à garder leur marge de manœuvre et même si la perspective de partager des savoirs aurait pu passer pour séduisante, les intéressés y voyaient là une forme de « caporalisme » insupportable. La « République des lettres » reposait sur des bases clairement établies qui supposaient la liberté de ton, l'indépendance de choix dans les correspondances entretenues entre les uns et les autres, la possibilité de mener des recherches utiles à la ville ou à la province environnante... Autant de perspectives qui risquaient

²⁶ Françoise Waquet, « L'espace de la République des Lettres », Hans Bots et Françoise Waquet (dir.), *Commercium litterarum. La communication dans la République des Lettres*, Amsterdam, Maarsen, APA-Holland U.P., 1994, p. 175 – 189.

²⁷ Katia Béguin, « L'académie du Grand Condé : un asile de liberté scientifique ? », Christiane Demeulenaere-Douyère et Éric Brian (dir.), *Règlements, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Éd. Tec et doc, 2002, p. 25 – 35.

²⁸ Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux (1680 – 1789)*, Mouton, 1978.

d'être battues en brèche par un pouvoir décidément trop envahissant. Les cercles savants acceptaient une protection royale formelle, ils ne voulaient pas aller au-delà.

3. Les évolutions du XVIII^e siècle : la fin programmée d'une science institutionnalisée ?

Le XVIII^e siècle, plus spécialement sa seconde moitié, se caractérisa par une polarisation inédite, rapidement intenable pour les cercles institutionnalisés. D'un côté, nous l'avons dit, les progrès accomplis dans toutes les spécialités scientifiques compliquaient singulièrement la compréhension de ces dernières, y compris parfois pour d'honnêtes gentilshommes qui s'y étaient intéressés toute leur vie. Il est assez éloquent, à cet égard, que Lavoisier ait tenu à élargir le champ des compétences de l'Académie royale des sciences : en 1785, il porta le nombre de classes de six à huit par l'établissement d'un département consacré à la « physique générale » et par un autre destiné à « [l'] histoire naturelle et [à la] minéralogie ». D'autre part, le siècle des Lumières vit aussi se développer un appétit inédit pour la « science spectacle », pratiquée tant dans les cercles mondains que dans les milieux curiaux. Les expériences bruyantes et frissonnantes attiraient les foules, à l'exemple des démonstrations relatives à l'électricité qui étaient faites dans les salons.

Or, dans ce contexte bouillonnant, les académies étaient comme placées entre deux feux : elles étaient sommées de faire la part du grain et de l'ivraie, ce qui en soi n'était déjà pas si facile compte tenu de ce qui a été rappelé plus haut, et elles ne devaient pas non plus déplaire à un public bien peu au fait de ce qui se jouait réellement. Le mesmérisme qui agita Paris dans les années 1780 en constitue la meilleure illustration. Franz Anton Mesmer, d'origine autrichienne, prétendait soigner ses patients en recourant au magnétisme animal. Il rencontra rapidement un vif succès qui se répandit jusque dans la famille royale ; la reine elle-même soutint Mesmer, ce qui plaça l'Académie royale des sciences dans l'embarras car celle-ci devait y regarder à deux fois avant de condamner des pratiques qui passaient pour de la charlatanerie auprès de ses membres. L'institution finit malgré tout par rendre son verdict négatif en 1784, soutenue en cela par la Société royale de médecine, mais cette décision suscita un déchaînement de critiques qui insistaient sur le fait que ces institutions auraient été l'expression d'un despotisme insupportable, soutien des sciences officielles qui n'auraient eu d'autre préoccupation que de censurer des découvertes gênantes. En somme, les cercles officiels étaient désormais pris entre une opinion publique influençable et des innovations qui, compte tenu de leur nombre grandissant, laissaient aussi toute leur place aux théories les plus abracadabrantesques. Cet inconfort était avivé par des critiques de plus en plus virulentes qui émanaient des adeptes de la « science spectacle », mais aussi de tous ces savants amers de ne pas avoir pu entrer eux aussi dans les cercles officiels.

L'historien Robert Darnton a considéré que le mesmérisme et le somnambulisme pratiqués au cours de ces années pré-révolutionnaires constituaient la preuve que les Lumières arrivaient à leur terme²⁹. En effet, les sciences telles qu'elles avaient été pratiquées pendant l'époque moderne, peu à peu dépouillées de croyances irrationnelles, auraient été à nouveau débordées par celles-ci. Il faudrait y voir, en somme, une forme d'échec brutal de ce modèle savant qui avait reçu le soutien des princes et des États. Pour autant, l'analyse est plus complexe qu'elle n'en a l'air. En premier lieu, il est un fait certain que la pratique des sciences dans notre pays constitua un modèle envié dans toute l'Europe à compter des années 1730 au moins. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de penser que le modèle académique n'aurait pas eu pleinement sa place dans ce contexte porteur, y compris à la veille de la Révolution. Comme l'écrit Charles C. Gillispie, « les scientifiques français en furent les premiers moteurs et les institutions françaises constituèrent des lieux initiaux de tous ces nouveaux départs sur la route de la modernisation »³⁰. Ce qui peut être mis en cause, ce n'est donc pas tant l'institutionnalisation des sciences que les modalités propres à celle-ci. Ce qui était critiqué, à la veille de la Révolution, c'étaient plutôt les caractéristiques propres au fonctionnement de ces académies (reflétant largement les inégalités de la société d'ordre), bien plus que leur existence en tant que telle. Jusqu'en 1793, les sociétaires appartenaient pour l'essentiel à un cercle restreint (la noblesse) qui se distinguait tant par son extraction sociale que par une réputation établie au sein de cette même élite. Certes, à Paris, ce petit monde savant était plus ouvert qu'à Londres : ainsi, la Société Royale privilégiait un recrutement socialement élevé puisque ses membres étaient nécessairement des *gentlemen* amateurs éclairés. Pour autant, à Paris aussi, même si la notoriété intellectuelle pouvait l'emporter, elle devait malgré tout composer avec la haute-noblesse (829 recrutements sur tout le siècle). Les tendances décrites plus haut stimulaient des attentes toutes nouvelles en ce qu'elles rompaient avec la tradition : l'on attendait de plus en plus que les savants fussent de vrais professionnels praticiens des sciences et que leurs talents fussent individuels, sans aucune considération pour la reproduction sociale.

²⁹ Robert Darnton, *La fin des Lumières, le mesmérisme et la Révolution*, 1984 ; « Le mesmérisme et la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 2018, n° 391.

³⁰ Charles C. Gillispie, « Révolution française et science », Michel Blay et Robert Halleux (dir.), *La science classique. XV^e – XVIII^e siècle*. Dictionnaire critique, Flammarion, 1998, p. 155.

Incarnée par la figure d'un Lavoisier dont le statut au sein de l'administration royale et la richesse liée à son activité de fermier général lui ont permis de réaliser ses expériences, la connivence qui avait existé entre le pouvoir et les savants était donc stigmatisée et de ce point de vue, la « science spectacle » et ses excès peuvent être vus bien plus comme des révélateurs du chemin accompli dans la société elle-même que sous l'angle des échecs supposés des cercles officiels.

Conclusion

La période moderne fut donc marquée par un rapprochement vertueux entre sciences et pouvoirs. Les interactions furent d'abord le fruit de relations mondaines, spécialement dans le cadre curial, mais pas uniquement puisque tel ou tel prince pouvait également entretenir autour de lui des cercles plus intimes. Par la suite, à partir du XVII^e siècle, l'affirmation des pouvoirs étatiques eut des répercussions sur les savants eux-mêmes ainsi que sur leurs recherches : l'institutionnalisation des pratiques permit tout à la fois de pérenniser le mécénat et le parrainage d'une part et d'envisager un usage régulier des sciences dans le cadre de politiques étatiques plus ambitieuses d'autre part. Si la génétique de cette institutionnalisation académique passe par l'Italie et l'Angleterre avant de gagner la France, il est un fait que le royaume des Bourbons fut celui qui porta cette logique au plus haut, une spécificité qui explique, à rebours, l'importance des critiques formulées à l'encontre de l'Académie royale des sciences. L'historien anglais Maurice Crosland va même jusqu'à affirmer qu'il aurait existé une *French science* en ce sens que le cadre institutionnel aurait été particulièrement déterminant dans notre pays par-delà la période révolutionnaire. Cette caractéristique vertueuse nous aurait permis de pousser la recherche bien plus loin que dans tous les autres pays environnants tant au XVIII^e qu'au XIX^e siècle³¹. Si la vague révolutionnaire emporta les structures académiques d'Ancien Régime, bien vite aussi, de nouvelles institutions se substituèrent aux anciennes, même si les règles de recrutement n'étaient plus les mêmes. Ainsi, la disparition des académies d'Ancien Régime, sanctionnées par la Convention nationale le 8 août 1793, et le vide qu'elles laissèrent, furent rapidement comblés par la fondation d'un Institut national des sciences, des arts et des lettres en octobre 1795.

Les idéaux de Francis Bacon ne furent pas pleinement réalisés en ce sens que les « Maisons de Salomon » qui furent établies ici et là ne pouvaient espérer agir comme des institutions puissantes et préserver leur indépendance pleine et entière. C'était là faire trop peu de cas des instances de tutelle. Pour autant, celles-ci surent se détacher avec raison de la relation trop intime qui existait auparavant entre le prince-mécène et le savant-protégé. Si l'institutionnalisation impliqua bel et bien une tutelle étatique, partant une forme de contrainte, elle n'en déboucha pas moins sur une mise à distance du souverain qui fut en quelque sorte définitive. Dans certains cas comme en Angleterre, le désintérêt du roi déboucha sur une forme de « privatisation » précoce de la pratique scientifique tandis qu'en France, cette tendance, mieux maîtrisée, permit une survie du modèle par-delà les aléas politiques.

Jean-Luc CHAPPEY, Fabien CONORD, Jean-Claude LESCURE, Laurent ROUSSEL

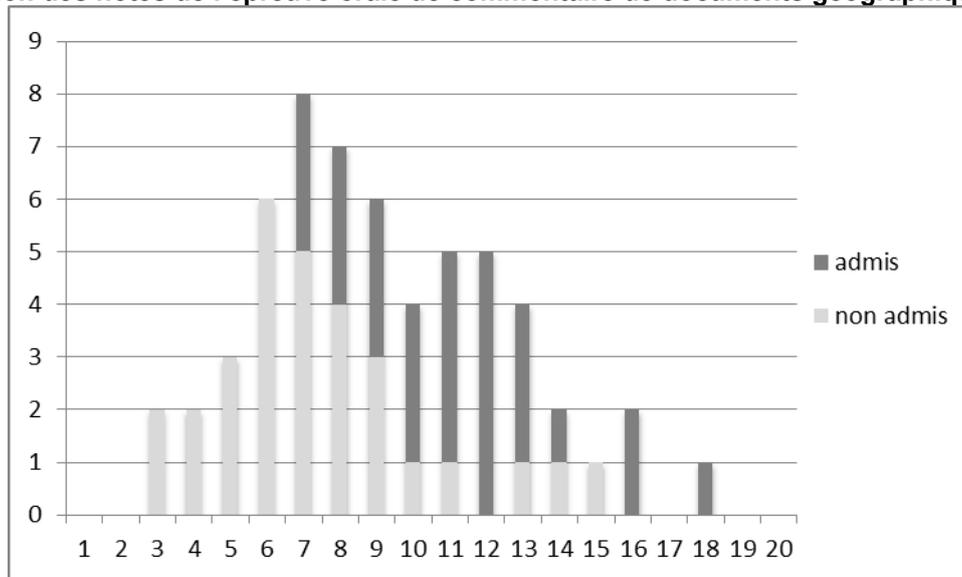
3. Epreuves orales d'admission

3.1 Commentaire de documents géographiques

Le jury de commentaire de documents a entendu 58 candidats, la moyenne de l'épreuve est de 9,15/20 témoignant d'une bonne qualité globale des prestations. 24 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 et 7 une note inférieure ou égale à 05/20. La moyenne obtenue par les candidats admis à l'agrégation est de 11,04/20.

³¹ Maurice Crosland, *Science Under Control : The French Academy of Sciences*, Cambridge U.P., 1992.

Répartition des notes de l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques (2018)



L'épreuve se réalise en deux temps : un exposé de 30 minutes consacré au commentaire de documents prononcé par le candidat et un entretien de 25 minutes avec les membres du jury. Les dossiers documentaires proposés à l'étude portent sur les questions du programme de géographie thématique (« la nature, objet géographique » et « les espaces du tourisme et des loisirs ») et de géographie régionale (« L'Afrique : du Sahel et du Sahara à la Méditerranée » et « La France des marges »). Les sujets peuvent croiser deux questions. Les corpus se constituent généralement de 8 à 11 documents, le nombre variant selon leur niveau de complexité. Les corpus contenant une carte topographique ont un nombre inférieur de documents pour tenir compte du temps spécifique d'analyse qu'elle nécessite. Le jury est attaché à la variété des supports et des sources des documents soumis au commentaire et rappelle l'importance des cartes, notamment topographiques, dans le raisonnement géographique. L'entretien avec le jury se décompose en trois temps : les questions à caractère pédagogique et didactique, les questions relatives au sujet lui-même et les questions portant sur les valeurs de la République. L'essentiel de l'entretien porte sur les questions scientifiques en lien avec l'exposé présenté par le candidat.

Le jury tient à souligner que les présentations orales ont laissé voir une préparation rigoureuse d'une majorité de candidats. La structure formelle de l'épreuve est souvent maîtrisée grâce à un solide étayage technique. Cependant le jury tient à rappeler certaines recommandations et conseils sur les attentes de l'épreuve à l'aune du bilan de la session 2018.

L'exposé sur le commentaire de documents a une durée de 30 minutes, cet impératif de durée a été globalement respecté par les candidats, l'exposé le plus court s'étant terminé à la vingt-cinquième minute. Cependant, il est impératif d'intégrer que les attentes du jury portent également sur un traitement équilibré des différentes parties de l'exposé comme révélateur d'une démonstration efficace et maîtrisée. Cette année, les candidats ont moins « dilaté » leur conclusion pour terminer entre la vingt-neuvième et la trentième minute qu'ils n'ont « contracté » leur troisième partie et leur conclusion dans les cinq dernières minutes de la présentation du fait d'une introduction et d'une première partie trop développées. Cette tendance est présente pour environ 30 % des candidats.

Le corpus support du commentaire de documents porte un titre. Celui-ci donne un éclairage essentiel pour l'analyse du sujet en lien avec la ou les question(s) au programme mobilisée(s). Il permet au candidat de structurer son étude selon les enjeux qu'il identifie et d'organiser le commentaire des documents sous ce prisme. Le jury n'attend pas un commentaire exhaustif des documents, mais une étude pertinente du sujet s'appuyant sur le croisement et la confrontation des documents, avec une mise en perspective des connaissances. Ainsi, le commentaire attendu est bien une aptitude à mobiliser des connaissances acquises à propos du sujet d'étude donné. Les documents sont étudiés grâce à une culture géographique affirmée. Cependant, un certain nombre de candidats se sont « perdus » dans une simple paraphrase des documents sans être capables de dépasser ces énonciations ou dans des descriptions singulières ou encore dans un plaquage des concepts ou des notions qu'ils supposent attendus sur le sujet sans faire preuve d'une maîtrise suffisante dans leur présentation. Le jury n'attend pas une occurrence de mots clefs, mais évalue une capacité à se saisir des théories et des concepts géographiques comme des connaissances générales

maîtrisées sur les questions au programme. Le jury a constaté également un cantonnement d'analyse ou de grille de lecture comme de notions et de concepts à certaines questions du programme sans une capacité à les saisir ou même à les lire lorsque les sujets invitaient à un croisement de plusieurs thématiques. De plus, des lacunes dans la culture géographique empêchent certains candidats d'identifier la manifestation des enjeux contenus dans les documents. La bonne capacité au raisonnement en général ne peut également pas combler des manques méthodologiques sur le commentaire de documents.

L'introduction est un moment clef de l'exposé. Elle comprend l'analyse et la définition du sujet en pointant ses enjeux, la présentation des documents du corpus, l'énoncé de la problématique retenue et le plan adopté. La présence formelle de chacune de ces composantes n'est cependant pas toujours suffisante pour rendre l'introduction efficace. La définition des termes du sujet n'est pas toujours présente et/ou se résume souvent à une superposition d'énonciations de définitions extraites de dictionnaires, alors que les termes du sujet doivent permettre d'identifier les enjeux géographiques à étudier. Plusieurs pistes sont possibles : la diversité du corpus et les termes généraux du sujet permettent de les envisager, de les ouvrir, et de composer une problématique qui peut prendre en compte l'organisation du territoire, les débats épistémologiques, les questions d'aménagement, les enjeux socio-spatiaux, les politiques publiques, etc. Une problématique construite permet d'assurer un fil directeur solide à l'exposé. Une multiplication de questions ou de thèmes ne peut le permettre. Si les problématiques inutilement complexes ne parviennent pas à réellement conduire un raisonnement scientifique clair, un questionnement réduisant trop le sujet, voire simpliste, n'atteint également pas son but. Le jury a parfois été surpris d'entendre une première problématique puis, une fois la présentation du corpus conduite, un autre questionnement apparaissait à travers le plan adopté. Le jury rappelle qu'outre la rigueur attendue pour l'élaboration de la problématique ; la nuance de l'analyse est également appréciée. Il importe également que le questionnement arrêté structure réellement la démonstration conduite dans le commentaire.

La présentation du corpus a généralement été bien conduite et a contribué à établir la problématique et le plan. Les progrès notés les années précédentes se renforcent. Une majorité de candidats a choisi une présentation du corpus sous la forme d'un tableau dont au moins une des entrées portait sur les thèmes ou enjeux principaux. Celle-ci a son efficacité sans toutefois être la seule à devoir être adoptée. Toute présentation doit conduire, à partir du corpus, à énoncer les enjeux et à présenter les regards adoptés dans la conduite de l'étude des documents.

Le plan adopté pour le commentaire a été majoritairement en trois parties, seuls quatre candidats ont construit des présentations en deux parties. Les candidats doivent choisir la structuration la plus pertinente et efficace pour leur commentaire sans nécessairement s'imposer une règle organisationnelle en trois parties et trois sous-parties.

Au cours de l'exposé, le jury rappelle que tous les documents doivent être étudiés. En oublier conduit à être pénalisé. Le croisement des documents permet d'appréhender les changements d'échelles et de considérer les faits et les acteurs à des temporalités diverses. Le jury a noté une meilleure contextualisation des situations ou des cas étudiés et des progrès quant à la prise en compte des jeux d'acteurs et leurs interactions. Toutefois, l'analyse et le croisement des facteurs explicatifs dans une démarche systémique sont encore à améliorer. En ce qui concerne l'étude des espaces, les candidats peinent souvent à appliquer une grille d'analyse qui croise les critères et considère notamment les rapports sociaux. Cette observation se retrouve particulièrement en ce qui concerne les politiques d'aménagement du territoire. Dans leur présentation, l'essence de la construction des politiques publiques, comme moteur de l'action, est souvent oubliée. Les outils de l'aménagement, quand ils sont mobilisés, sont souvent obsolètes et ne permettent pas de rendre compte des enjeux actuels. Pour les exposés les moins réussis, les candidats négligent de mobiliser les notions du sujet définies en introduction pour conduire leur commentaire. Des faiblesses sont aussi notées pour les sujets nécessitant un raisonnement épistémologique. Enfin, certains candidats choisissent de convoquer des documents complémentaires pour leur exposé, le jury rappelle que ce doit être pour servir le raisonnement de manière pertinente. Les documents ainsi sélectionnés doivent être introduits et mobilisés. Les corpus proposés étant riches, le jury n'attend pas des candidats qu'ils recourent à des documents supplémentaires.

Dans la conclusion, les candidats rappellent de manière systématique la problématique mais l'énoncé tient souvent plus d'un simple résumé que d'une réelle conclusion avec une réponse effective au questionnement, l'ouverture étant souvent tronquée ou trop artificielle.

D'un point de vue formel, les présentations sont de plus en plus maîtrisées. Le diaporama permet de mettre en valeur la démarche choisie par des zooms et des traductions graphiques. Cette année, les croquis devaient être pour la première fois systématiquement intégrés dans le support numérique de présentation. Les étapes de construction des schémas et croquis ont généralement été présentées progressivement, ce qui sert le déroulé du raisonnement. Les conseils donnés dans le dernier rapport ont été pris en compte. Le jury tient à relever la diversité des productions. Celles-ci permettent de valoriser le propos quand elles sont

pertinentes et qu'elles font sens. Un exposé sans aucune production graphique est pénalisé. Le jury attend également des candidats qu'ils mettent leurs productions au service d'un effort de spatialisation : son absence a été aussi sanctionnée. Le diaporama pouvant minimiser la lisibilité des schémas, les candidats ne doivent pas hésiter à confier au jury l'épreuve ou un tirage papier pour lui permettre de mieux l'évaluer.

L'entretien avec le jury est une part importante de l'épreuve. Chacune des parties permet d'évaluer la capacité de raisonnement des candidats.

Les questions pédagogiques et didactiques se rapportent aux thématiques des programmes du collège ou du lycée. Elles n'ont pas pour objet de tester des questions spécifiques sur les théories didactiques ou sur le contenu des programmes mais d'évaluer un raisonnement concret sur une situation donnée et contextualisée. Les capacités d'adaptation et de raisonnement du candidat sont prises en compte. La proposition s'appuie sur un point abordé dans l'exposé ou présent dans le corpus pour évoquer des questions générales de pédagogie de la géographie enseignée (construction de notions, apprentissage de croquis, abord de thématiques, mobilisation de supports, etc.).

Ce sont des attentes similaires qui prévalent pour la partie sur les valeurs de la République. La commission de commentaire de documents avait la charge pour la session 2018 de cette évaluation. Ce bref échange sur un contexte donné permet de tester la capacité du candidat à saisir les enjeux civiques liés à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique. Les tensions entre valeurs et principes sont interrogées en situation. Le raisonnement vise à articuler les valeurs en jeu et les moyens d'action tout en portant un regard distancié. Il n'est pas attendu un discours convenu, mais une capacité à considérer les dimensions citoyennes qui sont au cœur de nos disciplines et qui sont nécessaires à considérer par tout candidat se présentant au concours de l'agrégation. Les réponses apportées ont été globalement satisfaisantes, l'énonciation des valeurs et des principes étant souvent correcte. Le raisonnement pourrait, quant à lui, s'améliorer en considérant plus globalement les enjeux.

L'essentiel de l'entretien porte sur les questions scientifiques. Les échanges avec les différents membres de la commission visent à préciser des points de la présentation, à demander des définitions ou des précisions notionnelles mais également à donner l'occasion au candidat selon le cas d'argumenter, de nuancer ou de préciser des analyses. Les questions permettent au jury d'évaluer, pour tous les candidats, leur capacité de raisonnement, leur culture géographique et les connaissances qu'ils n'ont pas pu ou eu l'occasion de développer dans l'exposé. Cela peut aussi être l'occasion d'échanger sur d'autres questions du programme.

En conclusion, le jury rappelle que le commentaire de documents est une épreuve sur les questions au programme qui nécessite des candidats une maîtrise de la démarche d'analyse des documents qui s'adosse à des connaissances et d'une culture géographique solides.

Arnaud BRENNETOT, Mari OIRY-VARACCA, Emmanuelle PEYVEL, Nathalie REVEYAZ (présidente de la commission), Florence SMITS, Didier VYE

Liste des sujets d'oraux

LA NATURE, OBJET GEOGRAPHIQUE

Natures et frontières

Document 1a : Discours de Danton sur la réunion de la Belgique à la France, 31 janvier 1793.

Source : Texte présenté par O. Kempf, <http://www.egeablog.net/index.php?post/2011/04/30/Discours-Danton>. Consulté en 2018.

Document 1b : Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, sur la construction et l'avenir de l'Europe à 25, le rôle de la France dans cet ensemble, l'adoption de la Constitution européenne, l'intégration de la Turquie en Europe, Aubervilliers le 9 mai 2004. Source : viepublique.fr <http://discours.viepublique.fr/notices/043001315.html>. Consulté en 2018.

Document 2 : Carte de l'état d'avancement des SAGE dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. <https://www.eaurmc.fr/upload/docs/image/jpeg/2017-02/2016-avancement-sage.jpeg>. Consulté en 2018.

Document 3 : Les Limites de l'Europe selon le site Vikidia, « L'encyclopédie des 8-13 ans ». Source : https://fr.vikidia.org/wiki/Limites_de_l%27Europe. Consulté en 2018.

Document 4 : Cartes illustrant un chapitre de manuel scolaire sur « La répartition des races sur le globe » (1959). Source : Pinchemel P., Ozouf M., 1959, *Nouveau cours de géographie, classe de seconde*, Paris, Nathan.

Document 5 : Plan du Parc Naturel Régional Haute Vallée de Chevreuse. Source : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-parc-aire-protgee/la-methode/la-charte-et-le-plan-de-parc>. Consulté en 2018.

Document 6 : Les chutes d'Iguazú entre le Brésil (à gauche) et l'Argentine (à droite). Source : « 19 frontières internationales étranges et insolites », <https://generationvoyage.fr/19-frontieres-internationales-etrange-insolites/> Consulté en 2018.

Document 7a : La classification des climats selon Köppen. Source : Encyclopédie Larousse. http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/climat_les_climats_du_monde/185927 Consulté en 2018.

Document 7b : Légende de la carte du document. 7a Source : Encyclopédie Larousse. http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/climat_les_climats_du_monde/185927. Consulté en 2018.

Document 8 : Le mont Saint-Michel est-il breton ou normand ? Source : Guy Dagorn, *Le Monde*, 28 août 2017.

Document 9 : « Carte physique ou géographie naturelle de la France, divisée par chaînes de montagnes et aussi par terrains de fleuves et rivières », par Philippe Buache, 1^{er} géographe du Roi, 1770. Source : <http://www.davidrumsey.com/maps1080052-25811.html>. Consulté en 2018.

La nature, le symbolique et le sacré

Document 1 : La symbolique du mont Blanc ou l'invention moderne d'un haut lieu. Source : Bernard Debarbieux, « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier ». *Espace géographique*, tome 22, n°1, 1993. pp. 5-13 ; doi : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1993.3123> https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1993_num_22_1_3123. Consulté en 2018.

Document 2 : Les lacs sacrés de Chine et de Mongolie au défi du développement durable. Source : Guillaume Giroir, « Les lacs sacrés de Chine et de Mongolie au défi du développement durable » *Zones Humides Infos* - n° 54 – 4^e trimestre 2006 - Publication du groupe d'experts « Zones humides » réuni par le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Document 3 : Balade contée en forêt de Brocéliande, au pays des fées. Source : *La République des Pyrénées* – note AFP- <http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2013/07/21/balade-contee-en-foret-de-broceliande-au-pays-des-fees,1143117.php>. Consulté en 2018.

Document 4 : Faits religieux et nature. Source : Etienne Grésillon et Bertrand Sajaloli, « Fait religieux et nature : état de l'art et problématiques » -18/10/2016 – Dossier : Fait religieux et construction de l'espace – *Géoconfluences* - <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/fait-religieux-et-construction-de-l-espace/fait-religieux-et-nature-presentation>. Consulté en 2018.

Document 5 : Forêts sacrées des kayas – Kenya. 5a. Source : Forêts sacrées de kayas des Mijikenda – Unesco - descriptif inscription paysage culturel et **5b.** Source : Galerie présentation Forêts sacrées de kayas des Mijikenda – Okoko Ashikoye – extraits de Unesco - <https://whc.unesco.org/fr/list/1231> - consulté en 2018 ; **5c.** Source : Enjeux sociopolitiques autour de la patrimonialisation des kayas - Marie-Pierre Ballarin, « Sites sacrés, patrimoine et identités en Afrique de l'Est : le cas de Rabai, Kenya », *Journal des africanistes* [En ligne], 86 : 1 | 2016, mis en ligne le 06 avril 2018. Consulté en 2018. URL : <http://journals.openedition.org/africanistes/4946>

Document 6 : La cosmovision des Populations Issues de la Culture Traditionnelle (PICT) : élément déterminant dans les conflits. Source : Jérôme Bidaut, *Enjeux territoriaux et conflits dans le Pacifique insulaire* - ruralites.labo.univ-poitiers.fr/. Consulté en 2018.

Document 7 : Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans la région montagneuse de Kii. Source : Sylvie Guichard-Anguis, « Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans la région montagneuse de Kii (Japon) », *Géoconfluences*, 2016, mis en ligne le 19 octobre 2016 URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>. Consultation en 2018.

Document 8 : Sur les traces du Seigneur des Anneaux. Source : Site internet *100% Pure New Zealand*– <https://www.newzealand.com/nouvelle-zelande/article/sur-les-traces-du-seigneur-des-anneaux/>. Consulté en 2018.

Document 9 : 9a : Les volcans cosmiques des Maoris. Source : Nouvelle-Zélande : Les volcans cosmiques des Maoris 12/05/2018 http://www.lemonde.fr/voyage/article/2011/02/04/les-volcans-cosmiques-des-maoris_1451473_3546.html#9TpmLW5KyI7DSiDd.99. Consulté en 2018 - **9b :** Parc National de Tongariro – 110 ans de bonne gestion maorie en Nouvelle-Zélande. Source : *Sites naturels sacrés – Lignes directrices pour les gestionnaires d'aires protégées* - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources – 2012 - p. 38-39.

Protéger la nature, les Parcs nationaux : l'exemple du Parc national de la Vanoise

Document 1 : Plan du Parc national de la Vanoise. Source : Site Internet de Pralognan-la-Vanoise <http://www.pralognan.com/parc-national-vanoise.html>. Consulté en 2018.

Document 2 : Stratégie touristique du Parc de la Vanoise – Plan d'actions 2018-2020.
Source : *Parc national de la Vanoise* « Stratégie touristique du Parc de la Vanoise – Plan d'actions 2018-2020 » – p.14.

Document 3 : « Le parc de la Vanoise en pleine crise de la cinquantaine ». Source : *20 minutes* - AFP | Publié le 06/07/13 à 00h00 — Mis à jour le 06/07/13 à 12h36 - <https://www.20minutes.fr/planete/1185123-20130706-20130706-parc-vanoise-pleine-crise-cinquantaine>. Consulté en 2018.

Document 4 : La signalétique du Parc national. 4a : Commune du Parc, Source : <https://www.justacote.com/pralognan-la-vanoise-73710/hotel-et-autre-hebergement/hotel-restaurant-de-la-vallee-blanche-1011963.htm> - consulté 2018 - 4b : Commune du Parc, photographie Jean- Pierre Clatot - AFP - 4c : Panneaux explicatifs, Source : <https://www.lelivrescolaire.fr>. Consulté en 2018.

Document 5 : Le parc de La Vanoise, premier né et toujours contesté ». Source : Bénévent Tosseri, Vallée de la Tarentaise (Savoie), Le parc de La Vanoise, premier né et toujours contesté, *La Croix* le 7/12/2013 - <https://www.la-croix.com/Actualite/France/Le-parc-de-La-Vanoise-premier-ne-et-toujours-conteste-2013-07-12-985622>. Consulté en 2018.

Document 6 : Le conflit environnemental. 6a : Une schématisation. Source : Lionel Laslaz, 2005 d'après A. Lecourt, et A. Caron / A. Torre, 2005 in Lionel Laslaz « Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français : enjeux et conflits » publié le 6/02/2007 - *Géococonfluences* - <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient6.htm>. Consulté en 2018 - 6a : « Une méthode en dix points pour mesurer l'acceptation sociale ». Source : Dir. L. Laslaz, C. Gauchon, M. Duval, S. Héritier - *Les espaces protégés entre conflits et acceptation* – Belin 2014, p. 55.

Document 7 : Les visions de protection de la nature et gouvernance des Parcs nationaux. 7a : Schématisation des 2 visions de la protection de la nature et 7b : Cartographie des acteurs des Parcs nationaux et leur positionnement. Source : Nicolas Alban and Gilles Hubert, « Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 13 Numéro 21 septembre 2013. <http://journals.openedition.org/vertigo/14081> ; DOI : 10.4000/vertigo.14081. Consulté en 2018.

Document 8 : Discussion sur la charte du Parc national et prise d'otages. Source : Franck Grasaud, Publié le 07/09/2015 à 15:03 Mis à jour le 07/09/2015 à 17:45 sur le site *France 3 régions* - <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/savoie/parc-de-la-vanoise-la-sequestration-par-des-eleveurs-fait-grand-bruit-801429.html>. Consulté en 2018.

Document 9 : « Les parcs nationaux, territoire des autres ». Source : Emile Leynaud. Les parcs nationaux, territoire des autres. *Espace géographique*, tome 14, n°2, 1985. pp. 127-138 ; doi : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1985.4016> https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1985_num_14_2_4016. Consulté en 2018.

Document 10 : La polymogénèse : intensité, durée et spatialisation des conflits, une vision dynamique. Source : Lionel Laslaz « Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français : enjeux et conflits » publié le 6/02/2007 - *Géococonfluences* - <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient6.htm>. Consulté en 2018.

Géographes, géographie et animaux

Document 1 : la carte de l'Afrique australe de François Levailant. Source : Bibliothèque nationale de France et Institut national d'histoire de l'art <https://www.inha.fr/fr/agenda/parcourir-par-annee/en-2018/mai-2018/la-carte-de-l-afrique-australe-de-francois-levailantnouvelle-page.html>. Consulté en 2018.

Document 2 : le territoire animal. Source : O. Milhaud, « Y a-t-il une géographie du territoire animal ? », *Café géographique*, Paris 22 mai 2005 <http://www.cafe-geo.net/wp-content/uploads/geographie-territoire-animal.pdf>. Consulté en 2018.

Document 3 : Géographie des animaux. Source : E. Rabaud « Une géographie des animaux », compte-rendu publié dans les *Annales de géographie*, 1933, n°239, p. 531-532 https://www.persee.fr/docAsPDF/geo_0003-4010_1933_num_42_239_10394.pdf. Consulté en 2018.

Document 4 : la blatte n'est pas naturelle. Source : C. Rivault, N. Mathieu, A. Cloarec, N. Blanc « Les blattes. Un animal de ville à toutes saisons ». *Annales de la recherche urbaine. Les saisons dans la ville*, n°61, 1993. p. 39.

Document 5 : les conflits hommes/animaux sauvages sous le regard de la géographie. Source : G. Marchand, « Les conflits hommes/animaux sous le regard de la géographie ». *Carnets de géographes n°5 Géographie humanimale*, 2013 (conclusion).

Document 6 : regards sur le chevreuil. Source : L. Boussin, « L'animal sauvage à travers ses représentations, l'exemple du chevreuil dans le Limousin », *Annales de géographie* 2008, vol. 5. p. 60.

Document 7 : l'animal, une figure de la géographie contemporaine. Source : N. Blanc, Marianne Cohen « L'animal : une figure de la géographie contemporaine », *Espaces et sociétés, La Place de l'animal*, n°110-111, 2002, p. 25-40.

Document 8 : le requin à La Réunion. Source : E. Surmont « Peur sur les plages. Du « risque requin » à la « crise requin » à La Réunion ». *Géoconfluences*, 14/04/2016 <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/corpus-documentaire/peur-sur-les-plages-requins-reunion>. Consulté en 2018.

Document 9 : Les géographes en proie à l'animal. Source : C. Didelon, L. Laslaz, « Les géographes en proie à l'animal », *Historiens et géographes* n°439, juillet-août 2017, p. 41-42.

Document 10 : Découverte en France du Plathelminthe de Nouvelle-Guinée. 10a : texte. **10b :** carte de localisation du Plathelminthe de Nouvelle-Guinée Source : Inventaire national du patrimoine naturel, 4 mars 2014 <https://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/2701/decouverte-en-france-du-plathelminthe-de-nouvelle-guinee>. Consulté en 2018.

Espaces et acteurs de l'écologie militante

Document 1 : Les géographes et l'écologie : un rendez-vous manqué ? Source : Giblin Béatrice, « De l'écologie à l'écologie politique : l'enjeu du pouvoir De la nécessité de savoir penser l'espace », *Hérodote*, vol. 100, no. 1, 2001, p. 13-31.

Document 2 : Les Zones à défendre. 2a : La carte des principaux projets contestés. Source : Lecocq Réale Clara, Desclozeaux Martin, 2018, Notre-Dame-des-Landes : et maintenant, quelle contestation sur les autres " Zone A Défendre "? *Journal de 8h de France Culture*, 18/01/2018, <https://www.franceculture.fr/emissions/journal-de-8-h/journal-de-8-h-jeudi-18-janvier-2018>. Consulté en 2018. **2b :** « La ZAD est partout ». Source : Site internet « des occupant.e.s de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ». <https://zad.nadir.org/>. Consulté en 2018.

Document 3 : Géographie du vote écologiste en France. 3a : Vote pour les listes Europe Écologie aux Européennes de 2009. Source : Colange Céline, Bussi Michel, Gosset Jean-Paul, « Les élections européennes de 2009 en France. Existe-t-il un vote des « grandes régions » ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, <http://journals.openedition.org/cybergeo/22543>. Consulté en 2018. **3b :** « Le vote « Chasse Pêche Nature et Traditions » (CNPT) et le vote Verts aux Européennes de 1999 ». Source : Bussi Michel, Ravenel Loïc, « Ecologistes des villes et écologistes des champs : analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes et « Chasse Pêche Nature et Traditions » », *Cybergeo : European Journal of Geography*, <http://journals.openedition.org/cybergeo/4269>. Consulté en 2018.

Document 4 : La votation suisse de 2012 sur les résidences secondaires. 4a : L'initiative de Franz Weber. **4b :** Affiche de la campagne pour la limitation des résidences secondaires. **4c :** Répartition du vote Oui à l'initiative Franz Weber en 2012. **4d :** Communes suisses ayant plus de 20% de résidences secondaires. Source : Schuler Martin et Dessemontet Pierre, 2013, Le vote suisse pour la limitation des résidences secondaires, *Revue de géographie alpine* [En ligne], Hors-Série, <http://journals.openedition.org/rga/1868>. Consulté en 2018.

Document 5 : La réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. 5a : Les associations Férus et Pays de L'Ours accrochent des ours en peluche au Pont de l'Alma à Paris le 20 janvier 2010. Source : 100% Naturel, Blog écologiste, 2010, « Pour ou contre la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées ». <http://www.centpourcentnaturel.fr/post/2010/01/28/Pour-ou-contre-la-reintroduction-de-l-ours-dans-les-Pyrenees>. Consulté en 2018. **5b :** « Le retour des ours ». Source : *Mescladis e còps de gula*, blog « dédié aux cultures et langues minorées en général et à l'occitan en particulier », 2007, <http://taban.canalblog.com/archives/2007/09/08/6141858.html>. Consulté en 2018.

Document 6 : Surfrider Foundation versus Donald Trump. 6a : Logo de la coalition *Save the waves* à laquelle appartient l'association *Surfrider Foundation*. **6b :** Un des combats des « Gardiens de la côte » dispositif de vigilance citoyenne initié par *Surfrider Foundation*. Source : Site internet « Gardiens de la Côte », 2016, <http://www.keepersofthecoast.com/fr/combat/doughmore-mur-golf-trump-erosion/>. Consulté en 2018.

Document 7 : Manifestation sur la plage de Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime) contre le projet de construction d'un terminal méthanier au Verdon-sur-Mer (Gironde). Source : AFP/Archives - Xavier Leoty, 4 novembre 2007.

Document 8 : Le militantisme du groupe de rock australien *Midnight Oil*. 8a : Image promotionnelle du film « *Black Rain Falls* » retraçant le concert du groupe *Midnight Oil* devant le

siège de la firme Exxon à New York. Source : site Internet *Reddirtreport*. <http://www.reddirtreport.com/dust-devil-dreams/black-rain-falls-my-bleeding-land>. Consulté en 2018.

8b : Extrait des paroles de la chanson *Antarctica* composée et interprétée par le groupe *Midnight Oil*. Source : *Midnight Oil*, 1990, Album *Blue Sky Mining*. **8c** : Peter Garrett, ancien chanteur de *Midnight Oil* devenu ministre de l'environnement australien (2007-2010). Source : Caslin Olivier, 2010, Peter Garrett, un ministre écolo qui déchante, *Journal La Tribune*, <https://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/387705/peter-garrett-un-ministre-ecolo-qui-dechante.html>. Consulté en 2018.

Document 9 : Une cartographie interactive des conflits socio-environnementaux. Source : *Atlas de la Justice Environnementale*, Institut de Sciences et Technologies Environnementales, Université autonome de Barcelone, <http://ejatlas.org/>. Consulté en 2018.

Document 10 : C40 Cities, un réseau de villes contre le changement climatique. **10a** : Les villes membres du réseau *C40 Cities* en 2017. **10b** : Tweet du réseau de ville *C40 Cities*. Source : Compte twitter du réseau de villes *C40*, 2 juin 2017, <https://twitter.com/c40cities>. Consulté en 2017.

Document 11 : Le Front de libération des animaux. Source : Gouverneur Cédric, 2004, Les guérilleros de la cause animale, *Le Monde diplomatique*, p. 12-13.

LES ESPACES DU TOURISME ET DES LOISIRS

Les lieux du tourisme et des loisirs culinaires

Document 1 : La route des vins d'Alsace. **1a** : présentation de la route. **1b** : carte de la route des vins. Source : site de la route des vins d'Alsace. Comité Régional du Tourisme d'Alsace, de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace et du Réseau des Offices de Tourisme d'Alsace. <https://www.route-des-vins-alsace.com>. Consulté en 2018.

Document 2 : le classement des coteaux, maisons et caves de Champagne par l'UNESCO. **2a** : l'annonce du classement. **2b** : la présentation du patrimoine classé par l'office régional de tourisme. Sources : **2a** : « l'UNESCO distingue les traditions viticoles de Champagne et de Bourgogne ». France 24-AFP-Reuters, 05/07/2015, <http://www.france24.com/fr/20150705-unesco-patrimoine-mondial-traditions-viticoles-champagne-bourgogne>, (consulté en 2018). **2b** : site touristique Champagne&Ardenne, <https://www.tourisme-champagne-ardenne.com>. Consulté en 2018.

Document 3 : « le boom du tourisme culinaire ». Source : S. Diotte, « Le boom du tourisme culinaire ». *La Presse*, 25/03/2009 <http://www.lapresse.ca/voyage/200903/25/01-840001-le-boom-du-tourisme-culinaire.php>. Consulté en 2018.

Document 4 : le tourisme culinaire, un tourisme durable. Source : M. Salvador-Pérignon « Tourisme culinaire et valorisation des produits artisanaux : vers un tourisme durable », *Management & Avenir* n°56, 2012/6, p. 114-133.

Document 5 : l'agritourisme. **5a** : l'émergence de l'agritourisme en Italie. **5b** : présentation des activités agrotouristiques en Californie. Sources : **5a** : H. Desplanques « Une nouvelle utilisation de l'espace rural en Italie : l'agritourisme ». *Annales de géographie* n°450, 1973, p.151-164 ; **5b** : site Internet [Visitcalifornia.com](http://www.visitcalifornia.com/fr/feature/dincroyables-exp%C3%A9riences-dagrotourisme). <http://www.visitcalifornia.com/fr/feature/dincroyables-exp%C3%A9riences-dagrotourisme>. Consulté en 2018.

Document 6 : tendances dans le tourisme culinaire. Source : M. Levasseur, « tendances dans le tourisme culinaire », *Réseau Veille tourisme*, 6 avril 2017. <http://veilletourisme.ca/2017/04/06/tendances-tourisme-culinaire/>. Consulté en 2018.

Document 7 : classement de destinations du tourisme culinaire. **7a** : selon *Booking.fr*. **7b** : selon *Go Voyages*. Sources : **7a** : Source : « Hong-Kong, la meilleure destination culinaire dans le monde selon *Booking* », *Le Bien public*, 19/06/2017, <https://www.bienpublic.com/lifestyle/2017/06/19/hong-kong-la-meilleure-destination-culinaire-dans-le-monde-selon-booking>. Consulté en 2018. **7b** : « les 9 meilleures destinations touristiques au monde », site *Go Voyages*. 09/12/2016. <https://www.govoyages.com/blog/2016/12/02/meilleures-destinations-gastronomiques-au-monde/>. Consulté en 2018.

La plage, un espace public dédié aux loisirs et au tourisme : l'exemple de la France

Document 1 : L'importance du tourisme littoral en France. Source : Site internet du Ministère de l'économie et des finances, Direction générale des entreprises, 10/02/2017 <https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/tourisme-littoral>, consulté en 2018.

Document 2 : Partageons le littoral. Source : Site internet du Ministère de l'économie et des finances, Direction générale des entreprises

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/tourisme/territoires/partageons-le-littoral.pdf, consulté en 2018.

Document 3 : Photographie de la plage de Portmilin (commune de Locmaria Plouzané – Finistère). Source : E. Peyvel, document personnel, 2018.

Document 4 : Les rites d'installation. Source : URBAIN, J.D., 1994 (réed. 2002), *Sur la plage*, Chapitre 7. Tribus et territoires, Paris, Payot, pp.348-351.

Document 5 : Les arrêtés anti-burkini en France. 5.1 : Carte des arrêtés anti-burkinis depuis le 27/07/2016. Source : *Midi libre*, 26/08/2016, consulté en 2018

<http://www.midilibre.fr/2016/08/26/le-conseil-d-etat-suspend-l-arrete-anti-burkini-de-villeneuve-loubet,1384585.php>.

5.2 : Les arrêtés anti-burkini pris en France favorisent la « stigmatisation » des musulmans, selon l'ONU. Source : *Le Monde*, 30/08/2016, consulté en 2018 https://www.lemonde.fr/port-du-voile/article/2016/08/30/les-arretes-anti-burkini-pris-en-france-favorisent-la-stigmatisation-des-musulmans-selon-l-onu_4989838_4987696.html

Document 6 : Les expériences lesbiennes des plages. Source : BORGHI, R., 2016, « Et le bronzage de tes fesses dessine un cœur ». Réflexions sur les expériences lesbiennes des plages », *Espace politique*, vol.28, n°1 - <https://espacepolitique.revues.org/3757>, consulté en 2018.

Document 7 : La plage privée de Pampelonne. Source : BRUNO, I. et SALLE, G., 2017, « " État ne touche pas à mon matelas !" « Conflits d'usage et luttes d'appropriation sur la plage de Pampelonne » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n°218, p. 26-45

<https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2017-3-p-26.htm>, consulté en 2018.

Document 8 : Les concessions de plage : point sur la réglementation. Source : Site internet du Ministère de l'économie et des finances, Direction générale des entreprises, 13/10/2016

<https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/concessions-plage-point-sur-la-reglementation>, consulté en 2018.

Document 9 : Plages et handicaps. 9.1 : Carte. 9.2 : Texte. Source : AMIAUD, D., « L'expérience touristique des personnes autrement capables. Inclusion socio-spatiale et bien-être ? », *Téoros*, vol. 32, n°2, p. 86-95 - <https://journals.openedition.org/teoros/2489?lang=en>, consulté en 2018

Les espaces du nudisme et du naturisme dédiés aux loisirs et au tourisme

Document 1 : Quand le nu parle des lieux. Source : BARTHE-DELOIZY, F., 2003, *Géographie de la nudité, Etre nu quelque part*, Paris, Bréal, p. 12-19.

Document 2 : Centres affiliés à la fédération naturiste internationale. Source : A partir du site internet de la fédération naturiste internationale (FNI) <http://www.inf-fni.org/fre/Accueil/Centres>, consulté en 2018

Document 3 : Le naturisme en Méditerranée. 3.1 Modèles du tourisme naturiste en Méditerranée. 3.2 Texte. Source : JAURAND, E., 2006, « Le tourisme naturiste en Méditerranée, entre interface et choc des civilisations », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, vol. 83, n°3, p. 331-340 https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2006_num_83_3_2518, consulté en 2018.

Document 4 : Naturisme : La France, 1^{ère} destination touristique en Europe. Source : MARTINEZ, A., 02/04/08, *TourMag* https://www.tourmag.com/Naturisme-la-France-premiere-destination-touristique-en-Europe_a25316.html, consulté en 2018.

Document 5 : Les espaces du naturisme au Cap d'Agde. Source : Site internet de la station du Cap d'Agde. <https://www.capdagdefrance.co.uk/wp-content/uploads/2013/01/french-map.jpg>, consulté en 2018.

Document 6 : Le nu dans tous ses états : des territoires officiels aux territoires du nudisme sauvage. 6.1 Texte. 6.2 Croquis. Source : JAURAND, E., 2008, « Les plages nudistes, une exception occidentale ? », *Géographie et cultures*, n°67, p. 47-64 <https://journals.openedition.org/gc/1023#tocfrom2n5>, consulté en 2018.

Document 7 : Modèle évolutif de l'organisation spatiale du naturisme insulaire. 7.1. Modèle. 7.2. Commentaire synthétique. Source : BARTHE-DELOIZY, F. et JAURAND, E., « Dynamique du fait insulaire et développement du naturisme », in BERNARDIE, N. et TAGLIONI, F., 2005, *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires. De l'île-relais aux réseaux insulaires*, Paris, Karthala, p. 313-314.

Document 8 : Paris : Grand succès de la visite naturiste du palais de Tokyo. Source : BAVEREL, Ph. et PROLONGEAU, H., *Le Parisien*, 05/05/2018 <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/paris-grand-succes-de-la-visite-naturiste-du-palais-de-tokyo-05-05-2018-7700307.php>, consulté en 2018.

Document 9 : En Chine, des naturistes culottés défient la morale. Source : *La Dépêche*, 05/06/2017. <https://www.ladepeche.fr/article/2017/06/05/2587968-en-chine-des-naturistes-culottes-defient-la-morale.html>, consulté en 2018.

Le bassin d'Arcachon : un espace touristique

Document 1 : Carte du Bassin d'Arcachon, IGN Top 25 1337ET, 2017.

Document 2 : La fréquentation du Bassin d'Arcachon. Source : Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, 2017, *Recueil de données touristiques 2017*, *Bassin d'Arcachon*, 28 p.

Document 3 : Fréquentation nautique du Bassin d'Arcachon le 26 juillet 2008, après-midi
Source : Le Berre S., Courtel J., Brigand L., 2010, *Etude de la fréquentation nautique du Bassin d'Arcachon*, Direction régionale des affaires maritimes, Aquitaine – service départemental Arcachon, Géomer, UMR 6554 LETG – Université de Bretagne Occidentale, 97 p.

Document 4 : Arcachon et ses bains de mer. Affiche des Compagnies de chemin de fer.
Sources : Chemins de fer d'Orléans et du Midi, 1896.
<https://journals.openedition.org/soe/docannexe/image/1828/img-2.png> Consulté en 2018.
Compagnie des Chemins de fer du Midi, Arcachon, 1926, <http://collections-musees.bordeaux.fr/ow4/maq/images/2012-7-3-41209.JPG> Consulté en 2018.

Document 5 : Plan de la réserve ornithologique du Teich (en deux parties).
Source : https://www.reserve-ornithologique-du-teich.com/pdf/plan_rot.pdf Consulté en 2018.

Espaces et territoires du tourisme et des loisirs sportifs : le cas du surf

Document 1 : La diffusion spatiale du surf. Source : Augustin Jean-Pierre, 1996, « Les variations territoriales de la mondialisation du sport », *M@ppemonde*, 4, p. 16-20.

Document 2 : Pays basque, terre de surf. Extraits d'un article de presse. Source : nouvelobs.com, paru le 2 août 2017, consulté en 2018.

Document 3 : Les mondiaux du surf à Biarritz (20-28 mai 2017). Extraits de la brochure de présentation officielle. Source : tourisme.biarritz.fr consulté en 2018.

Document 4 : Le surf dans les stations touristiques de la côte basque. 4a : La difficile cohabitation entre surfeurs et baigneurs en période estivale à la Grande Plage de Biarritz.

4b : Affichage signalétique des règles de priorité en surf à la Côte des Basques pensé comme un rempart à l'accidentologie. **4c :** Emprise foncière et architecturale des infrastructures consacrées à la promotion du surf : l'exemple de la Cité de l'océan et du surf. Source : Hatt Émeline, Piriou Jérôme, Falaix Ludovic et Gombault Anne, 2015, « La valorisation touristique des ressources territoriales dans les trajectoires de stations littorales. Les cas de Lacanau-Océan, Biarritz et Martigues », *Sud-Ouest européen*, 39, p. 65-79.

Document 5 : Biarritz, une ville touristique. Source : Plan de Biarritz distribué par l'Office de Tourisme de la ville. Source : tourisme.biarritz.fr consulté en 2018.

Document 6 : Localisation des spots de surf sur la côte basque selon la nature des fonds.
Source : Falaix Ludovic, Favory Michel, 2002, « Les stations du surf sur la côte basque », *Sud-Ouest européen*, 13, p. 51-59.

Document 7 : Le surf dans l'organisation des stations et côtes balnéaires de la côte basque.
Source : Falaix Ludovic, Favory Michel, 2002, « Les stations du surf sur la côte basque », *Sud-Ouest européen*, 13, p. 51-59.

Document 8 : Le surf au Maroc. Source : Guibert Christophe, 2008, « Le surf au Maroc. Les déterminants d'une ressource politique incertaine », *Sciences sociales et sport*, vol. 1, no. 1, p. 115-146.

Document 9 : Le surf à Taghazout (Maroc). Source : Falaix Ludovic, 2014, « Le surf à Taghazout – Maroc : De l'émergence spontanée de néoterritorialités sportives à la laborieuse mise en tourisme institutionnelle d'une pratique », *Via@*, Brèves, <http://journals.openedition.org/viatourism/1548>, mis en ligne le 28 octobre 2014, consulté en 2018.

Document 10 : Le projet d'aménagement touristique « Taghazout Bay ». Photographies et plan de masse du projet visibles sur le site Internet du promoteur. Source : taghazoutbay.ma, consulté en 2018.

Paris, une grande ville touristique

Document 1 : carte IGN « Paris et ses environs » 1/80 000^e, 2015. Source : IGN

Document 2 : les circuits de l'Open Tour, proposés par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. Source : <https://planparis360.fr/carte/pdf/fr/tour-de-paris-en-bus.pdf>, consulté en 2018.

Document 3 : vers une muséification de Paris ? Source : S. Porte « Comment Airbnb a dépeuplé le centre de Paris », *Télérama*, 09/02/2017, mis à jour le 01/02/2018. <http://www.telerama.fr/sortir/comment-airbnb-a-depeuple-paris.153916.php>, consulté en 2018.

Document 4 : Paris, chiffres de fréquentation. 4a : Paris, la ville la plus attractive. **4b :** Paris la ville la plus visitée. Sources : 4a : « communiqué de presse de l'Office du tourisme et des Congrès de Paris », publié le 6 octobre 2017 <https://presse.parisinfo.com/actualites/communiqués-de-presse/paris-premi%C3%A8re-destination-mondiale>, consulté en 2018 ; 4b : L.D. et Relaxnews « Paris est la troisième ville la plus visitée dans le monde, derrière Bangkok et Londres », *Le Parisien*, 29/07/2017. <http://www.leparisien.fr/laparisienne/inspirations/voyages/paris-est-la-troisieme-ville-la-plus-visitee-dans-le-monde-derriere-bangkok-et-londres-26-09-2017-7289847.php>, consulté en 2018.

Document 5 : le marketing touristique de Paris. 5a : une ville à redécouvrir. **5b :** une destination d'affaires. **5c :** une offre hôtelière complète. Source : *Meeting in Paris. Se réunir à Paris. 2018-2019.* Paris Convention and Visitors Bureau. <http://fr.zone-secure.net/42102/445679/?token=200B3FB89F853896B661A1CE36DF2B3C#page=1>, consulté en 2018.

Document 6 : la mise en tourisme des quartiers d'immigration. Source : A. Chapuis et S. Jacquot, 2014, « Le touriste, le migrant et la fable cosmopolite. Mettre en tourisme les présences migratoires à Paris ». *Le Paris des migrants. Hommes et migrations*, 1308. <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/2999?lang=en>, consulté en 2018.

Les stations de sport d'hiver : l'exemple de Samoëns

Document 1 : Carte Samoëns - Haut Giffre IGN 3530 ET- 1/25000^e, 2017. Source : *IGN*

Document 2 : Présentation de Samoëns. Source : Guide des stations France Montagne - Samoëns- <https://www.france-montagnes.com/station/samoens-0>, consulté en 2018.

Document 3 : Catalogue Club Méditerranée - Grand Massif – Samoëns – Morillon. 3 a : pour un séjour l'été. 3 b : pour un séjour l'hiver. Source : Site Internet du voyageur *Club Méditerranée* – <https://www.clubmed.fr/r/Grand-Massif-Samoëns-Morillon/s>, consulté en 2018.

Document 4 : Une activité d'été le VTT. Source : Site Internet du magazine *bigbike* - <http://www.bigbike-magazine.com/station-vtt-domaine-grand-massif>, consulté en 2018.

Document 5 : L'identité touristique des stations. Source : Clémence Perrin-Malterre, « Identité touristique des stations de sports d'hiver de moyenne montagne et recompositions territoriales », *Annales de géographie* 2014/3 (n° 697), p. 935-955. - DOI 10.3917/ag.697.0935.

L'AFRIQUE : DU SAHEL ET DU SAHARA A LA MEDITERRANEE

Migrations et flux en Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée

Document 1 : les principaux itinéraires des migrations transsahariennes. Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/actualites/eclairage/un-sahara-des-saharas>, consulté en 2018.

Document 2 : circulations marchandes au Sahara. Source : J. Scheele « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite ». *Hérodote*, n°142, « Géopolitique du Sahara ». Elsevier Masson / La Découverte. Paris. 2011. p. 163-182 (conclusion).

Document 3 : ressources et migrations dans le Sahel et le Sahara. Source : L. Gagnol, « Le Sahara, front pionnier des chercheurs d'or », *Carto* n°45, janv.-fév. 2018, p. 32.

Document 4 : le Sahara, refuge des groupes djihadistes, des mouvements islamistes et de flux illicites. Source : B. Lecoquierre. « Le Sahara. Un désert mondialisé ». *La Documentation photographique* n°8106. La Documentation française. Paris. Juillet-août 2015. p. 61.

Document 5 : les transhumances au Mali. Source : F. Ham, N.A. Sow, T. Métails « Caractériser les transhumances ». FAO, CIRAD, *Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012*. p. 16-17.

Document 6 : les principaux itinéraires commerciaux transsahariens au Moyen-Age. Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/geoconfluences/actualites/eclairage/un-sahara-des-saharas>, consulté en 2018.

Document 7 : nomades et commerce caravanier au Sahara. Source : B. Lecoquierre. « Le Sahara. Un désert mondialisé ». *La Documentation photographique* n°8106. La Documentation française. Paris. Juillet-août 2016. p. 30-31.

Document 8 : les migrations au Sahara. Source : J. Brachet, A. Choplin, O. Pliez « Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Hérodote*, n°142, « Géopolitique du Sahara ». Elsevier Masson / La Découverte. Paris. 2011. p. 163-182 (extraits).

Document 9 : les candidats à l'exil dans le piège d'Agadez. Source : B. Renouil « Au Niger, les candidats à l'exil dans le piège d'Agadez ». *Libération*, 17 décembre 2017. http://www.liberation.fr/planete/2017/12/17/au-niger-les-candidats-a-l-exil-dans-le-piege-d-agadez_1617303, consulté en 2018.

Frontières, conflits et territoires en Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée

Document 1 : Les migrations de population. Source : Julien Brachet, Armelle Choplin, Olivier Pliez, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Hérodote*, 2011/3 (n° 142), p. 163-182. DOI 10.3917/her.142.0163.

Document 2 : Les multiples ressources du sous-sol saharien. Source : Les multiples ressources du sous-sol saharien - B. Lecoquierre. « Le Sahara. Un désert mondialisé ». *La Documentation photographique* n°8106. La Documentation française. Paris. Juillet-août 2015. p. 51.

Document 3 : Transhumance et nomadisme. Source : FAO CIRAD, *Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel* 2012 ; OCDE/CSAO 2009.

Document 4 : Nomades et sédentaires, la forme des territoires. Source : Denis Retaillé. De l'espace nomade à l'espace mobile en passant par l'espace du contrat. Figure D. Retaillé (1989) redessiné (Retaillé-Walther 2011). p.6 <halshs-00679163>.

Document 5 : Les défis de la sécurisation de l'élevage pastoral. Source : Oussouby Touré, Amel Benkahla « Des politiques foncières adaptées aux enjeux pastoraux en Afrique sahélienne », *Afrique contemporaine* 2014/1 (n° 249), p. 88-89. DOI 10.3917/afco.249.0088.

Document 6 : Incidents par groupes terroristes 2003-2012. Source : *Un atlas du Sahara-Sahel*, OCDE 2014, p. 197.

Document 7 : « Réseaux criminels transfrontaliers en Afrique de l'Ouest ». 7a : Le trafic de cocaïne et 7b : Le marché régional des armes illégales. Source : Géopolitique de la criminalité internationale Mafias, crime organisé, économie parallèle *Diplomatie – les grands dossiers* n°26, avril-mai 2015 p. 66-67.

Document 8 : L'actualité sahélo-saharienne au Mali : une invitation à penser l'espace mobile. 8a : Le conflit malien : une géographie par l'espace mobile et 8b : Autour de l'Azawad : frontières, routes, villes et mouvements. Source : Denis Retaillé, Olivier Walther « L'actualité sahélo-saharienne au Mali : une invitation à penser l'espace mobile », *Annales de géographie* 2013/6 (n° 694), p. 595-618. DOI 10.3917/ag.694.0595.

Document 9 : Un territoire de conflits. 9a : Un espace d'affrontements internationalisés. Source : G. Magrin, A. Dubresson, O. Ninot, *Atlas de l'Afrique. Un continent émergent ?* Autrement, 2016, p. 89. **9b : Une présence internationale, une stratégie de lutte contre l'insécurité.** Source : opération Barkhane en lutte contre l'instabilité au Sahel p. 92 *Les grands dossiers de diplomatie* n°44, avril-mai 2018 Géopolitique de la France.

Document 10 : Extraits de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine. *Acte constitutif de l'Union Africaine* adopté au sommet de Lomé en 2000 et entrée en vigueur en 2001, <https://au.int/fr/constitutive-act>, consulté en 2018.

L'eau en Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée

Document 1 : le Nil. Sources : 1a : G. Magrin, A. Dubresson, O. Ninot, *Atlas de l'Afrique. Un continent émergent ?* Autrement, 2016, p. 35. 1b et 1c : A. Guion « Guerre et paix au cœur du partage de l'eau », *L'Atlas de l'eau et des océans*. Le Monde – La Vie, Hors-série, octobre 2017, p. 86-87.

Document 2 : trouver de l'eau dans le désert. Source : D. Dumas « Stratégies pour trouver de l'eau dans le désert » in *L'Atlas de l'eau et des océans*, Le Monde – La Vie, Hors-série, octobre 2017, p. 84-85.

Document 3 : le lac Tchad. Source : G. Magrin, A. Dubresson, O. Ninot, *Atlas de l'Afrique. Un continent émergent ?* Autrement, 2016, p. 32-33.

Document 4 : la crise de l'eau en Tunisie. Source : <http://www.jeuneafrique.com/485651/politique/la-crise-de-leau-en-afrique-du-nord-une-bataille-incontournable/> consulté en 2018.

Document 5 : taux d'accès au système d'assainissement en milieu urbain et rural à l'échelle des pays, 2015. Source : *Système aquifère transfrontalier d'Iullemeden, Taoudéni-Tanezrouft, Atlas des ressources en eau*. Observatoire du Sahara et du Sahel, 2017, p. 21.

Document 6 : les effets des pluies de janvier 1990 sur l'oasis El Guettar. Source : J-O Job, H. Ben Moussa, A. Belghith, A. Mtimet, « Les effets d'une crue d'oued sur une oasis de montagne », *Sécheresse* n°3, volume 4, septembre 1993, p. 157-158.

Document 7 : avoir accès à l'eau. Sources : 7a <http://www.inshea.fr/fr/content/foggara-sch%C3%A9ma-de-fonctionnement> consulté en 2018, 7b : www.gettyimages.fr consulté en 2018, 7c : *Système aquifère transfrontalier d'Iullemeden, Taoudéni-Tanezrouft. Atlas des ressources en eau.* Observatoire du Sahara et du Sahel, 2017, 7d : <http://lepayschad.com/index.php/societe/456-de-l-eau-potable-pour-les-populations-des-quartiers-peripheriques-de-n-djamena> consulté en 2018.

Document 8 : répartition des zones arides dans le monde. Source : B. Lecoquierre « Le Sahara. Un désert mondialisé ». *La Documentation photographique n°8106.* La Documentation française, Paris, juillet-août 2015, p. 3.

Les montagnes du Sahara et du Sahel à la Méditerranée : des espaces marginalisés ?

Document 1 : Les Berbères dans le nord de l'Afrique. Carte de répartition des groupes selon les dialectes parlés. Source : carte publiée en 1994 sur le site Internet du *Monde diplomatique*, consulté en 2018.

Document 2 : Le Maroc dans la mondialisation. Source : Jean-François Troin (et al.), 2006, *Le Grand Maghreb*, Paris, Colin, p. 228-229.

Document 3 : Berbères et montagnards dans les projets politiques des Etats colonisés puis indépendants. 3a : De l'instrumentalisation coloniale à la réappropriation. Source : Bernard Debarbieux et Gilles Rudaz, 2010, *Les faiseurs de montagne*, Paris, CNRS éditions, p. 178-180 et 270-273. 3b : Aménager la montagne au Maroc. Source : Said Boujrout, 1996, « La montagne dans la politique d'aménagement du territoire au Maroc », *Revue de géographie alpine*, n°84, p. 37-50.

Document 4 : Les représentations de la montagne marocaine dans la publicité touristique. 4a : Affiche de la compagnie aérienne Latécoère. Source : *Compagnie Latécoère*, 1921.

4b : Affiche de l'Office National Marocain du Tourisme. Source : *Office National Marocain du Tourisme*, 2008. 4c : Brochure « Tourisme solidaire au pays du safran » publiée par le réseau associatif Migrations et Développement. Extraits de la page consacrée à l'auberge « Pied du Siroua » à Tagmoute (région de Taliouine, Anti-Atlas). Source : *tourisme-atlas.com*, consulté en 2014.

Document 5 : Les tribulations du tourisme dans le massif de l'Aïr (Niger). Source : Lawali Dambo, Maman Waziri Mato et Elhadji Maman Moutari, 2014, « Insécurité et crises politiques généralisées », *Revue de géographie alpine*, n°102, rga.revues.org/2341, mis en ligne le 13 juin 2014, consulté en 2018.

Document 6 : Les évolutions de l'agriculture dans le massif de l'Aïr (Niger). Source : Pierre-Antoine Landel, Laurent Gagnol et Mari Oiry-Varacca, 2014, « Ressources territoriales et destinations touristiques : des couples en devenir ? », *Journal Revue de géographie alpine*, n°102, rga.revues.org/2326, mis en ligne le 5 juin 2014, consulté en 2018.

Document 7 : Potentialités touristiques et espaces protégés dans l'Aïr (Niger). Source : Lawali Dambo, Maman Waziri Mato et Elhadji Maman Moutari, 2014, « Insécurité et crises politiques généralisées », *Revue de géographie alpine*, n°102, rga.revues.org/2341, mis en ligne le 13 juin 2014, consulté en 2018.

Document 8 : Les actions et revendications du mouvement amazigh. 8a : Affiche annonçant la conférence internationale sur les droits à la terre et aux ressources naturelles dans les pays de Tamazgha qui a eu lieu en juillet 2017. Source : *tiwizi59.over-blog.com*, consulté en 2018. Il s'agit du site Internet d'une association amazighe basée dans le nord de la France. 8b : La contestation venue du Rif. Source : *la-croix.com*, article mis en ligne le 12 juin 2017, consulté en 2018. 8c : Manifestation du 11 juin 2017 à Rabat. Source : *la-croix.com*, article mis en ligne le 12 juin 2017, consulté en 2018.

Mobilités internationales et recompositions urbaines dans l'Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée

Document 1 : Principaux itinéraires des migrations (trans)sahariennes en 2010 (et 2000 en encart). Source : Armelle Choplin, Nora Mareï et Olivier Pliez (dir), 2017, *L'Afrique du Sahel et du Sahara à la méditerranée*, Paris, Atlande, p. 115.

Document 2 : Des migrants dans les villes sahariennes. Le cas d'Adrar (Algérie), ville-relais entre le Mزاب et le Mali. 2a : Lieux fréquentés par les migrants 2b : Un tissu urbain composite 2c : Les centralités adrari Source : Martine Drozd, « Places marchandes, places migrantes dans

l'espace saharo-sahélien », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>, article paru le 30 novembre 2011, consulté en 2018.

Document 3 : Les migrants dans les villes nord-africaines. Source : Mehdi Alioua, 2013, « Le Maroc, un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines ? », *Hommes & migrations*, n°1303, p. 139-145.

Document 4 : Migrants subsahariens : face aux idées reçues, quelle réalité au Maroc ? Source : jeuneafrique.com, publié le 22 décembre 2016, consulté en 2018.

Document 5 : Maroc : vers une loi contre le racisme envers les migrants subsahariens ? Source : *Afrik.com*, publié le 22 juillet 2013, consulté en 2018.

Document 6 : Les camps de migrants autour de l'enclave espagnole de Melilla. **6a** : Camp de migrants dans la forêt du Mont Gourougou. Source : « A Tanger, des migrants subsahariens racontent : « Ici, même les mendiants nous insultent » », *exclusif.net*, article publié le 10 Novembre 2017, consulté en 2018. **6b** : Opération de destruction d'un camp de migrants dans le quartier de Boukhalef près de l'aéroport de Tanger, par les forces de l'ordre et des civils marocains. Source : « Ceuta, une enclave espagnole infranchissable pour les non-Européens », *la-croix.com*, publié le 14 mai 2014, consulté en 2018.

Document 7 : Mobilités et reconfigurations urbaines à Tanger (Maroc). Source : Zoubir Chattou, 2011, « Tanger à la croisée de nouvelles recompositions territoriales et de mobilités transnationales », *Méditerranée*, n°116, p. 133-138.

Document 8 : Migrants subsahariens et réseaux chrétiens au Caire (Egypte). Source : Julie Picard, 2014, « Routes africaines vers Le Caire et dynamiques chrétiennes plurielles », *L'Année du Maghreb*, n°11, p. 121-135. **8a** : Quartier de migrants et assistance au Caire **8b** : Empreintes chrétiennes et soudanaises à Sakakini.

Le conflit du Sahara occidental

Document 1 : Carte du Sahara occidental en 2015. Source : Mens Yann, 2015, Le Sahara occidental aiguise les appétits, *Alternatives internationales*. <https://www.diploweb.com/Le-Sahara-Occidental-aiguise-les.html>. Consulté en 2018.

Document 2 : Origines et évolution du conflit. Source : Lacoste Yves, 2011, « Sahara : perspectives et illusions géopolitiques », *Hérodote*, n°142, p. 12-41.

Document 3 : Représentations cartographiques du conflit. Source : « Atlas des Atlas », 2005, *Courrier international*, Hors-série, n°1.

Document 4 : « Si riche Sahara occidental ». Source : Quarentes Olivier, 2014, « Si riche Sahara occidental », *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/2014/03/QUARANTE/50237>. Consulté en 2018.

Document 5 : Missions de paix des Nations unies au Sahara occidental en 2010. Source : Martinez Luis, 2011, « Frontières et nationalisme autour du Sahara Occidental », CERISCOPE Frontières, <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/frontieres-et-nationalisme-autour-du-sahara-occidental>. Consulté en 2018.

Document 6 : Les réfugiés sahraouis. Source : Habibulah Mohamed Lamin, 2016, « Sahara occidental, un rêve de plus en plus lointain ». *Al-Monitor*, site d'actualités sur le Moyen-Orient fondé par l'homme d'affaires américano-syrien Jamal Daniel. Cité par Courrier International. <https://www.courrierinternational.com/article/sahara-occidental-un-reve-de-plus-en-plus-lointain>. Consulté en 2018.

Document 7 : Identités territoriales au Sahara occidental. Source : Di Méo Guy, 2004, « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Annales de Géographie*, t. 113, n°638-639, p. 339-362.

Document 8 : Manifestation à Rabat contre les propos du Secrétaire Général de l'ONU. Source : Mateso Marin, 2016, « Sahara Occidental : le torchon brûle entre le Maroc et les Nations Unies », publié le 18 mars 2016. <http://geopolis.francetvinfo.fr/sahara-occidental-le-torchon-brule-entre-le-maroc-et-les-nations-unies-100843>. Consulté en 2018.

Document 9 : L'ONU prêche pour un compromis pour les six prochains mois. Source : Bourreau Marie, 2018, « Sahara occidental : l'ONU presse pour un compromis dans les six prochains mois », *Le Monde*, publié le 28 avril 2018.

LA FRANCE DES MARGES

Les frontières, des espaces en marge

Document 1 : Dynamique démographique (1990-2010) rapportée à la France et à ses espaces frontaliers. Source : Qualité de vie, habitant, territoires – Rapport 2014 – *l'Observatoire des territoires* – CGET – p. 28.

Document 2 : Le projet de ferroviaire transfrontalier franco-suisse. Source : Site CEVA – Liaison ferroviaire Haute-Savoie-Genève – <https://www.ceva-france.fr/pages/leman-express-le-1er-rer-transfrontalier-franco-suisse>, consulté en 2018.

Document 3 : Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements. Source : Qualité de vie, habitant, territoires – Rapport 2014 – *l'Observatoire des territoires* – CGET – p. 39.

Document 4 : Population active et lieu de résidence. 4a : Part d'actifs résidant et travaillant dans la même zone d'emploi. Source : Qualité de vie, habitant, territoires – Rapport 2014 – *l'Observatoire des territoires* – CGET – p. 64. **4b :** Les principaux flux de travailleurs transfrontaliers. Source : Regard sur les territoires Population - Conditions de vie – Education – Emplois transfrontaliers – Rapport 2017 – *l'Observatoire des territoires* – CGET – p. 142.

Document 5 : Les frontières ultramarines de la France. 5a : L'outre mer, une marge en France. Source : Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, « Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapá) ». Thèse pour le doctorat de géographie soutenue le 26 avril 2012, Université des Antilles et de la Guyane - p. 155. **5a :** Le rôle de la Guyane dans la politique extérieure de la France. Source : Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, « La frontière et ses échelles : les enjeux d'un pont transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 514, mis en ligne le 15 décembre 2010. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23405> ; DOI : 10.4000/cybergeo.23405, consulté en 2018.

Document 6 : Typologie de frontières en Europe. Source : Regard sur les territoires - Population-Conditions de vie – Education – Emplois transfrontaliers – Rapport 2017 – *l'Observatoire des territoires* – CGET – p. 137.

Document 7 : L'offre de soins de proximité. Source : La France des déserts médicaux - *Le Monde* | 30.03.2017 à 18h19 Mis à jour le 31.03.2017 à 12h17 - https://www.lemonde.fr/sante/visuel/2017/03/30/la-france-des-deserts-medicaux_5103486_1651302.html - consulté en 2018.

Document 8 : La Guyane, des frontières et des marges. Source : Madeleine Boudoux d'Hautefeuille, « Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapá) ». Thèse pour le doctorat de géographie soutenue le 26 avril 2012, Université des Antilles et de la Guyane - p. 164.

Document 9 : Les frontières des espaces de passage. 9a : Contrôler les frontières. Source : *Site des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales*. <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Etat-d-urgence/Renforcement-des-contrôles-aux-frontieres-de-l-UE#>. Consulté en 2018. **9b :** Les frontières un patrimoine à valoriser. Source : *Site du syndicat mixte le pays de l'horloger et du parc naturel régional du Doubs* – <https://www.lescheminsdelacontrebande.com>, consulté en 2018.

Document 10 : « Le premier hôpital transfrontalier ouvre en Cerdagne ». Source : Ysis Percq, « Le premier hôpital transfrontalier ouvre en Cerdagne », le 18/09/2014 à 14h18 – *La Croix.fr* - <https://www.la-croix.com/Actualite/France/Le-premier-hopital-transfrontalier-ouvre-en-Cerdagne-2014-09-18-1208104>, consulté en 2018.

Les territoires du nucléaire civil en France : des marges actives

Document 1 : Nucléaire : les conditions d'accès. Source : Pôle Emploi et EDF. <https://www.pole-emploi.fr/actualites/nucleaire-les-conditions-d-acces-@/article.jspz?id=444068>. Consulté en 2018.

Document 2 : Localisation des sites nucléaires en France et en Allemagne. Source : Meyer T., 2017, « Le nucléaire et le territoire : regards sur l'intégration spatiale des centrales en France », *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/nucleaire-territoires-france>. Consulté en 2018.

Document 3 : CEA Cadarache : un demi-siècle d'Histoire ... et d'histoires. Source : *La Provence*, vendredi 5 décembre 2014.

Document 4 : Le périmètre du Plan particulier d'intervention du centre de recherche nucléaire de Cadarache. Source : Préfecture des Bouches-du-Rhône. http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/var/ide_site/storage/images/media/images/ppi_cadarache/64423-2-fre-FR/PPi_cadarache.jpg. Consulté en 2018.

Document 5 : « Pourquoi Bure sera la prochaine Zad ». 5a : carte du site et 5b : texte de l'article.
Source : *Le Républicain lorrain*, 18/01/2018.

Document 6 : Le site du complexe industriel du Tricastin. Source : <https://reporterre.net/SERIE-Plongee-dans-la-centrale-la>. Consulté en 2018.

Document 7 : Les recettes budgétaires des communes accueillant des centrales nucléaires.
Source : Meyer T., 2017, « Le nucléaire et le territoire : regards sur l'intégration spatiale des centrales en France », *Géoconfluences* <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/nucleaire-territoires-france>. Consulté en 2018.

Document 8 : Photographie aérienne oblique du site de la centrale de Flamanville.
Source : EDF, <https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-flamanville/actualites/fla220-051.jpg>. Consulté en 2018.

Document 9 : Greenpeace à Fessenheim. Source : La rédaction numérique de RTL et AFP, 19 mars 2014, <http://www.rtl.fr/actu/debats-societe/greenpeace-a-fessenheim-les-militants-liberes-d-ici-a-mercredi-soir-selon-le-parquet-7770582114>. Consulté en 2018.

Document 10 : Plan de la centrale nucléaire de Fessenheim. Source : Meyer T., 2017, « Les dynamiques territoriales de la centrale de Fessenheim (5) : Le nucléaire et le paysage », *L'atome de discord*, Une étude géopolitique des débats sur l'énergie nucléaire en Europe, <https://geoposvea.hypotheses.org/685>. Consulté en 2018.

Une métropole à la marge : Brest

Document 1 : Carte top 25 série bleue Brest-Pointe St Mathieu 0417 ET, 2017. Source : IGN

Document 2 : Les 14 futures métropoles françaises au 01/01/2015. Source : VIALATTE, H. et SERRAZ, G., *Les Echos*, 31/12/2014, consulté en 2018.
https://www.lesechos.fr/31/12/2014/LesEchos/21846-012-ECH_onze-grandes-ville-accident-rang-de-metropole.htm

Document 3 : Campagne de la région Bretagne « Passez à l'ouest ».
Source : <http://www.passezalouest.bzh>, consulté en 2018.

Document 4 : Qu'est-ce qu'elle a la métropole, elle est trop petite ? Source : Olivier Pauly, *Ouest France*, 24/01/2018, consulté en 2018.
<https://www.ouest-france.fr/bretagne/brest-29200/qu-est-ce-qu-elle-la-metropole-elle-est-trop-petite-5524744>

Document 5 : Des fonctions métropolitaines attractives. Source : Extrait du site internet du Pays de Brest, consulté en 2018 <http://www.pays-de-brest.fr/le-pole/territoire/62-fonctions-metropolitaines-attractives>

Saint-Denis, une marge urbaine ?

Document 1 : La commune de Saint-Denis. Source : IGN, *Géoportail*.
<https://www.geoportail.gouv.fr/carte> consulté en 2018.

Document 2 : « Pleyel, à l'ombre des ZAC ». 2a : le quartier Genovesi. 2b : la rue des Beaumonts.
Source : Sébastien Banse, « Pleyel, à l'ombre des ZAC », *Journal de Saint-Denis*, 17 novembre 2017. <http://www.leisd.com/content/%C3%A0-%E2%80%99ombre-des-zac>, consulté en 2018.

Document 3 : les opérations d'amélioration et de rénovation. 3a : évaluation. 3b : localisation.
Source : Lina Raad, « Les paradoxes de la lutte contre l'habitat privé dégradé à Saint-Denis : favoriser la mixité sociale ou maintenir les classes populaires ? », *Métropolitiques.eu*, 09/11/2015. <http://www.metropolitiques.eu/Les-paradoxes-de-la-lutte-contre-l.html>, consulté en 2018.

Document 4 : les installations des Jeux Olympiques 2024 dans le nord de Paris.
Source : *Equipements et infrastructures Paris 2024*. Commune de Saint-Denis, <http://ville-saint-denis.fr/files/%C3%A9quipements-et-infrastructures-paris-2024>, consulté en 2018.

Document 5 : le quartier Floréal-Saussaie-Courtilles à Saint-Denis. 5a : carte de localisation des quartiers prioritaires. 5b : localisation du quartier Floréal-Saussaie-Courtilles. 5c : photographies du quartier. 5d : extrait d'une réunion publique. 5e : chiffres clés. Sources : 5a, 5b, 5c : « *Nouveau programme de renouvellement urbain : quels enjeux d'aménagement ? Saint-Denis, Floréal-Saussaie-Courtilles* », Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, décembre 2015. <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Floreal-opt.pdf> consulté en 2018. 5d : Cécile Gintrac, transcription d'une réunion publique, 21/05/2016 (non publiée). 5e : Fiches quartier (2016-2018). Plaine Commune, ANRU, mars 2016. http://www.aubervilliers.fr/IMG/pdf/fiches_quartier.pdf consulté en 2018.

Document 6 : la pauvreté à Saint-Denis. Source : *Saint-Denis au fur et à mesure* n°66, juin 2017. Mairie de Saint-Denis. <http://ville-saint->

denis.fr/sites/default/files/content/documents/sdfm_n66_sociodemographie_2013_2026.pdf, consulté en 2018

Document 7 : investir à Saint-Denis. 7a : texte. 7b : carte. Source : Aurélie Lebel « Immobilier : misez sur ces villes du Grand Paris ! », *Le Parisien*, 06/09/2016. <http://www.leparisien.fr/economie/misez-sur-ces-villes-du-grand-paris-06-09-2016-6096487.php>, consulté en 2018.

Document 8 : grands équipements et mutations urbaines. Source : Sofiane Hadji, « Comment les Jeux Olympiques risquent de couper Saint-Denis en deux ». *Le Monde*, 01/08/2017. https://www.lemonde.fr/sport/article/2017/08/01/comment-les-jeux-olympiques-risquent-de-couper-saint-denis-en-deux_5167509_3242.html?utm_term=Autofeed&utm_campaign=Echobox&utm_medium=Social&utm_source=Facebook, consulté en 2018.

Document 9 : la prédominance des minima sociaux et des prestations logement. Source : N. Boussard, C. Martinez, E. Moreau, S. Roger, « Métropole du Grand Paris : des écarts encore élevés malgré la redistribution » *INSEE Analyses Ile-de-France*, n°54, février 2017.

Les déserts médicaux : des espaces en marge ?

Document 1 : Les déserts médicaux : quelle définition ? Source : Vergier Noémie et Chaput Hélène, 2017, « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? », *Les dossiers de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques)*, n°17, 63 p.

Document 2 : Données de cadrage sur les déserts médicaux. Source : Chetrit Judith et Maurel Pierre, 2018, « En mal de blouses : les déserts médicaux », *La Revue Dessinée*, p. 56-79.

Document 3 : Santé et inégalités territoriales. 3a : Mortalité prématurée dans les cantons de France (2005-2009). 3b : Évolution des écarts de mortalité prématurée cantonale par rapport à la moyenne nationale (1991-2007). Source : Vigneron Emmanuel, Inégalités de santé, inégalités de soins dans les territoires français, *Les Tribunes de la santé*, 2013/1, p. 41-53.

Document 4 : Évolution des densités départementales de médecins libéraux depuis 1866. Source : Vigneron Emmanuel, Inégalités de santé, inégalités de soins dans les territoires français, *Les Tribunes de la santé*, 2013/1, p. 41-53.

Document 5 : Les temps d'accès. 5a : Temps d'accès au médecin généraliste libéral le plus proche. 5b : Temps d'accès au gynécologue le plus proche. Source : Vergier Noémie et Chaput Hélène, 2017, Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? *Les dossiers de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques)*, n°17, 63 p.

Document 6 : Inégalités régionales. 6a : Répartition régionale des communes sous-denses en 2015. 6b : Nombre d'habitants et part de la population régionale résidant à plus de 30 minutes d'un point d'accès aux soins urgents. Source : Vergier Noémie et Chaput Hélène, 2017, Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? *Les dossiers de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques)*, n°17, 63 p.

Document 7 : Les îles, des déserts médicaux ? Source : *Journal Sud-Ouest*, 17/05/2018.

Document 8 : La politique de l'État en matière de lutte contre les déserts médicaux. 8a : Source : compte twitter d'Agnès Buzyn <https://twitter.com>. Consulté en 2017. 8b : Source : Chetrit Judith et Maurel Pierre, 2018, En mal de blouses : les déserts médicaux, *La Revue Dessinée*, p. 56-79.

Document 9 : Les initiatives locales. Source : Chetrit Judith et Maurel Pierre, 2018, En mal de blouses : les déserts médicaux, *La Revue Dessinée*, p. 56-79.

Document 10 : Manifestations contre la fermeture d'une maternité et d'une chirurgie dans l'Indre. Source : Blog « Défendre la maternité et la chirurgie du Blanc dans le PNR de la Brenne », cité par Tabarly Sylviane, 2012, L'organisation territoriale et la planification sanitaire en France, Dossier thématique du site internet *geoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/sante/SanteDoc2.htm>. Consulté en 2018.

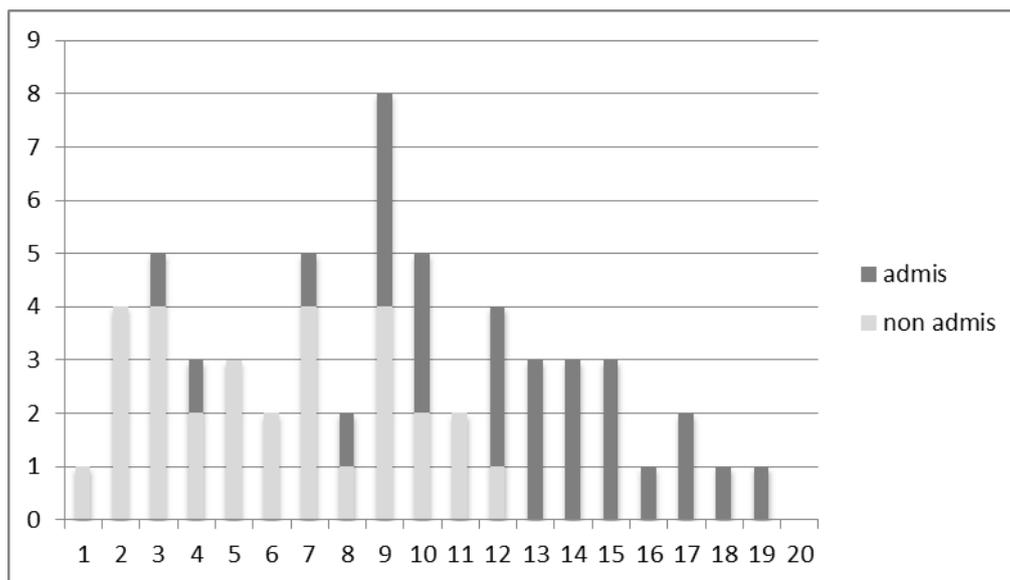
3.2 Leçon de géographie hors programme

La session 2018 du concours a été de bonne tenue. La moyenne des candidats est élevée (8,95/20 cette année, contre 8,88 en 2017 et 9,41 en 2016), mais avec un nombre de leçons plus faible que les

précédentes sessions (58, contre 70 en 2017 et 81 en 2016, même si on reste loin des 42 de 2012). Les résultats demeurent toutefois tout aussi représentatifs, car calculés à partir de prestations sur un nombre de sujets équivalent : 24 cette année, à raison de deux par jour, comme en 2013 (pour 28 en 2017). Ce sont donc deux ou trois candidats qui planchent sur chaque sujet.

Ce bon résultat global souligne que les rapports du jury sont d'année en année pris en compte par les candidats. Les membres de la commission ne pourront toutefois que rappeler le déroulement de l'épreuve et ses conditions. Il vise surtout à souligner les progrès enregistrés par les candidats et les points qui demeurent à travailler.

Répartition des notes de l'épreuve orale de leçon de géographie hors-programme (2018)



1. Des résultats globalement satisfaisants

Le jury a eu la chance d'entendre des leçons de haut niveau, qu'il s'agisse de géographie régionale (Jakarta - 19 -, Brasilia - 17 - ; Le lac Baïkal - 16 et 17 -) ou de géographie thématique (Les géosymboles - 18 - ; Les tours - 15 -). Bien sûr, les mêmes sujets ont parfois donné lieu à des présentations beaucoup moins réussies, tombant à 3. Nombre de leçons peinent toutefois à passer le cap de la moyenne, avec 8 leçons qui obtiennent la note de 9/20. Si le contenu apporte des éléments, la leçon pêche souvent dans sa problématisation, sa construction, la maîtrise de la bibliographie fournie ou la qualité des réponses aux questions. S'il est une grande nouveauté de cette session, c'est la réussite globale des candidats sur les sujets de géographie régionale, puisque sur les 8 meilleures notes ($\geq 15/20$), 5 candidats ont composé sur ce type de sujets. Mais ce sont aussi les sujets les plus discriminants, car sur les 13 plus basses notes ($\leq 4/20$), 7 leçons sont en géographie des territoires.

2. Rappel des conditions de travail des candidats

Nous reprenons ici les principaux éléments du rapport 2017 concernant l'utilisation des ressources audiovisuelles et numériques. L'ordinateur mis à la disposition des candidats pour la préparation comporte une suite bureautique classique (Microsoft Office 2010 Word/Excel/PowerPoint, Libre Office 4.2 Writer/Calc/Impress, Gimp2, Inkscape, Paint, Google Earth VLC, Paint, Windows Media Center, Adobe Flash, Adobe Reader, Firefox) et un accès verrouillé à un certain nombre de sites (*Cafés géographiques*, *Cairn*, Catalogue de la bibliothèque de l'Institut de géographie, *Documentation Française*, *Edugéo*, *Eduscol Portail national d'histoire-géographie*, *Eduscol Eduthèque*, Festival international de géographie (Saint-Dié), *Gallica*, *Géoconfluences*, *Géoportail*, *Google Earth*, *Hypergé*, *Mappemonde*, *Métropolitiques*, *National Geographic*, *OpenEdition Revues* (ex-revues.org), *OpenEdition Books*, *Persée*, *Revue Géo*), offrant des articles, des sources et des exploitations pédagogiques possibles. Sur Brasilia, les candidats ont ainsi bien mobilisé les ressources du site *Géoconfluences* sur le Brésil. Du côté des ressources audiovisuelles proposées par le jury, il peut s'agir d'extraits de quelques minutes (rarement plus de 10) d'émissions radiophoniques (*Planète Terre* de France Culture), télévisuelles (*Le Dessous des Cartes* d'Arte, par exemple

sur la Catalogne), ou de documentaires à tonalité géographique (« *Inventaire géophotographique des grandes routes de la planète* », Université Paris 8, sur <http://www.doc2geo.fr>).

La première demi-heure est consacrée à la réflexion sur le sujet en-dessous duquel figure la bibliographie fournie par le jury : le candidat peut alors réfléchir au sujet à l'aide de dictionnaires de français et de géographie, d'atlas ou de tout autre manuel présents dans la salle de préparation de l'Institut de géographie. C'est une approche fondamentale pour bien cadrer le sujet, réfléchir sans *a priori* et sans être orienté par la lecture des références risquant de privilégier un angle d'attaque plutôt qu'un autre.

C'est au bout de 30 minutes que les appariteurs apportent aux candidats les références bibliographiques proposées par le jury (articles, numéros thématiques de revues, résumés ou introductions de thèse, ouvrages - catalogues d'exposition, actes de colloques, atlas, manuels -, ou encore les extraits audiovisuels sus-mentionnés, etc.) sous format numérique et / ou papier.

Durant 3h30 (1h15 après le tirage et jusqu'à 1h15 avant le passage) les candidats ont accès à l'ensemble des ressources en ligne mentionnées plus haut et aux ouvrages ou articles dont ils communiquent les références précises aux appariteurs.

Avant de se rendre en salle de passage, le candidat doit reporter sur une feuille (manuscrite ou dactylographiée, le jury fournissant aussi la feuille du sujet avec les références bibliographiques en format numérique) l'ensemble des références bibliographiques mobilisées lors de sa préparation ; les appariteurs la remettent au jury au moment de son passage.

Il importe de rester très mesuré dans ces recherches numériques afin de ne pas être submergé par les références qui seront *de facto* mobilisées de manière très superficielle. Une bonne leçon est une leçon qui se prépare et se construit avec un ou deux supports en réfléchissant au sujet au lieu de se précipiter sur une recherche par mots-clés ; une fois la problématique et le plan arrêté, les autres références viennent compléter le contenu.

Concernant le diaporama *Powerpoint*, l'usage qu'en ont les candidats est pondéré. Il est en effet inutile de décorer ses diapositives avec des bandeaux divers, de faire des mises en forme élaborées, etc. Cela ne peut jouer sur la notation, mais peut se faire au détriment du fond. Le *Powerpoint* doit être sobre, lisible, équilibré (pas de I- surchargé de textes et de documents et de III- presque vide...), en somme efficace plutôt qu'esthétique (même si l'un n'empêche pas l'autre...). L'absence de support *Powerpoint* conduit désormais à des notes basses.

A compter de cette session 2018, le rétro-projecteur n'est plus utilisable, les candidats ne doivent donc pas réaliser leur croquis sur transparent mais sur feuille blanche (*cf. infra*), qu'ils peuvent faire numériser par les appariteurs et intégrer à leur *Powerpoint*.

3. Une forme en progrès qui demeure à parfaire

D'un point de vue formel, le jury invite les candidats à ne pas lire leurs notes ou à regarder l'écran d'ordinateur, mais bien le jury. De même, il est conseillé de montrer les documents des diapositives avec la flèche de la souris et non en se plaçant devant l'écran où les documents sont projetés. L'exposé doit être vivant, sans verser dans le démonstratif. Afin de gagner en efficacité, il est inutile de dire « *je vais définir* », « *j'ai pensé à...* » : le candidat doit aller à l'essentiel en limitant les formules accessoires et lourdes.

La quasi-totalité des candidats ont tenu le temps imparti, seules deux leçons dépassant de peu les 25', quelques autres s'étirant entre 27 et 28'. Le jury rappelle qu'il est inutile, pour des candidats qui ont terminé leur démonstration à 25', de « jouer la montre » pour tenir 27' ou 28'. La maîtrise du temps est dans l'ensemble plutôt bonne, mais le jury a encore entendu cette année des introductions de 5'30" où le propos est noyé dans les détails, parfois associées à des premières parties de 10' à 12'. Les candidats sont alors contraints de saborder une troisième partie qui passe sous la barre des 3' ou 4'.

Le jury attend des candidats un propos dense, sans temps mort où le candidat cherche ce qu'il a à dire. Le débit doit toutefois permettre à l'auditoire de suivre la leçon. Les candidats doivent éviter des tons qui seraient trop monocordes, trop criards, afin de capter l'attention du jury lors des étapes clés de la leçon. Même si cela reste secondaire, il faut éviter les tics de langage : « *on voit* » confinant à l'énumération, « *donc* », « *en fait* ».

Le temps de préparation doit être parfaitement géré ; sur un sujet découvert le jour même, une organisation approximative ne pardonne pas. Trop nombreux sont les candidats qui arrivent avec des notes désordonnées, sans conclusion, ou avec un diaporama dans lequel des sous-parties complètes (quand ce ne sont pas des parties) sont dépourvues de toute illustration, voire même de sous-titres. Le nombre de candidats préparant seuls le concours et passant le cap de l'admissibilité montre un travail remarquable que l'oral, nécessitant une préparation dense et précise, ne doit pas venir décourager.

4. La place cruciale des illustrations dans la leçon

Des leçons demeurent trop peu illustrées : 1 à 5 figures, souvent peu exploitées, ne peuvent suffire. D'autres candidats versent dans l'excès inverse, avec des leçons à 21, 22 ou 23 documents. Ceux-ci sont alors réduits au prétexte illustratif, et le candidat n'y fait parfois même pas référence, ou alors en un temps ne permettant pas d'en exploiter le contenu. Une bonne moyenne est autour de la quinzaine de documents, si tant est qu'ils donnent lieu à une véritable analyse. Le candidat doit s'assurer qu'ils sont lisibles, par exemple en rognant les bords de page des scans afin que la taille soit suffisamment grande. Pour les documents copiés sur internet, rien ne sert de projeter un document pixellisé et illisible. De même, les documents doivent être insérés dans le diaporama dans leurs proportions d'origine, et non en étant étirés. Ces illustrations doivent ponctuer le propos tout au long de la leçon et ne peuvent arriver au bout de 10', voire 13'.

Un soin particulier doit être apporté aux entrées en matière, construites sur la culture artistique, littéraire ou cinématographique des candidats, ou sur l'actualité. Parler de la Rome antique dès le début de la leçon plonge peu l'auditoire dans l'ambiance d'une leçon de géographie. La photographie d'une tour de Sao Paulo ou celles commentées sur le Baïkal, Jakarta ou Zurich (pour le sujet sur la Suisse) répondent bien mieux à ces attendus.

Les candidats éviteront de copier sur leurs diapositives des placards de textes, extraits des références fournies par le jury, mais que ce dernier ne peut lire dans le temps imparti sur la diapositive. Il est préférable de donner oralement une ou deux phrases marquantes que l'on souhaite citer, plutôt que de recourir à ce dispositif inadapté, même en surlignant des extraits jugés plus pertinents. De manière générale, les diapositives ne doivent pas être chargées en texte : elles doivent comporter les titres de parties, les documents mobilisés avec leurs sources ; les définitions mobilisées en introduction et la problématique peuvent conduire à des diapositives plus riches en textes, tout comme de courtes citations pertinentes, des propositions de nomenclatures, etc.

Les croquis personnels peuvent être de plusieurs types : produits avec des outils numériques, mais avec souvent des résultats graphiques peu convaincants (il est par exemple inutile de perdre du temps à tracer des contours approximatifs des continents alors que des fonds de carte de planisphère sont disponibles). Les candidats doivent parfaitement maîtriser l'exercice pour pondérer le rapport temps/bénéfice d'un croquis numérique. Ils peuvent aussi être dessinés sur papier (et non sur transparent, qui, rappelons-le, ne seront plus disponibles pour les candidats l'an prochain), de préférence blanc et être ensuite scannés par les appariteurs ; ces croquis peuvent parfois apparaître en deux ou trois étapes au fil de l'exposé, ce qui offre l'avantage de le ponctuer, de synthétiser des idées et de laisser au jury suffisamment de temps pour en prendre connaissance. Il est aussi possible de remettre la version papier au jury qui l'aura ainsi sous les yeux en plus de la projection.

Prendre une carte topographique est un bon réflexe, mais elle est rarement utilisée à propos. Plusieurs conditions sont requises afin qu'elle permette au candidat de tirer son épingle du jeu : la connaissance préalable de la carte, afin que le candidat ne perde pas de temps à la découvrir durant les 6 heures de préparation ; une carte adaptée au sujet traité ; une exploitation réelle et détaillée de celle-ci, impliquant un commentaire précis et étayé et non une vague évocation. Prendre la carte de Névache Mont Thabor pour illustrer les effets du froid n'est pas des plus judicieux pour montrer une relique de glacier, alors que celles de Chamonix ou de Saint-Gervais auraient été plus adaptées à cette fin. Il faut prévoir suffisamment de temps pour présenter clairement et précisément la carte. Une méconnaissance des phénomènes présents sur celle-ci (pastoralisme, exposition, étagement) est rédhibitoire. La carte du Beaufortain (Megève) utilisée pour « la notion d'adaptation en géographie » n'a guère de sens si elle sert à montrer les marques de l'érosion glaciaire des glaciers würmiens : où est la question de l'adaptation ? Le candidat ne dit rien de la mise en œuvre des dispositifs d'enneigement artificiel (d'ailleurs, seules les retenues collinaires sont visibles sur la carte TOP 25 ; il faut la compléter avec des photographies aériennes de *Géoportail* pour identifier les canons à neige) qui sont un exemple de cette adaptation. Il est en revanche judicieux de prendre la carte topographique du Pic du Midi de Bigorre pour traiter le sujet « le ciel étoilé », en raison de la présence dans la bibliographie fournie par le jury d'un article portant sur la réserve de ciel étoilé autour de ce sommet pyrénéen.

Plusieurs candidats ont utilisé à bon escient des extraits de *Google Earth* ou de *Géoportail*. Afin de les rendre encore plus efficaces, il est utile de rajouter des informations (des toponymes, des ponts, le sens d'écoulement d'un cours d'eau, mais aussi l'orientation ou l'échelle), de faire ressortir des éléments importants mais peu lisibles, etc.

5. Définir et problématiser

Dès les premières 30 minutes, le candidat doit saisir le sujet, bien le cadrer afin d'identifier les points essentiels afin d'éviter de verser dans le hors sujet. De ce point de vue, les seuls titres des références fournies par le jury sont une aide. Les sujets démarrant par « *géographie de...* » (l'or en l'occurrence cette année) ne sont pas tous des sujets à dimension épistémologique, comme ne l'y invitait d'ailleurs pas la bibliographie fournie par le jury. Il est donc dommageable de consacrer 4'20" à s'interroger sur la manière dont les géographes ont travaillé sur ce sujet. Il faut avant tout exploiter le contenu de ces articles, quitte à mettre en avant des méthodes de recherche spécifiques ou originales, mais sans en faire une partie complète. C'est quand le sujet concerne une branche de la géographie (« la géographie politique » cette année, « géographie économique » en 2008, « la géographie sociale » en 2007, « la géographie post-moderniste » en 2004) qu'une composante épistémologique forte est attendue dans le traitement du sujet, sachant que ces formulations ne sont pas exclusives.

Une des premières étapes en introduction consiste à préciser clairement le territoire concerné. Sur le sujet « la Catalogne », les Pyrénées orientales faisaient partie du sujet et on attendait des candidats qu'ils précisent ce cadre dès le début. Lors des questions, le fait d'ignorer jusqu'au nom du département, comme celui des provinces espagnoles limitrophes, ne peut qu'interpeller le jury sur le travail fait par le candidat au cours des six heures de préparation. La moindre des choses est de se munir dès le début de la préparation d'un atlas et de localiser le territoire. Les grandes questions relatives à un territoire peuvent d'ailleurs émerger rapidement à la seule lecture de cet atlas.

Les termes du sujet doivent être précisément définis : les grandes gares ferroviaires appelaient une réflexion sur le premier adjectif : le trafic ou d'autres indicateurs pouvaient être utilisés comme arguments, en instant sur le caractère relatif du terme. L'introduction doit aller à l'essentiel et il n'est pas utile pour un sujet sur Brasilia de consacrer 2' au Brésil en évoquant le fait qu'il tiendrait « à la fois du Pakistan et de la Suisse ».

Les problématiques passe-partout sont à proscrire : nombreuses sont celles qui servent des « *recompositions socio-spatiales - ou territoriales - à différentes échelles* » à l'envi ou le recours aux « *enjeux* » dont on peine à savoir précisément à quoi ils renvoient. Tout ne peut être un « *objet unique pour la géographie* », au même titre que « *quel regard géographique sur le ciel étoilé ?* » demeure bien pauvre.

6. Des attendus sur le fond

Le jury attend des candidats une dimension spatialisée et pénalise les leçons désincarnées. Un erreur d'interprétation classique consiste à penser que les sujets à composante épistémologique (cette année, « la géographie politique » ou « la notion d'adaptation en géographie », en plus de la biographie sur Roger Dion) se limitent à des réflexions théoriques. On attend des candidats des illustrations, des exemples à différentes échelles faisant écho au cadre théorique. Une candidate annonce pour le premier sujet des exemples sur le féminisme et le cyberspace, mais ceux-ci doivent être effectivement traités. La biographie appelait des connaissances plus larges de géographie des frontières, de géographie rurale, de géographie viticole, en lien avec le géographe proposé. Il importait aussi de le replacer dans le contexte épistémologique de l'époque.

Le vocabulaire employé par les candidats doit être précis, les notions doivent être utilisées de manière rigoureuse : l'urbanité n'est pas synonyme d'urbain, mégapole et métropole ne doivent pas être confondues. Peuple, Etat, Nation, territoire sont parfois allègrement mélangés, la notion de site, les différences de dimension entre espace et lieu ne sont pas comprises. La « *population morcelée* » pour dire « *dispersée* » appelle davantage de rigueur. Dire de la Suisse que « *son trafic ferroviaire est contraint par le relief* », alors que le pays est intensément traversé par les flux européens, interpelle là aussi. « *Il y a énormément de pêche, de pétrole dans le Golfe persique* » ; ce type d'adverbe ne renseigne guère et confine à l'énumération : il faut donner des chiffres, des ordres de grandeur, une hiérarchie des ports, etc. Plutôt que de parler de « *Russie de l'envers* » sur le modèle du « *Japon de l'endroit et de l'envers* », il est préférable d'évoquer et de questionner la « *Sibérie utile* » (R. Brunet, *Géographie universelle*) pour éviter des comparaisons trop hasardeuses entre contextes fort différents. Même si cela est secondaire, il est préférable de ne pas donner le prénom d'un auteur plutôt que se tromper sur celui-ci, remarque déjà faite plus haut dans ce rapport au sujet de la composition de géographie thématique. Les noms doivent être orthographiés correctement.

Les titres doivent être travaillés et ne peuvent pas être transposés sur un autre sujet : « *géographie politique de la « géographie politique »* » ou « *le Kilimandjaro, défis et débats* », « *les enjeux de...* » font partie de ces titres maladroits. On ne peut reprendre aussi l'intitulé du sujet pour la première partie : un angle d'attaque particulier doit être identifié. Ces titres ne doivent pas être trop longs, sans redondances (typiquement entre le I. et le I.1.) ; ils doivent apparaître sur les diapositives pour un meilleur suivi du plan. De bons titres peuvent ainsi être identifiés, comme sur une excellente leçon sur Jakarta : « *III. Vivre à*

Jakarta : entre précarité et expérience de l'altérité urbaine contemporaine » ou encore dans cette même partie « *B. La violence et l'informel : les pouvoirs de l'interstice* » et « *C. Une ville ségréguée : Jakarta(s)* ».

La construction du plan doit être réfléchie : sur les sujets de géographie régionale, il est inopportun de commencer par un cadre physique souvent maladroitement amené, alors que l'auditoire attend des mesures du territoire concerné (superficie, ou dimension du Golfe persique), de sa population ou encore des caractéristiques de son peuplement. En introduction ou en première partie, des données chiffrées, parfois sous forme de tableau, peuvent être judicieuses (débit d'un fleuve, IDH d'un territoire, etc...). Un candidat a habilement construit la première partie de sa leçon sur l'Orénoque en suivant le cours du fleuve, des sources à l'embouchure, pour en montrer la diversité, tant des régimes hydrologiques que des formes de mise en valeur ou des paysages traversés. En troisième partie, la typologie n'est pas un incontournable de tout sujet. Elle peut être utile en géographie régionale, mais tombe souvent à plat dans le cas d'une ville (Brasilia ou Jakarta), d'un fleuve (comme l'Orénoque) ou d'un lac (comme le Baïkal). Elle peut avoir davantage de pertinence pour un pays. En géographie thématique, elle est souvent très maladroite, et peu de candidats s'y risquent. Sur le sujet « la géographie politique », elle s'est avérée pour le moins incongrue. Cette construction du plan s'accompagne aussi d'un équilibre dans les thèmes traités. Consacrer 6'30" au tourisme dans une leçon sur la Catalogne revient à laisser de côté de nombreuses thématiques, notamment celles auxquelles la bibliographie proposée par le jury invitait. Un candidat annonce au début de sa première partie sur Jakarta « *il convient de commencer par un peu d'histoire* » : ce préalable n'est nullement requis dans une leçon de géographie. Il aurait été plus judicieux de faire une lecture spatialisée des dynamiques urbaines en montrant qu'historiquement l'agglomération de Jakarta tournait le dos à la mer et que son développement récent l'avait conduite à s'étendre vers le littoral et la façade maritime, en dépit des risques associés. En bref, une manière plus spatialisée de lire les processus urbains sur le temps long.

Les candidats doivent éviter les redites d'une sous-partie à l'autre. On s'attend aussi à ce que les candidats formalisent des transitions rédigées et ne se contentent pas de « *alors* » ou de « *nous allons voir dans le II* ».

La conclusion doit synthétiser les éléments clés de la démonstration et proposer une ouverture, une comparaison ; la leçon hors-programme n'est pas le lieu pour proposer la « *création d'un nouveau terme comme l'oasisité* », exercice sans doute un peu présomptueux sur un sujet découvert 6h plus tôt.

7. Le travail sur la bibliographie

La bibliographie fournie par le jury comporte, comme cela est rappelé plus haut, 4 à 6 titres. Les candidats disposent d'un casque audio sur leur poste de travail informatique. Les appareils leur remettent au bout de 30 minutes les références des articles en PDF sur une clé USB et les ouvrages en format papier. Le jury prévoit pour les deux ou trois candidats préparant le même sujet un seul tirage papier de chaque article, s'ils en manifestent le besoin pour des questions de confort de lecture. Ces tirages communs ne peuvent pas être annotés.

La bibliographie fournie par le jury constitue une aide, un outil et ne peut être considérée comme exhaustive. Elle donne des pistes pour traiter le sujet. Il est inutile de la présenter en introduction, car l'épreuve n'est pas un commentaire de documents dont on donnerait les sources. En revanche, il faut les mobiliser lors de la leçon. Cette bibliographie ne comporte pas les manuels de premier cycle et les ouvrages de base permettant d'illustrer la leçon (atlas Autrement, *Documentation photographique*) que le jury suppose connus. Un des articles ou un extrait de film proposé ne peut constituer le support de la leçon durant 11'.

A partir de cette bibliographie fournie, il est attendu *a minima* une réflexion sur les termes clés, les orientations ou les concepts abordés qui, sans évidemment s'assimiler à un commentaire de documents, doit délivrer des pistes d'analyse à mobiliser lors de l'exposé. En revanche, lorsque plusieurs références sont laissées de côté par le candidat, cela peut révéler une faiblesse dans l'organisation du temps de préparation et le jury est à même d'y revenir durant la phase d'entretien.

Des ouvrages et articles complémentaires doivent être mobilisés par le candidat. Mais le candidat doit toutefois exploiter d'abord les éléments bibliographiques proposés : faute de temps, nombre de candidats se contentent d'en parcourir deux ou trois. Prendre un article de 1976 en plus peut être intéressant, mais encore faut-il que cela ne soit pas au détriment des références proposées par le jury. Les auteurs sur lesquels les candidats s'appuient doivent être cités (ceux de la bibliographie ou d'autres). Cela influe aussi sur la diversité des exemples et sur la manière de traiter le sujet : avec des articles sur Fukushima et sur la Suède proposés au candidat, ce dernier ne pouvait pas se contenter de traiter « l'énergie civile nucléaire » uniquement dans le cadre français.

8. L'entretien avec le jury, un temps à ne pas négliger

Lors des questions, la capacité d'argumentation, de nuance et de réactivité du candidat est testée. On attend de lui qu'il revienne sur d'éventuelles erreurs : par exemple, un candidat a utilisé lors de sa leçon

le terme de « *migration pendulaire* » et a été capable ensuite de rectifier et d'employer des termes plus judicieux. Si le candidat doit reconnaître à juste titre ce qu'il ne sait pas, il est lassant pour le jury d'obtenir cette même réponse à la quasi-totalité des questions posées. La stratégie consistant à dire « *je préfère ne pas répondre pour ne pas dire de bêtise* » ne fonctionne guère plus, en tout cas pas durant 25'. Les réponses au hasard sont toutefois rapidement identifiées par le jury et il importe aussi de ne pas prendre trop de temps pour formuler une réponse. Formuler des hypothèses plausibles, même quand on ne sait pas répondre précisément, est en revanche apprécié.

Le jury attend du candidat des connaissances de base et une culture géographique générale : sur « la limite supérieure de la forêt », placée accidentellement à 2500 - 2700 m., sur « la steppe aux hautes latitudes », sur la culture de base à Bali et à Java ou l'unité de mesure du débit d'un cours d'eau... Les connaissances sur l'aménagement du territoire en France (sur un sujet comme « la route » ou « l'énergie nucléaire civile »), sur la réforme des régions en 2015, sur le référendum au sujet du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (par ailleurs fortement mobilisé dans les préparations sur la question « la France des marges ») ne peuvent donner lieu à des hésitations, des manques ou des réponses exclusivement limitées aux départements environnant le lieu de résidence des candidats. Le jury a aussi été surpris par des manques flagrants de connaissance en géographie du tourisme, sur l'aménagement des littoraux français par exemple. Le jury peut aussi utiliser ce temps pour mesurer la culture littéraire, artistique, cinématographique des candidats.

Lors de la phase de questions, le jury peut revenir sur les illustrations pour s'assurer qu'elles ont bien été comprises par le candidat, pour lui demander de justifier leur utilisation, pour servir de support à une comparaison, pour l'alerter sur des aspects éventuellement oubliés lors de la leçon, etc. Les questions relatives à la culture épistémologique ainsi que l'histoire de la discipline et des géographes, y compris lorsque la leçon ne porte pas directement sur un sujet de cette nature, ont souvent montré que ces aspects étaient insuffisamment maîtrisés. Le jury souhaite ici attirer l'attention des candidats sur la nécessité de connaître les grands courants qui ont forgé la discipline, les débats et les évolutions qui l'ont traversée.

Cette phase de questions est importante pour tester la capacité du candidat à se retrouver devant une classe deux mois plus tard : ainsi, il faut éviter de répondre les bras croisés de manière désinvolte. Un effort d'argumentation peut valoriser un exposé moyen ; les réponses peuvent aussi pénaliser une leçon de bonne tenue, si les réponses à des fondamentaux sont absentes.

9. Un choix de sujets varié en adéquation avec les évolutions de la discipline et les grandes dynamiques du monde contemporain

Rappelons que le jour de passage, l'ordre de passage, le nombre de candidats traitant un sujet et le niveau respectif de ceux-ci n'influent pas sur le classement final. En effet, la commission compare non seulement les deux ou trois prestations sur un même sujet, mais aussi celles sur des sujets proches (en terme de bibliographie fournie, de difficulté relative du sujet, de culture générale du candidat, de qualité du contenu des leçons) et enfin sur l'ensemble de la session, d'abord semaine après semaine, puis ensuite dans la globalité. Les candidats passant au début ou à la fin sont donc évalués à l'aune de l'ensemble de la session (les notes pouvant être reprises tout au long de celles-ci), les candidats de la même vague peuvent tous récolter des notes basses ou hautes.

Les sujets proposés cette année concernaient l'actualité : comment ne pas évoquer la Catalogne au regard des événements des derniers mois ? Les tours s'inscrivaient dans le débat sur leur place dans les grandes agglomérations ou sur le plan de rénovation des « banlieues » envisagé en France. Les sujets proposés portaient aussi sur des avancées scientifiques ou des thèmes émergents de la géographie contemporaine (la question du ciel étoilé par exemple, sur laquelle les géographes se sont penchés depuis une dizaine d'années dans la foulée des travaux pionniers de S. Challéat).

Plusieurs sujets étaient proches des questions de programme : au regard du vaste cadre des questions de géographie thématique, il n'est pas possible de ne donner que des sujets où le tourisme et les loisirs ou les objets de nature seraient exclus. Le jury a donc tenu compte du fait que les candidats tombant sur des sujets touchant à ces questions étaient davantage en terrain connu, ou en tout cas que leur connaissance sur les questions était nécessairement plus large que sur d'autres sujets : c'est le cas pour le surf, le ciel étoilé, la notion d'adaptation en géographie ou encore le Kilimandjaro. C'est enfin le cas des oasis, qui touchaient en plus des deux questions précédentes à la géographie régionale sur l'Afrique. Sur ce sujet, le jury attendait une forte mobilisation d'exemples hors contexte africain, et la bibliographie qu'il proposait le permettait (notamment avec le Pérou et l'Asie centrale).

Les sujets tirés occasionnent parfois de curieux effets de mode. Pour cette session, un candidat sur deux a parlé de géosymboles (sujet tombé le premier jour), sans que cela n'ait guère de sens au regard du sujet qu'il traitait et sans que la notion ne soit maîtrisée. Elle a souvent été confondue avec le haut lieu, s'est avérée synonyme dans certains exposés de lieu de mémoire ou de monument historique. Les oasis, comme

la montagne, sont également, par principe, des « *hauts lieux* », dans certains exposés. Dans le même ordre d'idées, les sujets n'appellent pas forcément à être replacés dans « *un contexte de mondialisation* ». Le jury alerte donc les candidats sur les formules faciles, les recettes toutes faites, les généralisations hâtives et les raccourcis.

Les sujets donnés ne sont ainsi pas des marottes de la commission de leçon hors-programme et penser que mettre le géosymbole à toutes les sauces fera « plaisir » au jury est une erreur. Le jury donne des sujets dont il estime l'intérêt significatif pour le concours et pour de futurs enseignants (sans que la notion ne soit stabilisée et diffusée largement dans la communauté des géographes dans le cas présent d'ailleurs) ; ces sujets ne constituent pas pour autant l'alpha et l'oméga de sa pensée géographique, pas plus qu'il ne voue un culte à R. Dion...

Rappelons ainsi que le jury est ouvert à tous les courants de pensée et se tient à distance de toutes les écoles. Il attend des candidats une distanciation par rapport aux dogmes, une capacité d'analyse critique sur les notions, les auteurs et les productions géographiques de manière générale.

Cette édition 2018 du concours permet d'être confiant sur l'avenir de la géographie française et plus immédiatement sur le niveau d'exigence mis en œuvre par le jury, sur sa capacité à hiérarchiser les candidats lors des épreuves orales. La commission félicite ainsi l'ensemble des candidats qui ont su, avec une inégale réussite certes, prendre connaissance des rapports du jury et en appliquer les recommandations, davantage que les années précédentes.

Valérie BATAL, Sylvie CLARIMONT, Solène GAUDIN, Lionel LASLAZ (président de commission), Marie REDON

Liste des 24 sujets tirés lors de la session 2018

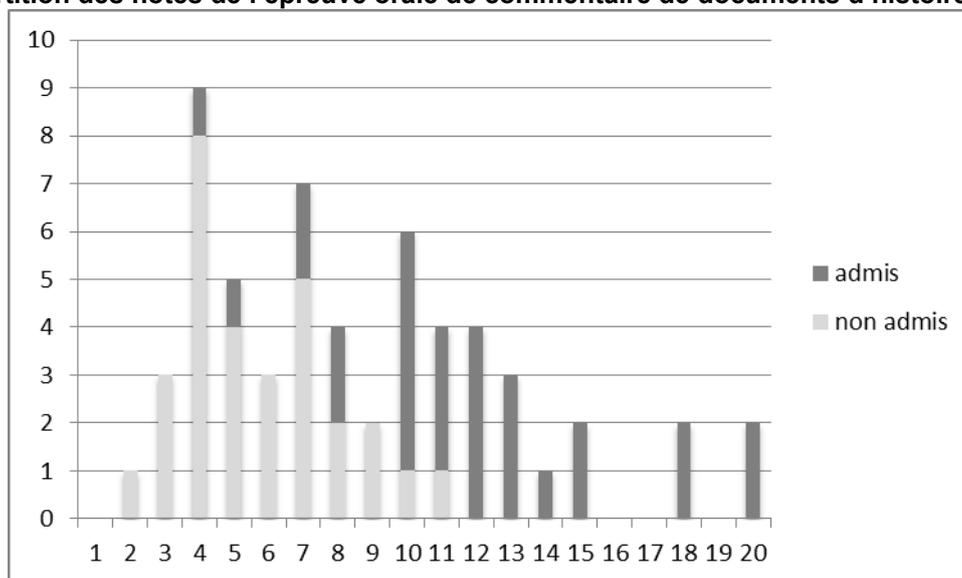
- Les géosymboles
- Le Tibet
- Les grandes gares ferroviaires
- La Suisse
- Jakarta
- L'énergie nucléaire civile
- Les tours
- Géographie de l'or
- La notion d'adaptation en géographie
- L'Orénoque
- Le froid
- Naître dans le monde
- La géographie politique
- Le Kilimandjaro
- Brasilia
- Les oasis
- Le ciel étoilé
- Le lac Baïkal
- Le surf, approches géographiques
- Le golfe persique
- La route
- Villes et lieux de mémoire en Europe
- Roger Dion
- La Catalogne

3.3 Commentaire de documents d'histoire

Un oral pour un concours de recrutement de professeurs de l'enseignement secondaire repose sur une fiction : donner du sens à un dossier documentaire comme un enseignant pourrait le faire devant une classe d'élèves. Le dossier de documents est titré, ce qui induit une problématisation, et suppose une exposition structurée, en un temps limité, suivie de questions qui doivent permettre d'expliciter tel ou tel point.

La moyenne des notes attribuées pour cette épreuve est de 8,62. Sur 58 candidats, 32 ont obtenu une note inférieure ou égale à 8/20, 16 entre 9 et 12, et 10 atteignant ou dépassant 13/20. Les notes s'étalent de 02/20 à 20/20.

Répartition des notes de l'épreuve orale de commentaire de documents d'histoire (2018)



La présentation du candidat dure 30 minutes, l'entretien avec les membres de la commission est de 25 minutes. Dans l'ensemble, le temps de l'exercice (30 minutes) est respecté, et les quelques candidats qui n'ont pu utiliser tout leur temps se pénalisent réellement. Finir sa présentation au bout de 26 minutes ne remplit pas le contrat, et les candidats doivent penser à préparer des paragraphes complémentaires qu'ils utiliseront ou non en fonction du temps qui s'écoule ; ils veilleront à équilibrer leur temps entre les parties : que deux parties fassent l'objet de 26 minutes de présentation et la troisième de 3 minutes n'est pas souhaitable. La commission interrompt le candidat dès que les 30 minutes sont écoulées. Autant d'évidences qu'il est bon de rappeler.

Le temps utilisé pour les introductions s'est ainsi allongé cette année, dépassant parfois les 8 minutes, après de trop longues présentations des documents du corpus. Certains candidats ont utilisé la moitié du temps pour la seule première partie, réduisant les suivantes à une portion congrue, voire massacrant la conclusion nécessaire. La gestion du temps pendant l'exposé passe par la nécessité d'adapter sa présentation, de couper éventuellement, pour tenter d'équilibrer l'exposé entre les différentes parties. Le respect du temps devant une classe est un impératif, et une nécessité pour traiter les programmes dans leur ensemble.

Pendant la préparation de 6 heures, les candidats ont à disposition sur les tables un certain nombre d'ouvrages et des articles voire des livres en format pdf sur les clés USB lisibles sur les postes informatiques qui leur sont attribués à leur arrivée. Aucune connexion internet n'est possible pendant la préparation pour trouver une documentation additionnelle ; des appariteurs en revanche sont présents pour prendre en bibliothèque des ouvrages qui seraient demandés par les candidats. Une bibliographie manuscrite, répondant aux normes de présentation, doit être donnée aux membres de la commission dès le début de la présentation orale.

Conformément à ce qui était indiqué dans le rapport de la session 2017, la commission a fait évoluer l'épreuve, renvoyant au rayon des antiquités transparents et rétroprojecteurs pour passer à l'informatique et au power point. Il était attendu des candidats que le plan de l'exposé soit projeté, ce qui a été fait par tous les candidats, sauf un ; des diapositives supplémentaires peuvent être réalisées, par du texte personnel, ou grâce à la mise à disposition d'un scanner dans la salle des candidats pour nourrir les présentations d'iconographies ou mieux encore de schémas ou cartes réalisées par les candidats pour expliciter tel ou tel point des documents (voyages, pèlerinages, traitement de tableaux statistiques en diagrammes...). La commission n'a pas pénalisé une utilisation du diaporama réduite au simple plan. Mais il sera souhaitable que la pratique des candidats évolue, et que les présentations s'enrichissent. La reproduction scannée d'une iconographie jointe au dossier peut également servir de point d'appui à une démonstration. La commission a d'ailleurs constaté que plusieurs candidats délaissaient leurs notes manuscrites pour utiliser le diaporama comme véritable support de leur présentation orale, gagnant ainsi en aisance. Par équité entre les candidats pour accéder à la documentation, apporter un livre pendant la leçon ne sera plus autorisé, une image scannée insérée au diaporama remplacera cette pratique.

L'entretien permet de préciser des points de la présentation et à la commission d'appréhender plus avant les capacités et les compétences du candidat : les membres de la commission, au risque de désarçonner quelques candidats, n'ont pas à approuver ou désapprouver les réponses fournies, ils restent impassibles, et enchaînent avec une autre question. De même, les membres de la commission peuvent poser des questions portant sur la période qui n'est pas la leur, et ouvrent sur des thèmes suggérés par les documents qui concernent leur période de spécialité. Une question pédagogique a été posée de manière systématique cette année : « quel document du dossier sélectionneriez-vous pour un usage en classe du secondaire, et avec quels objectifs ? ». Quelques candidats n'ont pas réfléchi à cette question avant d'entrer en salle de passage. La forme du questionnement pédagogique pourra changer l'an prochain mais l'intention d'évaluer les capacités de réflexion et de bon sens du candidat restera.

La lecture des rapports des années précédentes a été profitable à la quasi-totalité des candidats qui ont compris la nature de l'épreuve : les documents composant le dossier sont le sujet de l'exercice qui consiste à partir d'eux pour les contextualiser, les expliquer, les critiquer, les articuler. Il ne s'agit pas d'une leçon générale, d'un prétexte à coller des connaissances ; il ne s'agit pas non plus de se contenter de paraphraser les documents. Le titre du dossier oriente la leçon et le candidat, mais il n'a pas lui-même vocation à limiter totalement l'explication. Dans la présentation, utiliser une citation, une expression extraite d'un des documents comme titre ou sous-titre peut être utile. L'analyse du sujet qui est attendue suppose de dégager une problématique, de nourrir un développement en partant des documents proposés. C'est un exercice commun dans une salle de classe. Ce n'est donc pas une leçon illustrée par des documents, mais une présentation synthétique construite à partir de l'analyse des documents. Cela suppose que les documents soient croisés, comparés, que les principales allusions, sous-entendus ou références soient éclaircis. Les contradictions éventuelles doivent être explicitées, les thèmes transversaux mis en évidence. Il est également attendu que les personnages qui apparaissent dans les documents soient présentés. La commission a été à ce titre surprise de constater que Maurice Barrès, auteur d'un des documents pour un sujet, ne soit pas connu des candidats, alors que des dictionnaires sont à portée de mains. Des mentions dans des textes modernes de Sénèque, Jacques Cœur... induisaient des questions sur ces personnages, afin de s'assurer que les candidats aient au moins vérifié qui étaient ces hommes dans un dictionnaire. Alors que la lune et le soleil étaient mentionnés dans des textes modernes portant sur l'astronomie, des questions ont porté sur leur place dans les calendriers chrétien et musulman : des candidats étaient incapables de simplement dire que l'un est solaire, l'autre lunaire, voire de préciser qu'un mois lunaire dure 28 jours. Ce sont pourtant des questions que des enfants de collège peuvent poser et ils sont en droit d'attendre des réponses de leurs enseignants d'histoire-géographie, sans suivre un cours d'astronomie.

Trop souvent, il semble que les candidats délaissent ces outils, dictionnaires et encyclopédies, habitués sans doute aux recherches en ligne, et peu familiers d'une documentation imprimée qui reste pourtant fondamentale, et qui doit être utilisée avant la lecture d'articles spécialisés. En effet, ces derniers font parfois perdre de vue toute réflexion méthodique ou systématique. L'appropriation de la documentation imprimée est un objectif majeur pour les élèves dans les classes. La non utilisation de dictionnaires peut conduire à des catastrophes : un sujet sur la variole, la petite vérole, assimilée au XVIII^e siècle à une maladie sexuelle, a donné lieu à une leçon centrée sur la maladie sexuellement transmissible, ce qu'elle n'est pas ; une phrase du dossier mentionnait que sur mille décès d'enfants de moins de deux ans en Grande-Bretagne, près de 700 étaient morts de la variole : en faire alors une MST revient à considérer que la pédophilie était une pratique courante dans l'Europe du XVIII^e siècle, sans que cette aberration fasse sourciller le candidat assénant sa vérité. Or, la pratique des sciences sociales doit, entre autres vertus, permettre d'interroger ses propres représentations et préjugés. C'est l'exercice de la raison critique.

La commission cette année, comme l'année précédente, a limité le nombre de documents fournis dans le dossier, composé de quatre à sept documents, et au-delà de quatre textes, les autres documents étaient constitués de cartes, d'iconographies ou de tableaux statistiques.

Pendant la préparation de six heures, le candidat doit partir du dossier, le lire, l'annoter ; le recours à la bibliographie vient ensuite pour éviter de tomber sur un développement général trouvé dans la littérature et éloigné des documents, susceptible de hors-sujet. Il faut bien partir du corpus dans une démarche proche du commentaire de documents, et non plaquer des connaissances sur un pseudo-sujet de dissertation. À ce titre, la présentation des documents avec une contextualisation chronologique était la bienvenue, et souvent faite dès l'introduction, sous forme d'un tableau récapitulatif, indiquant la date, l'auteur, le thème du document, voire davantage. Ce n'est pas un concours d'érudition, il faut maîtriser les fondamentaux, les enjeux, et problématiser les questions. En ce sens, utiliser réellement le plan pendant la présentation n'est pas inutile, se contenter de l'afficher sans y revenir n'est pas des plus habiles.

Aucun plan type n'est attendu ; selon les dossiers, un plan en deux ou trois parties peut convenir. La technique de l'introduction est à peu près maîtrisée par tous les candidats, mais la commission a constaté, malgré ses recommandations passées, que des conclusions sont trop souvent réduites à un résumé de ce qui a précédé ou à un récapitulatif de plan, sans réponse véritable à la problématique qui a introduit le développement.

La commission a parfois été surprise par des méconnaissances d'ordre général : des approximations de localisations apparaissent ; des réflexions sur les acteurs sont rares ; les approches en termes de critique littéraire rarissimes, si bien que les tons d'énonciation des documents ne sont pas relevés (humour, satire, rire...), mais, point positif, le vocabulaire employé dans les textes traitant d'un même sujet est parfois justement confronté. Trop souvent, les documents sont pris au pied de la lettre, pas assez questionnés, et peu critiqués. Les candidats ont tendance à faire une histoire désincarnée, ils perdent de vue que l'histoire concerne des hommes et des femmes et ils préfèrent des documents institutionnels à d'autres types de documents, avec pourtant une difficulté à utiliser les textes constitutionnels qui les mettent toujours mal à l'aise. Heureusement, des jugements de valeurs et les préjugés qui émaillaient quelques leçons l'an dernier ont pour l'essentiel disparu des présentations.

Contrairement à l'année précédente, la commission n'a pas été confrontée à des candidats se contentant de lire leurs notes sans regarder le jury ; les leçons étaient souvent vivantes, et d'autant plus quand le diaporama était intelligemment nourri.

Au total, sans être une épreuve d'érudition, mais bien un exercice qui vise à donner un sens à un ensemble de documents, après une démonstration, cette épreuve est toujours discriminante. La commission a entendu d'excellentes présentations, et n'a pas hésité à mettre la note maximale à deux reprises, en histoire moderne et en histoire contemporaine. Tous les recrutés seront assurément d'excellents enseignants, cultivés, curieux, donnant du sens à des événements historiques et anticipant les questions auxquelles leurs futurs élèves les soumettront.

Les membres de la commission ont pu siéger et les étudiants préparer leur épreuve grâce au travail des cinq appariteurs présents pendant toute la durée du concours : ils ont assuré une présence constante auprès des candidats, depuis la visite des lieux la veille des épreuves, le tirage au sort des sujets, la recherche des livres complémentaires dans les bibliothèques universitaires proches, et l'accompagnement jusqu'à la salle de passage. Pour leur travail et leur bienveillance envers les candidats, les membres de la commission tiennent à remercier très chaleureusement Oriane Thomasson, Sébastien Maufroy, Caroline Garnier, Philippe Garnier, Aurore Demand.

Jean-Luc CHAPPEY, Fabien CONORD, Jean-Claude LESCURE (président de la commission), Laurent ROUSSEL

Liste des documents proposés dans les dossiers d'histoire moderne

Dossier 1 : « Galilée (1564-1609), un savant du XVII^e siècle »

1. Lettre de Galilée à B. Landucci, le 29 août 1609 sur la lunette astronomique.
2. Extrait du *Messenger céleste* publié en mars 1610.
3. Lettre de Galilée à B. Vinta, premier secrétaire du Grand-Duc de Florence (1^{er} avril 1611) sur son accueil romain.
4. Lettre de Galilée à Castelli datée du 21 décembre 1613.
5. Censure du Saint-Office le 24 février 1616.
6. Le procès (1632-1633). Premier interrogatoire du 12 avril 1632 (archives secrètes du Vatican) rédigé en latin et en italien.
7. Document iconographique : Tombeau de Galilée, Florence, Basilique Santa Croce (1737).

Dossier 2 : « Objets et terrains médicaux au XVIII^e siècle »

1. Bernardino Ramazzini (1633-1714), extrait de la préface de *De Morbis artificum diatriba (Traité des maladies des artisans)*, 1700, traduction française du latin par Fourcroy (Paris, 1778).
2. Félix Vicq d'Azyr, *Mémoire instructif sur l'établissement fait par le Roi d'une Commission ou Société de Correspondance de médecine*, 1776.
3. Jean-Noël Hallé, *Recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisances lues dans les séances tenues au Louvre par la Société royale de médecine les 18 septembre, 1^{er}, 5 et 8 octobre 178*, Paris, impr. De P.D. Pierres, 1785.
4. Extraits de la *Topographie médicale* de Chinon et de ses environs par Pierre-François Lancier (1736-1810) autour de 1785.



5. Document iconographique : Eudiomètre.

Dossier 3 : « Inventaires et classifications au XVIII^e siècle »

1. « Éloge de M. Tournefort par Bernard de Fontenelle », dans *Histoire de l'Académie royale des sciences*, 1708, p. 143-154.
2. *Système de M. Linnaeus sur la génération des plantes* dédié à Monsieur Foubert, maître en chirurgie [...], mis en français par M. Helie, Montpellier, 1750.
3. Georges Louis Leclerc de Buffon, « Variétés dans l'espèce humaine », *Histoire naturelle*, III, 1749, p. 371-530.
4. Introduction de la *Richesse des nations* d'Adam Smith (1776).
5. Document iconographique : L'angle facial de Petrus Camper (1722-1789). Illustration dans *Verhandeling van Petrus Camper over het natuurlijk verschil der wezenstrekken in menschen van onderscheiden landaart en ouderdom [...] Naa des Schrijvers dood uitgegeven door zijnen zoon Adriaan Gilles Camper*, 1791

Dossier 4 : « Instruments et manières de voir (17^e – 18^e siècles) »

1. Registres des journaux de Pierre de l'Estoile sur le règne de Henri IV (1609)
2. René Descartes, *La Dioptrique*, 1637 dans *Discours de la méthode*, Leyde, J. Maire, discours 1, « De la lumière ».
3. Robert Hooke, *Micrographia or some Physiological Description of Minute bodies made by Magnifying Glasses*, Londres, J. Martyn, 1665, d'après le compte-rendu du *Journal des savants*, 20 décembre 1666, p. 491-501.
4. Bernard Le Bovier de Fontenelle, « Eloge de M. Amontons » dans *Histoire du renouvellement de l'Académie royale des sciences en 1699 et les Eloges des Académiciens morts depuis ce renouvellement*, Amsterdam, Pierre de Coup, 1709, p. 141-142.
5. Louis de Jaucourt, « Le microscope solaire », dans *Encyclopédie*, 1765.
6. Document iconographique : J.A. Nollet, *Leçons de physique expérimentale*, 1755.

Dossier 5 : France/Angleterre : oppositions ou collaborations scientifiques ?

1. Éloge funèbre de Charles-François Cisternai du Fay par Bernard de Fontenelle, *Histoire de l'Académie royale des sciences*, 1739.
2. Extraits de l'Avant-propos des *Institutions de physique* par Gabrielle-Emilie Le Tonnelier de Breteuil Du Châtelet (1706-1749), Paris, Prault fils, 1740 (p. 1-15).
3. Extraits de la Préface des éditeurs français de *Relation des voyages entrepris par ordre de sa majesté britannique actuellement régnante pour faire des découvertes par l'hémisphère méridional [...] rédigée d'après les journaux tenus par les différents commandants et les papiers de M. Banks*, par J. Hawkeswoth, docteur en droit, traduite de l'anglais, Paris, Panckoucke, 1774, t. 1.
4. Extrait de la préface du traducteur, *Essai sur le phlogistique et sur la Constitution des acides*, traduit de l'anglais de M. Kirwan avec des notes de MM. De Morveau, Lavoisier, de La Place, Monge, Bertholet, Fourcroy, Paris, rue et hôtel de Serpente, 1788.

Dossier 6 : « La « République des Lettres » (XVII^e – XVIII^e siècles) »

1. Apostille d'une lettre de Nicolas Fabri de Peiresc, depuis Aix-en-Provence, à Jacques Dupuy, dit Monsieur de Saint Sauveur, à Paris (1^{er} avril 1636). Philippe Tamizey de Larroque (publiées par), *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, tome 3, Paris, 1842, p. 463.
2. Lettre de Pierre Guisony à Christiaan Huygens, à La Haye (20 octobre 1660) Christiaan Huygens, *Œuvres complètes*, tome III, La Haye, 1890, p. 141 – 144.
3. Jean-Dominique Cassini quitte l'Italie pour la France (1668 - 1669). Jean-Dominique Cassini, *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences ... suivis de la vie de J.-D. Cassini écrite par lui-même ...*, 1810, p. 284 et 286 – 288.
4. Lettre d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris (1753). *Lettres concernant le jugement de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse et apologie de M. de Maupertuis*, Chez Durand et Pissot, Paris, 1753, p. 91 – 97.
5. Les activités savantes en Europe au siècle des Lumières. René Sigrist, « Les communautés savantes européennes à la fin du siècle des Lumières », *M@ppemonde*, vol. 2, n°110, 2013. <http://mappemonde.mgm.fr/num38/articles/art13204.html> . Consulté en 2018

Dossier 7 : « Les sciences et la religion avant l'époque des Lumières »



1. La foi de Johannes Kepler (1619) : Johannes Kepler, *Harmonices Mundi*, livre 5. Dans A. Rebière, *Pages choisies des savants modernes*, Vuibert et Nony éditeurs, 2^e édition, 1908, p. 18 et 20.
2. La sentence de la Sainte Inquisition contre Galilée (22 juin 1633). Jean-Pierre Maury, *Galilée, le messager des étoiles*, coll. « Découvertes », Gallimard, 1994, p. 136 – 140.
3. Le point de vue de Samuel Sorbière sur les théories coperniciennes : lettre au sieur de Gaillard (reprise le 16 mars 1651 d'une lettre plus ancienne). Samuel Sorbière, *Lettres et discours de M. de Sorbière sur diverses matières curieuses*, Paris, 1660, p. 513-516.
4. Frontispice de l'ouvrage de Riccioli, *Almagestum novum astronomiam veterum novamque complectens* paru à Bologne (1651). BnF, Litt. et Arts, V. 1838-1839.
5. La superstition à Liège en 1713 : un placard affiché dans les rues de la ville, cité dans *La Revue de Liège*, vol. 1, 1846. Repris à l'adresse https://liegecitations.wordpress.com/2007/08/22/miroir_ardent_villette_liege_pluie_placard_affiche/. Consulté en 2018

Dossier 8 : « La vulgarisation des sciences en France (XVII^e – XVIII^e siècles) »

1. Étude sérielle portant sur les ouvrages d'enseignement des mathématiques publiés en France entre 1600 et 1670. Aude Le Dividich, « L'enseignement des mathématiques en France au XVII^e siècle (1600 – 1670) », Y.-M. Bercé (dir.), *La science à l'époque moderne*, Presse de l'Université de Paris – Sorbonne, 1998, p. 36 – 38.
2. Préface aux *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle (1686). Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686.
3. L'Académie de Dijon (1773 et 1776).
 - a) Le jardin botanique : discours inaugural du secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon (20 juin 1773), cité dans Pierre-Yves Beaupaire, *La France des Lumières 1715-1789*, Paris, Belin, 2011, p. 360.
 - b) De nouveaux enrichissements (1776), *Gazette de France*, n°53, 1^{er} juillet 1776, p. 242.
4. La pédagogie de Madame de Genlis avec les enfants du duc de Chartres (vers 1783)
 - a) Extrait de ses *Mémoires*. Madame de Genlis, *Mémoires ...*, tome 3, Paris, 1825, p. 158 – 159.
 - b) Laboratoire de chimie. Maquette commandée en 1783 au mécanicien Étienne Calla par M^{me} de Genlis, maquette conservée au C.N.A.M.
5. Un cabinet de physique expérimentale à la portée de tous (1784). Préface de Joseph Aignan Sigaud de la Fond, *Description et usage d'un cabinet de physique expérimentale*, 1^{er} vol., 2^e édition, Paris, 1784, p. I à XVI.

Dossier 9 : « Les sciences et le monde de l'édition »

1. Épître de Pierre Belon à ses lecteurs (1555). Pierre Belon, *L'histoire de la nature des oyseaux, avec leurs descriptions, et naïfs portraits retirez du naturel, escrite en sept livres*, Gilles Corrozet, Paris, 1555, in-folio.
2. Les ouvrages ayant fait l'objet d'un compte-rendu dans les *Mémoires de Trévoux* (1701 – 1762) : Marie – Hélène Froeschlé-Chopard et Michel Froeschlé, « "Sciences et Art" dans les *Mémoires de Trévoux* (1701-1762) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1/2001 (n°48-1), p. 30-49.
3. *Les publications scientifiques de Willem 's Gravesande* (1720 – 1742). Jean Nic. Seb. Allamand, « Histoire de la vie et des ouvrages de M. 's Gravesande », *Œuvres philosophiques et mathématiques de Mr. G. J. 's Gravesande ...*, chez Marc Michel Rey, Amsterdam, 1774, p. XXIX - XXX.
4. Deuxième édition anglaise et corrigée de la traduction des *Physices Elementa* de 's Gravesande (1721), site internet de l'Université d'Otago, Nouvelle-Zélande. <http://www.otago.ac.nz/library/exhibitions/18thc/cabinet17/17graveandetp.jpg> . Consulté en 2018
5. *Prospectus annonçant une nouvelle publication, les Observations périodiques sur la physique, l'histoire naturelle et les arts ...* (1756). [Toussaint], « Préface », in *Observations périodiques sur la physique, l'histoire naturelle et les arts, ou Journal des sciences et arts, 1756. Volume conservé à la B.N.F., réserve des livres rares, S-5702 – 5704.*
6. *Avis figurant à la dernière page de la « Préface »* (1756) [Toussaint], « Préface », in *Observations périodiques sur la physique, l'histoire naturelle et les arts, ou Journal des sciences et arts, 1756. Volume conservé à la B.N.F., réserve des livres rares, S-5702 – 5704.*

Dossier 10 : « La Royal Society et l'Académie Royale des Sciences (XVII^e – XVIII^e siècles) »

1. La Royal Society naissante vue par Christiaan Huygens
 - a) Extrait d'une lettre à son frère Lodewijk Huygens (9 juin 1661). Le manuscrit se trouve à Leiden, coll. Huygens. Texte reproduit dans *Œuvres complètes* de Christiaan Huygens, tome III, La Haye, 1890, p. 276 – 277.

- b) *Extrait d'une lettre à Ismaël Boulliau (13 juin 1661)*. Le manuscrit se trouve à Paris, à la Bibliothèque Nationale. Texte reproduit dans *Œuvres complètes* de Christiaan Huygens, tome IV, La Haye, 1890, p. 279.
2. *Les buts de la Royal Society selon Robert Hooke (1663)*. Robert Hooke, manuscrit de 1663, Royal Society, publié par Charles Richard Weld, *A History of the Royal Society*, Londres, 1848, t. 1, p. 146-148, trad. dans la *Revue de philosophie*, janvier-juin 1914, p. 396-397.
3. *Les buts de l'Académie des sciences de Paris selon Huygens (probablement 1666)*. Le manuscrit se trouve à Paris, à la Bibliothèque Nationale. Texte reproduit dans *Œuvres complètes* de Christiaan Huygens, tome VI, La Haye, 1895, p.95 – 96.
4. *Comparaison entre la Société royale de Londres et l'Académie des sciences de Paris (1728)*. Voltaire, « Vingt-quatrième lettre, sur la Société Royale et sur les Académies », *Lettres écrites de Londres sur les Anglais et autres sujets*, Bâle, 1734, p. 211 – 220.
5. *Un projet de restauration de l'Observatoire, avalisé par l'Académie des sciences (1784)*. Jean-Dominique Cassini, *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences ...*, 1810, p. 11 – 12.
6. *L'Académie des Sciences de Paris en 1785*. Luc-Vincent Thiery, *Almanach du voyageur à Paris : contenant une description sommaire, mais exacte, de tous les monuments, chefs d'œuvres des arts, établissements utiles, et autres objets de curiosité que renferme cette capitale : ouvrage utile aux citoyens, et indispensable pour l'étranger*, Paris, Hardouin et Gattey, 1785, p. 33-35.

Dossier 11 : « La variole et la question de l'inoculation »

1. Les risques de décéder de la variole aux XVII^e et XVIII^e siècles (1629 – 1780). Jean-Marc Rohrbasser, « Les hasards de la variole », *Astérior*, n°9, 2011. Disponible à l'adresse <https://asterion.revues.org/2143#quotation>. Consulté en 2018
2. Tables de mortalité de Londres concernant la petite vérole (1667 – 1722). *The Philosophical Transactions of the Royal Society of London*, vol. VI (1713 – 1723), Londres, 1809, p. 612.
3. L'inoculation de la variole en Angleterre : lettre adressée au docteur de la Coste (1723). M. de la Coste, *Lettre sur l'inoculation de la petite vérole*, Paris, 1723, 62 – 75.
4. Théodore Tronchin, propagateur de l'inoculation (1756 – 1766). [Nicolas de Condorcet], « Éloge de M. Tronchin », *Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Année 1781*, Paris, 1784, p. 106 – 108.
5. Mémoire sur l'application du calcul des probabilités à l'inoculation de la petite vérole (présenté devant l'Académie Royale des Sciences, le 12 novembre 1760). D'Alembert, *Opuscules mathématiques*, tome 2, Paris, 1761, p. 26 – 30 et p. 45.
6. Tableau récapitulatif des différents types de pustules dues à la variole (1772) : Samuel D. Lissoviny, *Epitome historiae variolarum*, Vienne, 1772. Image disponible à l'adresse : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/images/index.php?mod=s&tout=variole>. Consulté en 2018

Dossier 12 : « Pratiquer les sciences chez soi, en France au XVIII^e siècle »

1. Les cabinets de Joseph Bonnier de la Mosson dans l'hôtel du Lude, rue Saint Dominique (1734 – 1744)
- a) Descriptif. E. F. Gersaint, *Catalogue raisonné d'une collection considérable de diverses curiosités en tous genres, contenues dans les cabinets de feu Monsieur Bonnier de la Mosson...*, chez Barois, chez Simon, Paris, 1744, p. V – VII.
- b) *Le cabinet de Bonnier de la Mosson, représenté par Jean-Baptiste Courtonne : extrait de la huitième planche dédiée au cabinet de physique (1739 – 1740)*. Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, collection Jacques Doucet. Cote : NUM OA 720 (8)
- c) *Le cabinet de physique de Bonnier de la Mosson, d'après Jacques de Lajoue (1734)*. Blessington, Irlande, collection Beit.
2. *La collection de Marie - Félicité Dubois – Jourdain, décédée en 1766 :*
- a) *Un couple d'amateurs : Pierre Rémy*, Catalogue raisonné de curiosités qui composaient le cabinet de feu (sic) Mme Dubois-Jourdain, Paris, Didot, 1766, p. IV – X.
- b) Le « palmier marin » : *Histoire de l'Académie royale des sciences. Année 1755*, Imprimerie Royale, Paris, 1761, planche 1, insérée après la page 262.
3. Un catalogue d'objets de physique (1789). *Catalogue de différentes pièces de physique sur l'électricité et sur les airs, d'après les éléments de MM. l'abbé Nollet et Sigaud de La Fond, etc, qui se fabriquent chez Haering, ingénieur en instrumens de physique et d'optique ; Palais du tribunal, n° 63, entre le café de Foi et le théâtre de Mlle de Montansier, à Paris*, sans lieu ni date, [après avril 1789]. Exemplaire conservé au C.N.A.M. Disponible à l'adresse <http://cnum.cnam.fr/CGI/redirect.cgi?8SAR659>. Consulté en 2018
4. *Inventaire d'un bibliophile en Périgord à la fin de l'Ancien Régime : Guillaume Gontier de Biran (d'après un inventaire de 1793)*. Michel Combet, « Un bibliophile en Périgord à la fin de l'Ancien Régime : Guillaume

Gontier de Biran (maire de Bergerac et député aux États généraux) », *Mémoire de la Dordogne*, n°12, avril 1999, p. 20 – 34.

Liste des documents proposés dans les dossiers d'histoire contemporaine

Dossier 13 : « La fin de la présence grecque en Asie mineure »

Document 1 : la guerre gréco-turque (1919 – 1922)

Document 2 : Smyrne dans la guerre, selon PUAUX, René, *La Mort de Smyrne*, Paris, 1922, pp. 10 sq.

Document 3 : L'incendie de Smyrne, 8 septembre 1922, gravure.

Document 4 : « Smyrne en feu », *La Correspondance d'Orient* », 15/10/1922

Document 5 : Mustafa Kemal, Président de la République turque, analyse en 1927 la situation des Grecs dans le *Nutuk*.

Dossier 14 : « L'Égypte dominée »

Document 1 : la révolte de Pacha Urabi en 1882, vu par SCOTIDIS, N., *L'Égypte contemporaine et Urabi-Pacha*, Flammarion, Paris, 1888, chapitre 21

Document 2 : le protectorat britannique sur l'Égypte, « Proclamation du 18 décembre 1914 ».

Document 3 : déclaration britannique du 28 février 1922, abandon du protectorat britannique.

Document 4 : Suez.- Discours du Président Nasser rapporté par *Le Journal d'Égypte*, le 27-7-1956.

Dossier 15 : « Les États arabes et les Palestiniens »

Document 1 : la Charte nationale palestinienne (2 juin 1964) : nationalisme arabe et nationalisme palestinien

Document 2 : Septembre noir selon ROULEAU, Eric, « L'application de l'accord Hussein-Arafat pourrait rencontrer de sérieuses oppositions Le souverain hachémite paraît sortir vainqueur de l'épreuve », *Le Monde* 29/09/1970

Document 3 : l'accord libano-palestinien du Caire, 3 novembre 1969

Dossier 16 : « Le syndrome de Sèvres » et le Traité de Lausanne

Document 1 : carte du Traité de Sèvres

Document 2 : Mustafa Kemal analyse les suites du Traité de de Sèvres dans son discours de 1927 (le *Nutuk*).

Document 3 : Mustafa Kemal écrit à son altesse Tevik Pacha le 30 janvier 1921

Document 4 : Mustafa Kemal converse avec le représentant français Franklin Bouillon le 13 juin 1921.

Document 5 : « L'ouverture de la conférence de Lausanne », *La Correspondance d'Orient*, 15/11/1922.

Document 6 : Mustafa Kemal analyse les négociations de Lausanne dans son discours de 1927 (le *Nutuk*).

Document 7 : carte du Traité de Lausanne.

Dossier 17 : « Les réformes agraires »

Document 1 : Héritages et ambitions des autorités mandataires en matière agraire (1922)

Haut commissariat de la République française en Syrie et au Liban, *La Syrie et le Liban en 1922*, Paris, Émile Larose, 1922, p.205-207.

Document 2 : Caricature sur la réforme agraire en Turquie (années 1960)

Reproduite dans Mahmoud Makal, *Un village anatolien. Récit d'un instituteur paysan*, Paris, Plon, « Terre humaine », 1977, p.304-305.

Document 3 : Le problème de la terre selon le parti Ba'th (1963)

Résolution adoptée lors du VI^e congrès national du Ba'th (octobre 1963). Texte reproduit dans *Le Parti Ba'th. Sur quelques fondements théoriques*, s.l., Unité, liberté, socialisme, 1977, p.112-114.

Document 4 : La réforme agraire iranienne pendant la Révolution blanche selon le Shah d'Iran

Mohammed Reza Pahlavi, *Réponse à l'Histoire*, Paris, Albin Michel, 1979, p.96.

Document 5 : Contribution des secteurs agricoles socialiste et privé au revenu agricole global en Irak de 1971 à 1975

Tableau reproduit d'après Habib Ishow, « L'État et la paysannerie en Irak », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°45, 1987, p.113-126, p.118.

Dossier 18 : « Les maronites »

Document 1 : Une visite au patriarche maronite (1882)

Vicomtesse d'Aviau de Piolant, *Au Pays des Maronites*, Paris, H. Oudin éditeur, 1882, p.18-20.

Document 2 : Monseigneur Hoyeck, patriarche maronite (1919). Photographie de presse, Agence Meurisse, 1919.

Document 3 : Lettre adressée par Sa Béatitude le patriarche maronite à M. le général Gouraud, Haut Commissaire de la République (1921). Lettre reproduite dans *La France en Syrie et au Liban. Le mandat français devant les faits*, Paris, Émile Larose, 1926, p.7.

Document 4 : Une visite au patriarche maronite (1923). Maurice Barrès, *Une enquête aux pays du Levant*, Paris, Plon, 1923, p.117-119.

Document 5 : Pratiques religieuses et clergé maronite au milieu du XX^e siècle. Toufic Touma, *Un village de montagne au Liban (Hadeth El-Jobbé)*, préface de Jacques Berque, Paris-La Haye, Mouton&Co, 1958, p.79 et 135-136.

Document 6 : Les maronites vus par un *leader* druze pendant la guerre du Liban. Kamal Joublatt, *Pour le Liban*, Paris, Stock, 1978, p.100, 129 et 142-143.

Dossier 19 : « Armée et politique au Moyen-Orient »

Document 1 : Loi provisoire du 12 juin 1960 en Turquie. Texte reproduit dans *Cahiers de l'Orient contemporain*, XLIII, 1^{er} mai-31 août 1960.

Document 2 : Les interventions de l'armée vues par un homme politique irakien (1964). Muhammed Fadil al-Djamali, *Souvenirs et leçons* (1964), traduits de l'arabe par Marcel Colombe et reproduits dans *Orient*, 1^{er}-2^e trimestres 1969, p.50-56.

Document 3 : Les relations entre le Ba'th et l'armée en Syrie

a) Le rôle de l'armée selon le parti Ba'th (1965) : communiqué publié à l'issue du VIII^e congrès national du parti Ba'th (Damas, 4 mai 1965). Texte reproduit dans *Orient*, 2^e trimestre 1965, p.209-210.

b) Les relations entre armée et Ba'th vues par un journaliste libanais : Édouard Saab, « Armée ou parti unique ? », *Le Jour*, 27 octobre 1970.

Document 4 : Le rôle politique de l'armée libanaise (1975). Édouard Saab, « La Droite de toujours et la nouvelle Gauche », *L'Orient-Le Jour*, 9 juin 1975.

Document 5 : Le rôle politique de Moshe Dayan en Israël durant les années 1970. Abba Ebban, *Autobiographie*, Paris, Buchet/Chastel, 1979, p.377-378.

Dossier 20 : « Le Hajj »

Document 1 : Le pèlerinage d'un musulman égyptien à La Mecque et Médine en 1893 (1894). Saleh Soubhy, *Pèlerinage à La Mecque et Médine*, Le Caire, Imprimerie nationale, 1894, p.66, 86-90 et 97-98.

Document 2 : Considérations d'un musulman égyptien de retour de pèlerinage à La Mecque (1894). Saleh Soubhy, *Pèlerinage à La Mecque et Médine*, Le Caire, Imprimerie nationale, 1894, p.113-126.

Document 3 : Les rituels du pèlerinage à La Mecque à la fin du XIX^e siècle. Jules Gervais-Courtellemont, *Mon voyage à La Mecque*, Paris, Hachette, 1896, p.67-72.

Document 4 : Le tombeau d'Ève à Djeddah (1918). Vues du cimetière de Djeddah et du tombeau d'Ève, prises de vue réalisées le 13 avril 1918, <http://collections.albert-kahn.hauts-de-seine.fr>

Document 5 : Vue de La Mecque en 1930. Photographie de presse, Agence Meurisse, 1930 (gallica.bnf.fr).

Dossier 21 : « Les nomades au Moyen-Orient »

Document 1 : La peur des nomades lors du pèlerinage à La Mecque (1894). Saleh Soubhy, *Pèlerinage à La Mecque et Médine*, Le Caire, Imprimerie nationale, 1894, p.68.

Document 2 : Nomenclature et taille des tribus chrétiennes du Balqa' (Jordanie actuelle) en 1900. Tableau établi par Géraldine Chatelard, *Briser la mosaïque. Lien social et identités collectives chez les chrétiens de Madaba, Jordanie, 1870-1997*, EHESS, 2000 (texte consulté sur Hal : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00356872>).

Document 3 : Le territoire et les revenus d'une tribu arabe nomade en 1907. Antonin Jaussen et Raphaël Savignac, *Mission archéologique en Arabie (mars-mai 1907)*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1914 (paru en 1920), p.6-9.

Document 4 : La sédentarisation des nomades observée par un administrateur et universitaire français (1947). Robert Montagne, *La civilisation du désert. Nomades d'Orient et d'Afrique*, Paris, Hachette, 1947, p.200-201, 202-203 et 225-226.

Document 5 : Les nomades du Sud de la péninsule arabique vus par un explorateur britannique dans les années 1940. Wilfred Thesiger, *Le désert des déserts. Avec les Bédouins, derniers nomades de l'Arabie du Sud*, [1959] Paris, Plon, « Terre humaine », 1978, p.55, 58, 60, 80, 411 et 413.

Dossier 22 : « L'éducation au Moyen-Orient »

Document 1 : L'état de l'enseignement dans les territoires placés sous mandat français en 1922. Haut-commissariat de la République française en Syrie et au Liban, *La Syrie et le Liban en 1922*, Paris, Émile Larose, 1922, p.189.

Document 2 : Les souvenirs d'un collégien libanais pendant le mandat français. Henri Eddé, *Le Liban d'où je viens*, Paris, Buchet-Chastel, 1997, p.33-35.

Document 3 : L'inégalité sexuelle en matière éducative dans un village chrétien du Kurdistan irakien au milieu du XX^e siècle. Yousif Ephrem-Isa, *Parfums d'enfance à Sanate. Un village chrétien au Kurdistan irakien*, nouvelle édition revue et corrigée, Paris, L'Harmattan, 2016, p.44.

Document 4 : L'arrivée d'un instituteur dans un village anatolien en 1947. Mahmoud Makal, *Un village anatolien. Récit d'un instituteur paysan*, Paris, Plon, « Terre humaine », 1977, p.189-190.

Document 5 : L'œuvre scolaire de la Révolution blanche selon le Shah d'Iran. Mohammed Reza Pahlavi, *Réponse à l'Histoire*, Paris, Albin Michel, 1979, p.107-108.

Dossier 23 : « Religion et politique au Moyen-Orient »

Document 1 : Les Ikhwans et leurs héritiers en Arabie saoudite. Wilfred Thesiger, *Le désert des déserts. Avec les Bédouins, derniers nomades de l'Arabie du Sud*, [1959] Paris, Plon, « Terre humaine », 1978, p.309-311.

Document 2 : Dissolution des Frères musulmans par le gouvernement égyptien (1948). Rapport du sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, Abd al-Rahman Ammar bey, publié dans *Bourse égyptienne*, 9 décembre 1948, reproduit dans *Cahiers de l'Orient contemporain*, 5^e année, fascicule XVI, 4^e trimestre 1948, p.199-202.

Document 3 : Extraits de constitutions arabes

- a) Extraits de la constitution jordanienne (1^{er} janvier 1951)
- b) Extraits de la constitution du Koweït (11 novembre 1962)
- c) Extraits de la constitution provisoire syrienne (25 avril 1964)
- d) Extraits de la constitution provisoire irakienne (29 avril 1964)

Document 4 : Les druzes, les maronites et la politique selon le *leader* druze Kamal Joublatt. Kamal Joublatt, *Pour le Liban*, Paris, Stock, 1978, p.89-90, 128-129 et 139.

Document 5 : Les divisions des religieux chiites selon le Shah d'Iran. Mohammed Reza Pahlavi, *Réponse à l'Histoire*, Paris, Albin Michel, 1979, p.269-271.

Dossier 24 : « Beyrouth, de la fin de l'empire ottoman au mandat français »

Document 1 : Le trafic portuaire de Beyrouth (1909-1913). Haut-commissariat de la République française en Syrie et au Liban, *La Syrie et le Liban en 1922*, Paris, Émile Larose, 1922, p.189.

Document 2 : Plan de Beyrouth (1920). Plan réalisé d'après rédaction photographique des levés par le bureau topographique de l'armée du Levant, juin 1920.

Document 3 : Exploitation et aménagement du port de Beyrouth (1922). Haut-commissariat de la République française en Syrie et au Liban, *La Syrie et le Liban en 1922*, Paris, Émile Larose, 1922, p.14 et 125-129.

Document 4 : La ville de Beyrouth vue par deux parlementaires français pendant la période mandataire

- a) Maurice Barrès, *Une enquête aux pays du Levant*, Paris, Plon, 1923, p.31-33.
- b) Paul Bluysen, *Notes de voyage. Sur la route des Indes. En Méditerranée orientale. Naples. Athènes. Constantinople. Smyrne. Beyrouth. Kaiffa. La Judée. Jérusalem. Nazareth. Le Sionisme. Promenades en Égypte. Le Canal. Le Caire. Louqsor. Tut-ek-Amon. Assouan. Les Cataractes*, Paris, La Renaissance du Livre, 1926, p.104-105.

Document 5 : Une rue de Beyrouth en 1926. La rue Mina El-Kameh, Beyrouth, prise de vue réalisée le 14 avril 1926 lors de la mission Georges Chevalier au Proche-Orient, <http://collections.albert-kahn.hauts-de-seine.fr>